

## Budget Primitif 2006 - Rapport de présentation

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le budget qui est proposé au vote du Conseil Municipal pour 2006 s'élève, en mouvements réels, à **212,1 M€ pour le budget général** (contre 225,9 M€ en 2005) et à **183 M€ pour le budget principal** (contre 186,8 M€ en 2005). Ces montants s'entendent en opérations nouvelles, hors reports et reprise des résultats.

Le budget de la Ville est donc en diminution, ce qui s'explique pour l'essentiel par **l'effet mécanique des transferts de compétences intervenus entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2006**.

Ainsi, avec le transfert de la collecte des ordures ménagères, le budget ne comporte plus de budget annexe Déchets, lequel représentait un montant de 11,1 M€ au BP 2005. S'agissant du budget principal, il faut tenir compte du transfert du Conservatoire National de Région et de la mutualisation des services Plan Informations Géographiques et Parc Auto. Le mécanisme de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) neutralise l'impact du transfert. Cette diminution de l'ACTP est évaluée au budget primitif à 3 M€. Il en résulte **qu'après ce correctif, le budget principal est quasiment stable (- 0,2 % à périmètre constant), comme c'était le cas déjà en 2005**.

Ce souci de modération confirme **notre volonté de maîtriser les évolutions budgétaires et la gestion de l'argent public**, dans le cadre financier que nous nous sommes fixé.

Mais il est aussi le résultat de deux mouvements différents : **un effort accentué en 2006 sur les moyens consacrés au fonctionnement**, à la proximité et à la vie quotidienne dans les quartiers, et la **limitation volontaire des crédits d'investissement**, conformément à notre prospective, même si cette dernière est moindre que prévu initialement.

Nous nous situons très exactement dans le fil de la politique que nous avons affirmée lors du débat de janvier dernier, avec **le constat que la collectivité de proximité qu'est la Ville ne peut pas se désengager, ni renoncer à agir**.

**C'est pourquoi le budget 2006 va légèrement au-delà du cadrage en dépenses des orientations budgétaires, alors que les contraintes attendues se confirment** (dépenses obligatoires, baisse des subventions attendues, évolution des dotations de l'Etat).

Cela n'a été possible qu'en réalisant une série de choix de gestion, au cas par cas, dans les moyens consacrés à chacune de nos politiques.

Nous avons annoncé que l'évolution des taux de fiscalité communaux se situerait dans une fourchette d'augmentation de 0 % à 1 %. **En 2006, les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'augmenteront en moyenne que de 0,7 %**.

**Cela fait suite aux 0 % décidés en 2005**. Cette hausse mesurée est celle strictement indispensable à la réalisation de nos politiques, sans dégradation de nos équilibres financiers. Dans le même temps nous maintenons le taux de financement de nos investissements par emprunt à un niveau proche de 55 % comme en 2005, ce qui est une façon de maîtriser le coût de notre endettement (qui reste inférieur à la moyenne nationale).

**Le budget 2006 est pour la Ville un budget de maturité où nous déclinons cette année les quatre priorités évoquées lors de sa construction : l'intelligence, l'harmonie, le développement et la proximité**. Le rapport qui vous est proposé est construit en 5 parties :

- I. Les quatre priorités des politiques municipales en 2006
- II. La stratégie budgétaire : rigueur et volontarisme
- III. Les chiffres du budget général

IV. Le budget principal 2006

V. Les budgets annexes.

## **I - Les 4 priorités des politiques municipales en 2006**

Il s'agit de décliner concrètement les grands axes de notre action présentés lors du débat d'orientations budgétaires, en perspective avec les priorités politiques du mandat.

### **1. L'intelligence**

#### ***A - Parier sur l'éducation***

**Le soutien aux politiques éducatives est le premier pari que la Ville fait sur l'intelligence.** Depuis 2001, nous avons entrepris un vaste programme d'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants dans les écoles et dans le secteur périscolaire. Nous poursuivrons aussi les actions initiées pour **rompre les diverses exclusions**, celles du handicap, de la fracture sociale, numérique ou culturelle. Donner les mêmes chances à chacun, c'est créer les richesses de demain et savoir resserrer les liens sociaux.

C'est pourquoi, au-delà de la poursuite des actions de long terme que continue la Ville, il s'agira en 2006 de **soutenir davantage l'aide à l'éducation populaire et à l'animation** notamment au travers des associations. **En 2006, la mise en oeuvre d'un programme de réussite éducative**, en lien avec les partenaires institutionnels et plusieurs écoles primaires est une priorité. Il s'agira d'agir contre les difficultés et les retards scolaires dès la petite enfance en s'appuyant sur la communauté pédagogique et les parents. L'objectif est de préparer les enfants à devenir des adultes citoyens, en favorisant leur intégration dans le tissu social, en agissant également sur les questions de prévention en matière de sécurité et sur le déficit culturel de certaines familles. Le programme déposé par la Ville a reçu l'aval de l'Inspection Académique.

Parallèlement la Ville poursuivra en 2006 la **revalorisation des crédits pédagogiques et de fournitures scolaires**, avec l'objectif affiché de les doubler par rapport à 2001. Une nouvelle hausse de 10 % est programmée pour les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Il est également prévu la mise en place de deux pôles périscolaires à la rentrée 2006/2007 et la reconduction du soutien aux activités d'éveil et de connaissance, avec par exemple le chèque culture. Nous poursuivrons aussi **les actions citoyennes** menées au titre de la restauration scolaire et l'introduction progressive de produits bio.

Quant aux actions menées dans le domaine de **l'accès au numérique**, elles font de Besançon un site pilote au niveau national (cartable numérique, informatisation des écoles, portail pédagogique). Ces actions se poursuivent naturellement en liaison avec les parents et les enseignants.

En investissement, après les importants travaux de remise aux normes de ces dernières années, la priorité est donnée en 2006 au dossier **de cuisine centrale**, pour un coût total estimé de 4 M€ sur 4 ans.

#### ***B - Ouvrir sur la culture***

**L'éducation et la culture sont étroitement liées.** 2006 sera pour la Ville une année culturelle forte avec la volonté de mêler mise en valeur du patrimoine, grands festivals contribuant au rayonnement de la ville, ouverture sur de nouvelles formes culturelles, approche populaire et transgénérationnelle.

La mise en valeur de l'histoire de la Ville mais surtout son actualité seront au coeur de nos préoccupations. En 2006, la mission **Vauban** poursuivra la constitution du dossier de candidature auprès de l'UNESCO, en liaison étroite avec la SEM de la Citadelle pour faire de l'année Vauban (en 2007) un événement majeur pour Besançon. Nous poursuivons les travaux de **mise en valeur du patrimoine architectural et naturel**, avec notamment l'inauguration attendue du square Castan et la mise en lumière de la Porte Taillée.

2006 sera aussi l'année **d'une grande exposition** qui a obtenu le label national et qui permettra de rendre aux Bisontins la mémoire du passé **archéologique** de leur ville (le budget est estimé à près de 450 K€). Autre événement majeur : **le Festival des Musiques de rues** dont la première édition est prévue en octobre 2006, avec un budget qui devrait atteindre près de 1 M€. Il s'agira d'un enjeu important pour la Ville, avec le choix d'un festival unique en Europe.

Un effort important sera fait également dans le domaine des bibliothèques, avec une augmentation des crédits de fonctionnement et l'accélération de la numérisation des collections.

**La construction de la SMAC** constitue le principal équipement sur lequel l'accent sera mis en 2006. Mais d'autres opérations sont à souligner : l'ouverture de nouvelles salles d'expositions au Musée du Temps, **la médiathèque de Planoise**, la poursuite des études de réaménagement du Musée des Beaux-Arts pour un total de plusieurs millions d'euros inscrits au PPI.

### **C - Soutenir l'enseignement supérieur**

**L'Université** est pour Besançon, sur l'axe Rhin-Rhône et dans le réseau métropolitain, un enjeu majeur, générateur d'attractivité, d'emploi et d'ancrage de nouvelles populations dans le tissu local.

C'est pourquoi la Ville soutient, depuis le début du mandat, **le développement universitaire**, au travers de la politique des bourses aux étudiants, mais aussi en facilitant leur intégration dans la Ville et en permettant à la recherche universitaire de bénéficier d'un environnement favorable. C'est l'enjeu notamment des zones comme Temis et les Hauts du Chazal où la Ville travaille en liaison étroite avec la Communauté d'Agglomération.

Malgré les retards pris ces dernières années et grâce, notamment, à l'implication directe de la Région, **trois opérations d'investissement importantes sont inscrites au budget 2006** et mobiliseront des fonds communaux. Il s'agit des travaux de la tranche 2 de l'UFR Médecine-Pharmacie, de ceux de la Cité universitaire Canot et du projet d'aménagement du campus de la Bouloie. Au total, la Ville mobilisera 1,4 M€ de crédits sur ces projets en 2006.

Il conviendra en 2006 d'être très attentif à la place que le programme universitaire prendra dans **le futur contrat de plan** dont le Premier Ministre a annoncé la mise en chantier dès cette année, malgré les importants retards constatés pour la génération actuelle de ces contrats.

## **2. L'harmonie**

### **A - Vivre la solidarité**

La montée toujours régulière de la pauvreté, l'institutionnalisation de la précarité et l'expression parfois brutale de la misère sociale doivent **nous interpeller fortement**. La lutte contre l'exclusion est aussi une nécessité alors que les difficultés de la vie quotidienne amènent au repli sur soi et au communautarisme.

En 2006, la Ville interviendra directement dans la réhabilitation **de l'abri de nuit des Glacis** qui est inscrite pour 0,6 M€ au PPI. Elle mettra aussi l'accent sur le soutien au **secteur associatif** dont la présence et l'implication dans les quartiers sont une chance pour Besançon. Dans ce domaine, nous procéderons à une augmentation des subventions accordées au-delà de l'inflation prévue.

**La Ville réaffirme aussi en 2006 son soutien au CCAS** qui est l'opérateur de terrain indispensable de sa politique sociale. Ainsi, au budget primitif, la participation de la Ville sera portée de 8,9 M€ à 9,1 M€, ce qui représente une augmentation de 2,5 %.

Cette aide permettra de relayer l'action menée **en direction des personnes fragilisées**, avec les travailleurs sociaux et dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Conseil Général. Il faut noter que le CCAS qui est aussi engagé dans un important programme de réorganisation et de rénovation est confronté à des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, par exemple sur les logements foyers.

La Ville, pour sa part, a prévu de soutenir la rénovation de ces derniers par une subvention d'équipement annuelle de 150 K€.

### ***B - Renouveler la politique de la Ville***

La Municipalité a entrepris depuis le début du mandat de revoir en profondeur les moyens et les objectifs des actions menées au titre de **la politique de la Ville**. Cette action s'est déjà traduite par un rapprochement plus étroit entre Ville et CCAS, par un redéploiement des moyens au niveau des centres sociaux et plus récemment au travers de la nouvelle organisation du pôle vie sociale et citoyenneté.

La Ville dispose également de **l'expérience du contrat local de prévention et de sécurité 2003-2005**. Le bilan de ces trois années est en cours de réalisation. Il donnera lieu à une présentation par quartier et à une discussion avec les habitants. L'ensemble de ces outils doit permettre de tracer les grandes lignes des actions prioritaires, notamment du futur CLPS 2006-2009.

Une large réflexion a été amorcée dès fin 2005 entre la Ville, les associations, l'Education Nationale, les organismes bailleurs, les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain pour **adapter nos dispositifs aux nouvelles réalités vécues par les habitants** (parentalité, place des femmes, lutte contre la paupérisation des familles, sécurisation des espaces publics, promotion des jeunes et renforcement de leur accès au monde du travail, réussite éducative et accès à la culture).

**En 2006, la priorité est à la lutte contre les discriminations**, en direction des jeunes et des habitants des quartiers éligibles au contrat de ville. **Deux orientations** seront privilégiées dès cette année : d'une part **le renforcement de notre politique de développement social territorial** et d'autre part **la mise en place d'une politique tournée prioritairement vers la jeunesse**. Il s'agit donc de développer des actions transversales, appuyées sur des réseaux de proximité (associations), de renforcer l'éducation à la citoyenneté, d'encourager l'insertion par l'emploi, de soutenir les initiatives de solidarité et de réinsertion, mais aussi l'aide à la parentalité et les politiques de la jeunesse, notamment la pratique sportive.

Malgré les contraintes budgétaires, nous avons réservé **une enveloppe exceptionnelle de 0,4 M€** supplémentaires au budget pour cette nouvelle politique.

Dans cet esprit, **la tranquillité publique et le droit des habitants à vivre dans un environnement sécurisé** sont aussi importants que les actions de prévention et d'accompagnement. C'est pour cela qu'au-delà des petits travaux de proximité sur tranches annuelles, nous renforcerons dans les quartiers en 2006 la médiation sociale et la police municipale de proximité.

### ***C - Transformer le paysage urbain***

En 2006, les deux dossiers prioritaires en matière de renouvellement urbain restent ceux des **Clairs-Soleils** et de **Planoise** avec l'engagement ferme des deux opérations et la reconnaissance de l'ANRU.

En 2006, la mission de **pilotage des PRU** est renforcée pour favoriser leur déploiement et la coordination avec l'ensemble des acteurs. Sur le secteur des Clairs-Soleils, près de 0,8 M€ sont inscrits au budget hors reports pour les réaménagements de locaux (bibliothèque, 67 E rue de Chalezeule et environnement immédiat de la Place). Il faut y ajouter les 0,3 M€ versés à la SEDD. Sur le secteur de Planoise, le projet important du pôle d'animation (maison de quartier et médiathèque) mobilisera 1 M€ en 2006. 380 K€ seront par ailleurs prévus pour le projet du parc urbain.

Au-delà de ces investissements et de la complexité du montage de ces opérations, le souci de la Ville reste de **construire de véritables opérations de renouvellement des quartiers, en lien étroit avec les habitants**.

La transformation du paysage urbain passe aussi au quotidien par **les travaux de proximité**, qui complètent des réflexions plus vastes sur la réhabilitation des friches industrielles et des bords du Doubs.

La Ville s'est résolument engagée fin 2005 dans la protection du site de la Rhodia. En revanche, à la date de rédaction de ce rapport, **les nombreuses incertitudes posées par l'Etat sur le PPRI** sont loin d'être levées et le budget ne prévoit que 150 K€ de crédits au titre des études sur le secteur des Prés de Vaux et du port fluvial.

### 3. Le développement

#### A - Soutenir l'emploi en priorité

Même si les politiques de l'emploi restent de la compétence nationale et si la Région et la Communauté d'Agglomération sont des acteurs majeurs en matière économique, **l'emploi est au centre de nos préoccupations.**

En 2006, la Ville mettra l'accent sur les dispositifs d'accès à l'emploi et notamment sur **l'insertion par l'emploi**. Ainsi elle travaille avec la CAGB et le PLIE à la création de la Maison de l'Emploi. L'organisation de **forums pour l'emploi des jeunes dans les quartiers** est aussi une priorité de cette année. L'enjeu est de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes par une offre de proximité, en encourageant des rencontres entre entreprises et jeunes à la recherche d'emploi.

Il est aussi prévu **le développement d'actions d'aide à la création d'emploi et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes, par le biais de la ZFU de Planoise**. Le projet vise à mettre en place des ateliers notamment pour les jeunes diplômés, en lien avec l'ANPE au sein de la cyberbase de Planoise, en coordination avec la maison de quartier et le point public.

En 2006, la Ville renforcera encore **les synergies avec la CAGB** et les réflexions visant au développement de nouveaux services partagés. Le lien est aussi permanent avec l'OPHLM au travers du service Logement comme avec tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire. En partenariat avec la Caisse des Dépôts, un service d'amorçage de projets sera mis en place en 2006.

Enfin, la Ville poursuit ses actions de **revitalisation du centre-ville** et de **développement du dynamisme commercial**. L'Office de Commerce mis en place en 2005 développe un nouveau programme d'animation en 2006 et l'opération Pasteur va entrer, après la levée des dernières incertitudes sur le PPRI, dans la phase de travaux (comme indiqué au conseil municipal de janvier dernier). 2,2 M€ sont inscrits à ce titre au BP 2006.

#### B - Favoriser le rayonnement de Besançon

L'inscription de la Ville dans **le réseau métropolitain Rhin Rhône** est une première étape, au même titre que le projet Vauban ou la création de nouveaux événements culturels. Depuis 2001, l'action de la Municipalité s'est attachée à changer l'image de la Ville, ce qui est largement reconnu par les Bisontins eux-mêmes.

La priorité aujourd'hui est de conforter le travail entrepris au travers des **politiques de communication** mais surtout de réfléchir à l'avenir et au développement de Besançon. C'est l'objet de **«Besançon 2020»** largement ouvert en 2006 aux réflexions de tous les Bisontins. Le rendu de cet important travail est prévu au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2006.

**Rayonner c'est aussi attirer et retenir des fonctions métropolitaines supérieures**. C'est un sujet transversal qui rejoint nos préoccupations en matière d'emploi, de compétitivité, de recherche, d'enseignement supérieur mais aussi de qualité de la vie et de valorisation énergétique. Dans ce cadre, **le développement touristique** est aussi une priorité de la Ville. En 2006, nous continuerons à appuyer le programme de développement de la SEM Citadelle (0,3 M€ sont prévus pour des travaux d'amélioration des locaux). La mise en oeuvre du schéma touristique se poursuit également avec le développement de l'accueil de congrès et celui du tourisme vert en partenariat avec la CAGB.

Enfin des crédits d'études pour **plusieurs dossiers stratégiques majeurs** sont inscrits au budget d'investissement 2006 : l'aménagement du site de la gare Viotte (le projet se construit avec les

partenaires concernés), l'**accueil du TGV** (tant du point de vue économique qu'urbanistique), le site Vauban (des discussions sont en cours avec la MRAl au titre du Ministère de la Défense) et **Saint-Jacques** (en liaison avec le pôle santé). Les réflexions se poursuivront aussi en 2006, en cohérence avec le PLU, sur l'urbanisation des sites des Vaîtes et des Planches, sans a priori et en concertation avec les habitants.

### ***C - Faire du développement durable un levier de progrès***

**Le développement durable est pour la Ville une question de conviction.** En 2006, l'agenda 21 continuera à développer ses actions avec un budget renouvelé et la pérennisation d'actions menées à titre expérimental. L'accent sera mis tout particulièrement sur les actions de **pédagogie** et de **communication** avec notamment la réalisation d'un documentaire, qui fait suite aux débats organisés lors des forums.

La Ville confirme aussi son attachement aux outils de la démocratie participative en renforçant les moyens des conseils de quartiers. En 2006, nous fêterons les 20 ans du Conseil Bisontin des Jeunes et les 10 ans des Conseils de quartiers. La Ville développera aussi ses actions de solidarité dans le domaine de la coopération internationale après avoir réorienté en 2005 sa politique vers l'Afrique.

Enfin, la politique en faveur des **modes doux de déplacement** se poursuit avec de nouvelles pistes cyclables réalisées au titre du PDU en 2006. Deux projets sont en cours de finalisation : la réalisation d'un garage à vélo municipal et la mise à disposition de cycles.

Le développement durable c'est aussi la qualité de la vie au travers de la **valorisation du patrimoine naturel** (poursuite du programme des collines, des parcs et jardins de quartiers). C'est aussi la **responsabilisation** de chacun dans la maîtrise de nos consommations énergétiques.

2006 verra l'inauguration de la nouvelle **chaufferie bois**. Surtout, l'augmentation considérable du coût des énergies fossiles en 2005 attire à nouveau notre attention sur la nécessité de mettre en place un **ambitieux programme de maîtrise énergétique**. C'est pour la Ville un projet fort. De nouvelles orientations et de nouveaux moyens seront proposés en cours d'année, notamment au titre du renouvellement du parc de chaudières.

## **4. La proximité**

### ***A - Répondre aux besoins des habitants***

C'était, dès le début du mandat, une volonté affirmée de l'équipe municipale, illustrée par des services comme «Proxim'Cité» et «Proxim'Social». C'est aussi l'objectif de **notre «grand programme de petits travaux»**. Il avait été porté exceptionnellement en 2005 de 10,5 M€ à 11 M€. Nous avons décidé de reconduire ce montant de **11 M€** en 2006 (alors que les mêmes crédits en 2002, pour l'entretien et les travaux de proximité, étaient proches de 7,5 M€ par an).

Il s'agit au travers des **programmes de travaux annuels** du bâtiment, de la voirie, des espaces verts, de la maîtrise de l'énergie notamment, d'intervenir régulièrement pour améliorer le cadre de vie de tous. Il faut souligner que cela n'est possible que grâce à la mobilisation des adjoints et des services et à la souplesse d'intervention que nous permet la régie municipale, pour partie mutualisée aujourd'hui avec la CAGB.

Ainsi en 2006, 4 M€ seront consacrés aux travaux dans les différents bâtiments, crèches, écoles, locaux associatifs, gymnases... etc. 2,9 M€ seront mobilisés pour les travaux de voirie et d'éclairage public, avec une priorité renouvelée à la propreté de la voirie publique. 0,7 M€ seront consacrés aux espaces verts, en plus des crédits inscrits sur les lignes du PPI en opérations individualisées.

La Ville poursuivra par ailleurs **les programmes pluriannuels** en faveur des énergies renouvelables (340 K€), de l'embellissement urbain (300 K€), du plan lumière (160 K€) et de l'entretien de la Citadelle à laquelle les Bisontins sont particulièrement attachés (200 K€, hors travaux d'équipement).

### ***B - Développer les équipements de quartiers***

Après une longue phase de concertation, **le programme des salles de quartier** est désormais défini. Sur le secteur du centre-ville, la réhabilitation des Bains-Douches est d'ores et déjà programmée et le projet est inscrit pour 1 M€ au PPI. Sont aussi prévues et budgétées : les salles de quartier de Montrapon, des Montboucons et des Tilleroyes.

Des crédits sont également prévus pour **la restructuration de la MJC et du point public de Palente** (avec des études dès 2006). Cette année devrait aussi voir l'achèvement des travaux de réaménagement du local de **la rue Violet** en maison à destination des associations pour un coût total de 0,6 M€. **La réhabilitation du Centre International de Séjour** est aussi un dossier inscrit au BP. Enfin, le développement des espaces publics numériques se poursuit.

Dans le domaine sportif, après l'achèvement dans les délais et dans l'enveloppe budgétaire prévue des travaux de rénovation du Palais des Sports, l'accent sera mis en 2006 sur **les équipements de quartier**. C'est le cas au titre **des tranches annuelles**, avec notamment la continuation en 2006 du programme de réhabilitation des vestiaires et locaux sportifs initié en 2005. L'autre grand chantier sportif, celui du stade, progresse puisque l'avancement du programme mobilisera 1,2 M€ en 2006.

S'agissant des écoles et des crèches, le principal dossier cette année concernera les travaux de la **crèche Bersot** pour 400 K€ au BP 2006.

### ***C - Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu***

Le développement progressif d'un schéma directeur de la qualité était un des objectifs de 2005. Ce travail se met en oeuvre sous la forme de dossiers très concrets avec l'objectif **d'améliorer le service à l'usager** : accélération du circuit du courrier, professionnalisation de l'accueil, développement des audits internes sur les procédures de chaque service.

Parallèlement à la mise en place d'un nouveau mode de gestion par activités, il s'agit de cibler les points d'amélioration, même si globalement les enquêtes réalisées par la Ville montrent **la satisfaction des usagers**. Des démarches identiques seront initiées au niveau de la Communauté d'Agglomération et, là encore, elles ont vocation à se globaliser.

La réalisation du nouveau bâtiment administratif au CTM a constitué une première étape **des réorganisations de locaux** qui doivent aussi permettre de rendre plus lisibles les services rendus aux usagers. Au titre de ce programme, la rénovation des salles Courbet et Minjoz démarre en 2006 (0,6 M€ sont inscrits au BP). **Le projet de réaménagement du hall de l'Hôtel de Ville avec le déplacement d'Europe Direct place Victor Hugo, l'installation d'une antenne de l'Office du Tourisme et l'ouverture d'une salle d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine bisontin et des grands projets municipaux** est en cours de finalisation.

Enfin, **la modernisation des moyens modernes de communication** reste une préoccupation forte de la Municipalité avec la refonte de l'intranet et la gestion électronique des documents (150 K€) et au-delà la mise en place de la gestion de la relation citoyen (le coût du projet est globalement évalué à 250 K€).

## **II - La stratégie budgétaire : rigueur et volontarisme**

### **1. Le cadre fixé par les orientations budgétaires**

En janvier dernier, nous avons insisté sur la nécessité de répondre à la demande sociale, au travers de politiques locales renouvelées, dans un contexte financièrement défavorable pour les collectivités locales.

Le compte administratif prévisionnel, la première actualisation de la prospective budgétaire et la lecture de la Loi de finances laissaient présager, au-delà de l'évolution toujours croissante des dépenses contraintes, un resserrement de nos marges de manoeuvre.

Avec l'actualisation du PPI et alors que toutes les données du CA 2005 n'étaient pas connues, **nous avons confirmé la stratégie suivie. Le budget 2006 s'inscrit donc logiquement dans ces objectifs, modulé des priorités politiques qui sont les nôtres** et qui ont été détaillées ci-dessus. La stratégie privilégie donc :

- la maîtrise de la progression des charges de **fonctionnement**, à périmètre constant (ce qui s'entend une fois faite la correction des transferts de compétences mais aussi en retirant les opérations exceptionnelles)

- un volume de dépenses **d'investissement** compatible avec les contraintes posées sur l'épargne brute, pour une capacité de désendettement plafonnée à 7 ans

- une évolution encadrée des taux de **fiscalité**, en tout état de cause inférieure à l'inflation.

Les résultats de 2004 nous avaient permis de faire mieux que le tableau de marche de la prospective (notamment sur la fiscalité) ; **les contraintes de 2006 nous incitent à la prudence et à la responsabilité d'autant que les perspectives restent très incertaines.**

Le Premier Ministre n'a-t-il pas déclaré le 11 janvier dernier, devant la conférence des finances publiques, que : «l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales devra être compatible avec les normes de dépenses que s'impose l'Etat» ? C'est la reprise, à son compte, des préconisations du rapport Pébereau (dont nous avons parlé lors du débat d'orientations budgétaires) et **la fin annoncée du contrat de croissance et de solidarité**. Ce dernier, malgré ses défauts et son faible dynamisme, permettait d'anticiper les évolutions futures des principales dotations et notamment de la première d'entre elles, la DGF (estimée au BP 2006 à 34,5 M€).

**Dans ces conditions, les réserves apportées en janvier sont plus que jamais d'actualité :**

- il est important à la fois de **financer le programme d'investissement** prévu au PPI mais aussi **de conserver des capacités de mobilisation** pour les projets de demain. Cela implique de maintenir le taux de financement par emprunt à un niveau stable entre 2005 et 2006 (donc un recul de l'emprunt d'équilibre puisque «l'effet en cloche» de la prospective nous amène à lisser la courbe des investissements)

- **les efforts de gestion évoqués en janvier sont indispensables au BP 2006** pour concilier le maintien du cap financier que nous avons adopté tout en assumant nos choix politiques : plus pour les politiques sociales et le recrutement d'emplois aidés, le soutien aux associations, la politique de la ville et l'action dans les quartiers

- **l'évolution des taux de fiscalité sera impérativement inférieure à 1 %, ce qui est un choix politique volontariste**. Elle ne pourra pas être cette année égale à zéro, au risque de remettre en cause nos priorités ou de fragiliser nos équilibres financiers.

## 2. Les données des choix financiers

Même si **le compte administratif** ne sera voté qu'en juin, à quelques jours seulement de la clôture de la journée complémentaire (sous réserve donc de quelques ajustements), les résultats apparaissent comme suit : l'excédent brut est de 11,4 M€ et l'excédent net repris au BP 2006 après reports est de 8,5 M€. L'évolution respective des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement se tend d'un exercice à l'autre et l'épargne brute diminue à 27,2 M€. Cela étant, **ces résultats** (sans la vente de l'Hôtel des Bains reprise au BP 2006) **restent positifs**, puisque dans le même temps le taux de réalisation des dépenses d'équipement progresse (avec un investissement direct de 31,7 M€) alors que l'encours de dette reste stable.

Autre élément évoqué en janvier dernier : **l'évolution des recettes et celle des dépenses contraintes en fonctionnement. Les premières estimations sont également confirmées** : les dotations et compensations fiscales de l'Etat n'évolueront pas globalement de plus de 1 % en 2006 (0,7 % de BP à BP), l'évolution des bases fiscales n'est pas sensiblement supérieure aux estimations faites lors du cadrage budgétaire, la réduction des participations de la CAF se confirme, les dépenses contraintes connaissent une forte augmentation en 2006 (s'agissant plus particulièrement des dépenses d'énergie) avec une évolution globale de + 6,9 %.

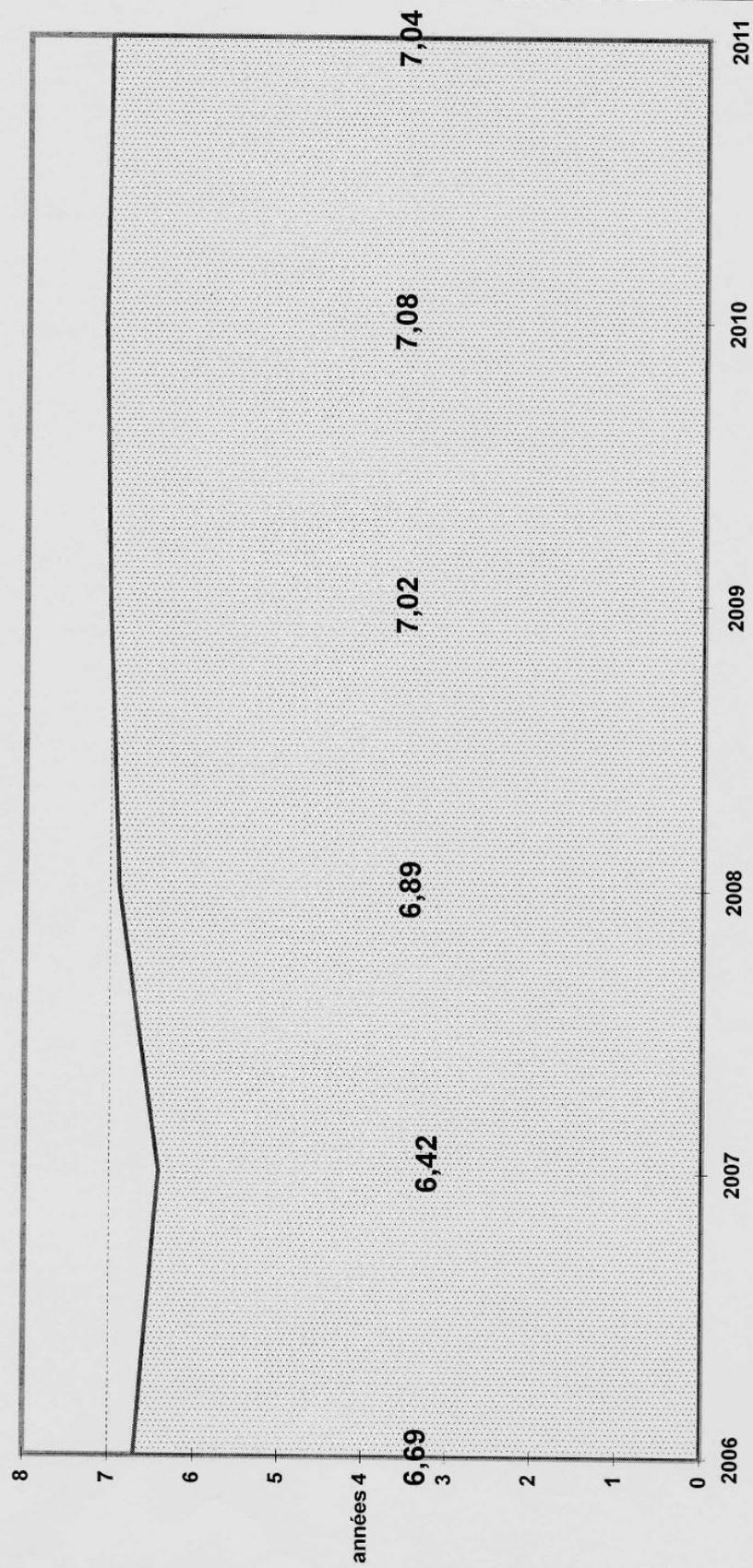
En revanche, **en investissement**, les recettes s'avèrent supérieures aux premières estimations, avec d'une part la confirmation de l'encaissement de la vente de l'Hôtel des Bains en 2006 et d'autre part la notification du produit des amendes de police avec une valeur du point fixée par le Comité des Finances Locales à un niveau supérieur à nos premières estimations. Ces recettes d'investissement permettent **de porter le volume des dépenses d'équipement à 30,3 M€** et de limiter à 2,8 M€ la réduction prévue de la capacité d'investissement.

Ces données ont été prises en compte pour l'actualisation de la prospective.

Les trois tableaux suivants présentent **l'actualisation de la prospective** avec une augmentation de + 0,7 % des taux de fiscalité en 2006. Ce choix permet de concilier nos objectifs avec les contraintes financières que nous subissons.

## ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2005

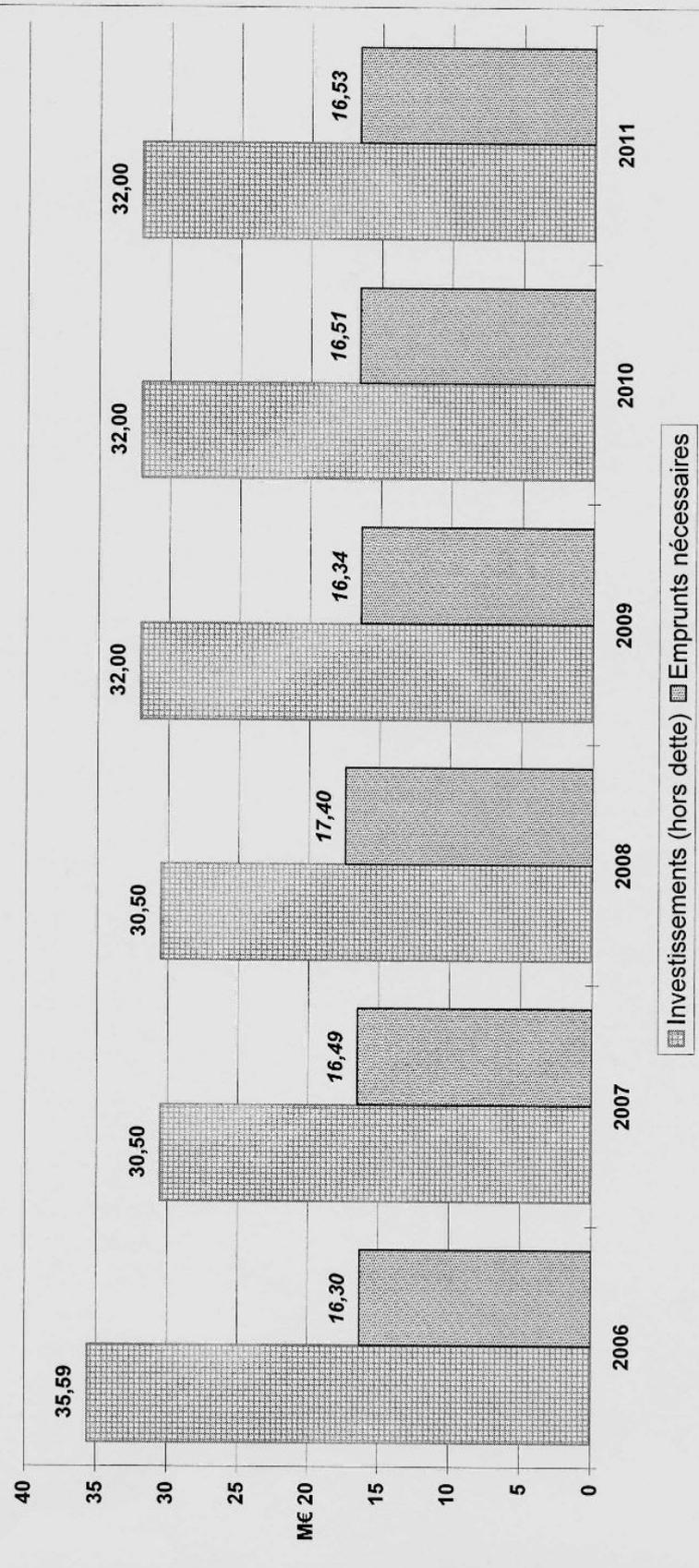
## EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

## ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2005

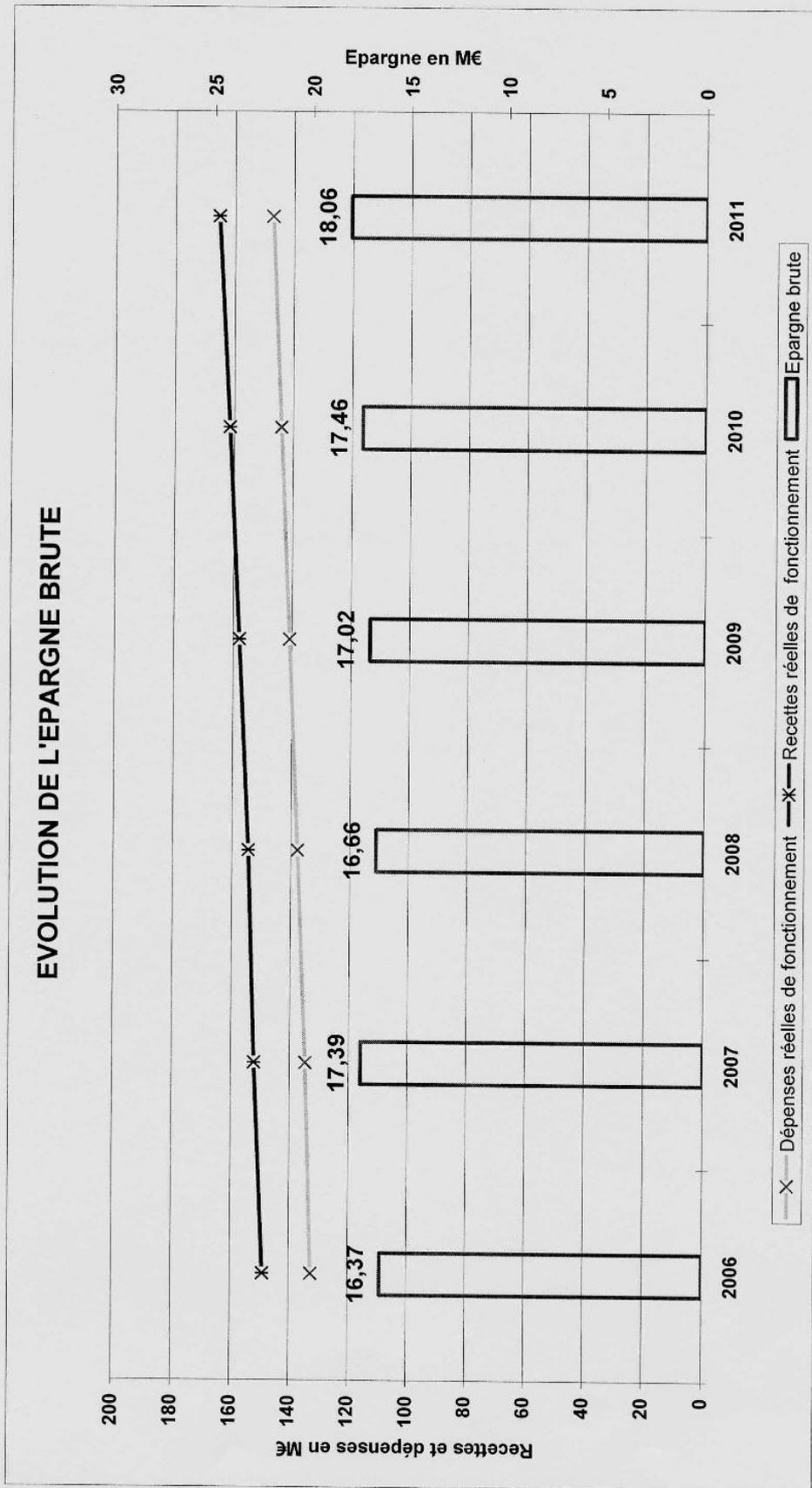
## EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DES EMPRUNTS



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2005

EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE



VILLE DE BESANCON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

### 3. L'arbitrage entre fiscalité et emprunt

#### *A - L'objectif : une épargne brute en diminution modérée*

En retenant le scénario budgétaire précédent et en retraitant les données de la prospective Klopfer sur les bases de la M14, **le budget primitif peut être construit avec des recettes réelles de fonctionnement de 157,5 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 132,6 M€**. A périmètre constant, l'évolution des recettes serait de l'ordre de + 1,8 % et celles des dépenses de près de 3,4 % (données selon la nomenclature M14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006).

Les choix budgétaires proposés permettent de dégager **une épargne brute estimée au budget primitif à près de 25 M€ contre 26,5 M€ au BP 2005 à périmètre constant** (nouvelle instruction M14).

Dans ces conditions, **la réduction de l'autofinancement serait réduite** au regard des anticipations de la prospective budgétaire. Surtout, la tendance en terme d'épargne permettrait de maintenir la capacité d'autofinancement à un niveau satisfaisant.

#### *B - Le choix d'une hausse limitée des taux de fiscalité*

**La hausse de 0,7 % des taux communaux proposée au BP 2006 est donc calibrée pour faire face à nos besoins en ressources, après avoir pesé les moyens nécessaires au développement des priorités municipales en 2006.**

Il faut rappeler que cette augmentation fait suite à la pause fiscale décidée en 2005 (non augmentation des taux de fiscalité communaux) et qu'elle devrait être très proche de la moyenne des évolutions communales telle que l'anticipe Dexia Crédit Local pour 2006, dans une récente note de conjoncture. **Conformément aux directives données pour cette année, et malgré les difficultés du contexte, nous ferons en 2006 moins de 1 %, ce qui était un résultat difficile à atteindre.**

Dans ces conditions, le classement de la Ville en matière de pression fiscale devrait rester globalement stable d'un exercice à l'autre et nos différents ratios (recalculés en M14) s'en trouver très peu sensiblement modifiés.

#### *C - Un emprunt strictement maintenu*

**Besançon est parmi les villes de 100 à 300 000 habitants une commune plutôt moins endettée que la moyenne.** C'est un acquis de la gestion municipale et un point positif pour les Bisontins d'aujourd'hui et de demain. C'est aussi un moyen qui reste disponible pour le financement d'investissements majeurs, à la hauteur de nos ambitions pour la Ville à horizon 2020. Rappelons aussi qu'en 2005, nous n'avons mobilisé que 15,3 M€ d'emprunt nouveau sur le budget principal, ce qui a permis de **maintenir notre encours de dette.**

En 2006, pour 30,3 M€ de dépenses d'équipement, **nous fixons le volume d'emprunt à 16,3 M€**, ce qui représente un taux prévisionnel de financement par emprunt de près de 54 %, proche de celui du BP 2005.

La diminution de l'emprunt suit donc logiquement celle annoncée des investissements programmés en 2006. Il s'agit là d'un niveau particulièrement bas, rendu également possible par le niveau des recettes d'investissement attendues.

### III - Les chiffres du budget général

#### 1. Structure du budget général

La lecture des tableaux ci-dessous permet de constater que **le budget général enregistre une baisse sensible de 14 M€**, de 257 M€ en 2005 à 243 M€ en 2006.

Cette évolution est particulièrement encourageante puisqu'elle traduit la plus forte avancée de l'intercommunalité enregistrée depuis la création de la CAGB :

- Avec le **transfert de compétences** aussi importantes que la **collecte des déchets** - l'élimination des déchets, collecte et traitement, est à présent entièrement confiée à la CAGB - ou le **Conservatoire National de Région** ;

- Mais aussi avec la **création de deux nouveaux services partagés** entre l'Agglomération et la Ville : système d'informations géographiques et parc auto.

Ainsi progressent, sur le terrain, une vraie culture d'intercommunalité et le sentiment d'appartenance à un même territoire, plus large, mieux armé pour répondre aux défis majeurs liés à son développement.

### BUDGET GENERAL

RECETTES REELLES (en €)	2005			2006		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports	TOTAL	Propositions nouvelles + reprises	Reports	TOTAL
Recettes réelles	178 175 538	9 966 527	188 142 065	174 483 181	12 025 056	186 508 237
Autofinancement des investissements de N-1	21 295 445		21 295 445	19 013 624		19 013 624
Résultat antérieur reporté	8 644 714		8 644 714	8 536 527		8 536 527
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>208 115 697</b>	<b>9 966 527</b>	<b>218 082 224</b>	<b>202 033 332</b>	<b>12 025 056</b>	<b>214 058 388</b>
EAU	12 762 050		12 762 050	11 540 511		11 540 511
ASSAINISSEMENT	9 292 224		9 292 224	12 702 688		12 702 688
CHAUFFAGE URBAIN	4 811 094		4 811 094	3 856 380		3 856 380
FORETS	566 615		566 615	556 595		556 595
SSADPA	458 762		458 762	438 031		438 031
DECHETS	11 164 600		11 164 600	0		0
<b>Sous-total budgets annexes</b>	<b>39 055 345</b>		<b>39 055 345</b>	<b>29 094 205</b>		<b>29 094 205</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>247 171 042</b>	<b>9 966 527</b>	<b>257 137 569</b>	<b>231 127 537</b>	<b>12 025 056</b>	<b>243 152 593</b>

DEPENSES REELLES (en €)	2005			2006		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports	TOTAL	Propositions nouvelles + reprises	Reports	TOTAL
Dépenses réelles	186 820 252	15 820 025	202 640 277	183 019 708	14 910 594	197 930 302
Besoin d'autofinancement des investissements de N-1	15 441 947		15 441 947	16 128 086		16 128 086
<b>Sous - total budget principal</b>	<b>202 262 199</b>	<b>15 820 025</b>	<b>218 082 224</b>	<b>199 147 794</b>	<b>14 910 594</b>	<b>214 058 388</b>
EAU	12 762 050		12 762 050	11 540 511		11 540 511
ASSAINISSEMENT	9 292 224		9 292 224	12 702 688		12 702 688
CHAUFFAGE URBAIN	4 811 094		4 811 094	3 856 380		3 856 380
FORETS	566 615		566 615	556 595		556 595
SSADPA	458 762		458 762	438 031		438 031
DECHETS	11 164 600		11 164 600	0		0
<b>Sous - total budgets annexes</b>	<b>39 055 345</b>		<b>39 055 345</b>	<b>29 094 205</b>		<b>29 094 205</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>241 317 544</b>	<b>15 820 025</b>	<b>257 137 569</b>	<b>228 241 999</b>	<b>14 910 594</b>	<b>243 152 593</b>

## 2. Changements de périmètre et comparaisons

Le graphique ci-après, établi sur la base des seules propositions nouvelles, permet non seulement de constater la baisse en volume du budget général, mais aussi de mesurer l'évolution sensible de ses diverses composantes.

Les importants transferts de compétence opérés vers l'intercommunalité ont en effet profondément modifié les parts respectives de chaque budget :

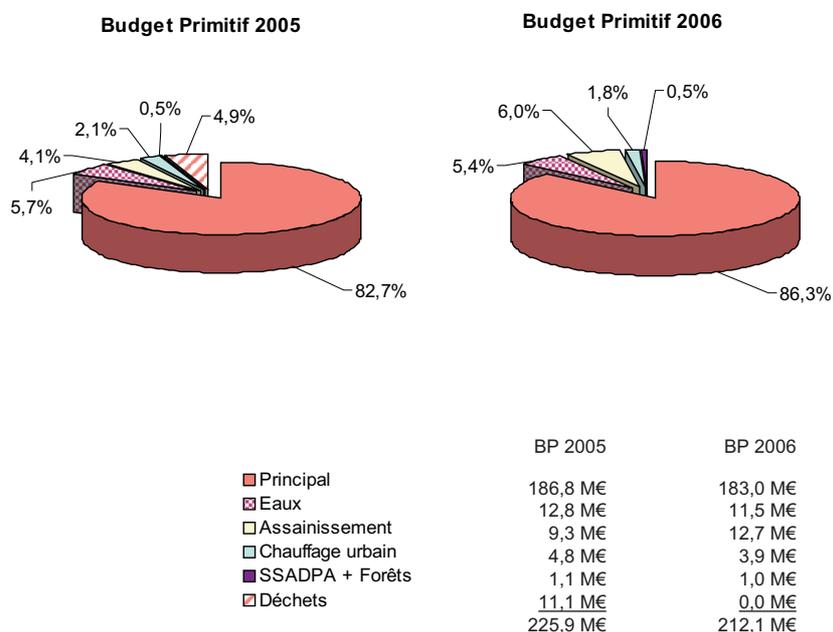
• **Les budgets annexes subissent la plus forte diminution, 10 M€, correspondant pour l'essentiel au budget Déchets transféré.**

Avec plus de 29 M€, les autres services affichent une progression globale de 4 %, inégalement répartie : si l'Assainissement est en forte hausse (+ 3,4 M€), Eau et Chauffage urbain affichent au contraire une baisse respective de 1,3 et 0,9 M€.

Nous reviendrons au paragraphe suivant sur ces évolutions contrastées, généralement concentrées sur l'investissement.

• De ce fait, malgré l'absence du Conservatoire National de Région et un repli en volume de 3,8 M€, le budget principal occupe une place encore plus grande puisqu'il représente 86,3 % du budget général en 2006 au lieu de 82,7 % l'année précédente.

Nous aurons également l'occasion de commenter ces évolutions dans le détail par la suite.



### 3. Analyse du budget général

Les tableaux présentés sur les deux pages suivantes retracent dans le détail les recettes et dépenses réelles du budget général en distinguant celles du budget principal et celles de chacun des budgets annexes.

Il est certes difficile d'agglomérer des budgets dont la structure et le financement sont difficilement comparables, le budget principal tirant l'essentiel de ses ressources de la fiscalité et des dotations de l'Etat alors que les deux principaux budgets annexes s'équilibrent essentiellement par la vente de produits.

Cependant, au regard des propositions nouvelles, certaines évolutions en volume, entre 2005 et 2006, méritent d'être soulignées :

- La baisse générale de 14 M€ affecte pour l'essentiel les dépenses de fonctionnement, en recul de près de 9 M€, dont environ 5 M€ pour la seule masse salariale ;

- A l'opposé, **les dépenses d'équipement gardent un niveau élevé** puisqu'elles ne perdent que 2,4 M€, la baisse de 3 M€ observée sur le budget principal étant compensée par une hausse de 0,6 M€ sur les budgets annexes ;

- **Le niveau d'emprunt prévu pour financer ces investissements reste modéré** : en retrait de plus de 2 M€, il ne participe plus au financement des dépenses d'équipement qu'à hauteur de 45,6 % au lieu de 48,2 % en 2005.

## BUDGET GÉNÉRAL - BP 2006 - RECETTES RÉELLES (investissement + fonctionnement)

	Ville		Eau		Assainissement		SSADPA		Forêts		Chauffage Urbain		Total	
	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.
Emprunts	16 300 000	9,34	1 380 000	11,96	577 000	4,54	0	0,00	0	0,00	1 594 260	41,34	19 851 260	9,75
Subventions et participations	11 384 942	6,52	694 111	6,01	4 003 888	31,52	1 791	0,41	470 870	84,60	759 500	19,69	17 315 102	8,51
Impôts locaux	60 077 383	34,43	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	60 077 383	29,51
Fiscalité reversée	18 042 363	10,34	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	18 042 363	8,86
Dotations fiscales de l'Etat	6 171 256	3,54	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	6 171 256	3,03
Taxes diverses + forfait global de soins	11 481 898	6,58	0	0,00	0	0,00	435 940	99,52	0	0,00	0	0,00	11 917 838	5,85
Participations de l'Etat	36 371 156	20,85	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	36 371 156	17,87
Ventes de produits, prestations de services	9 512 737	5,45	9 358 000	81,09	8 101 500	63,78	0	0,00	83 165	14,94	0	0,00	27 055 402	13,29
Autres produits de gestion courante	2 383 244	1,37	8 200	0,07	150	0,00	0	0,00	1 400	0,25	922 460	23,92	3 315 454	1,63
Diverses aliénations	2 124 500	1,22	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1 000	0,18	0	0,00	2 125 500	1,04
Recouvrements traitements et prestations sociales	464 600	0,27	100 000	0,87	20 000	0,16	300	0,07	160	0,03	0	0,00	585 060	0,29
Autres recettes	169 102	0,10	200	0,00	150	0,00	0	0,00	0	0,00	580 160	15,04	749 612	0,37
<b>Total des propositions nouvelles</b>	<b>174 483 181</b>	<b>100,00</b>	<b>11 540 511</b>	<b>100,00</b>	<b>12 702 688</b>	<b>100,00</b>	<b>438 031</b>	<b>100,00</b>	<b>556 595</b>	<b>100,00</b>	<b>3 856 380</b>	<b>100,00</b>	<b>203 577 386</b>	<b>100,00</b>
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	16 128 086												16 128 086	
Autofinancement des reports de dépenses N-1	2 885 538												2 885 538	
Reports recettes d'investissement N-1	12 025 056												12 025 056	
Excédent de fonctionnement reporté	8 536 527		0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	8 536 527	
<b>TOTAL</b>	<b>214 058 388</b>		<b>11 540 511</b>		<b>12 702 688</b>		<b>438 031</b>		<b>556 595</b>		<b>3 856 380</b>		<b>243 152 593</b>	

## BUDGET GÉNÉRAL - BP 2006 - DÉPENSES RÉELLES (investissement + fonctionnement)

	Ville		Eau		Assainissement		SSADPA		Forêts		Chauffage Urbain		Total	
	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.
Acquisitions - Travaux (Investissement)	30 284 295	16,55	3 419 361	29,63	6 163 000	48,52	18 160	4,15	93 557	16,81	3 541 160	91,83	43 519 533	20,52
Annuité de dette payée + charges financières	18 685 100	10,21	611 200	5,30	2 051 503	16,15	0	0,00	24 691	4,44	153 000	3,97	21 525 494	10,15
Masse salariale	76 529 078	41,81	2 685 600	23,27	1 960 035	15,43	356 875	81,47	252 595	45,38	0	0,00	81 784 183	38,56
Subventions d'équipement et fonds de concours	5 303 148	2,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	5 303 148	2,50
Subventions de fonctionnement	18 455 920	10,08	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	18 455 920	8,70
Autres charges de fonctionnement	4 921 990	2,69	50 000	0,43	76 867	0,61	0	0,00	0	0,00	5 000	0,13	5 053 857	2,38
Charges de fonctionnement à caractère général (CH. 011)	28 775 557	15,72	4 769 350	41,33	2 451 130	19,30	62 995	14,38	185 752	33,37	157 220	4,08	36 402 004	17,16
Divers (Inv. + Fonct.)	64 620	0,04	5 000	0,04	153	0,00	1	0,00	0	0,00	0	0,00	69 774	0,03
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>183 019 708</b>	<b>100,00</b>	<b>11 540 511</b>	<b>100,00</b>	<b>12 702 688</b>	<b>100,00</b>	<b>438 031</b>	<b>100,00</b>	<b>556 595</b>	<b>100,00</b>	<b>3 856 380</b>	<b>100,00</b>	<b>212 113 913</b>	<b>100,00</b>
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés en n-1	16 128 086												16 128 086	
Report de dépenses d'investissement n-1	14 910 594												14 910 594	
<b>TOTAL</b>	<b>214 058 388</b>		<b>11 540 511</b>		<b>12 702 688</b>		<b>438 031</b>		<b>556 595</b>		<b>3 856 380</b>		<b>243 152 593</b>	

#### IV - Le budget principal 2006

##### 1. Changements de périmètres et comparaisons

Pour permettre une juste comparaison entre le budget primitif 2006 et celui de 2005, ce dernier a été corrigé pour tenir compte de deux évolutions majeures :

- La **nouvelle instruction comptable M14**, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en vertu de laquelle cessions d'immobilisations (recettes) et subventions d'équipement versées (dépenses) sont inscrites en investissement et non plus en fonctionnement ;

- Les **transferts de compétences** et la mise en place de services partagés intervenant au 1<sup>er</sup> janvier 2006, déjà évoqués plus avant.

##### BP 2006 - Etat des principales recettes (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	BP 2005 (A)	Modifica- tions M14 (B)	Transferts (C)	BP 2005 retraité M14 et transferts (D) = (A)+(B)+(C)	BP 2006	Evolution 2006/2005	
						En euros	En %
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Amendes de police	800 000			800 000	1 617 701	817 701	102,2
TLE	450 000			450 000	350 000	- 100 000	- 22,2
FCTVA	3 398 560			3 398 560	3 522 299	123 739	3,6
Emprunts	18 250 000			18 250 000	16 300 000	- 1 950 000	- 10,7
Subventions d'équipement	3 305 653			3 305 653	1 366 591	- 1 939 062	- 58,7
Avances, créances	0			0	99 972	99 972	
Remboursement avances	0			0	0	0	
Produits des cessions d'immobilisations		2 122 500		2 122 500	2 124 500	2 000	0,1
Autres recettes d'investissement	93 619			93 619	100 319	6 700	7,2
<b>Total propositions nouvelles d'investissement</b>	<b>26 297 832</b>	<b>2 122 500</b>	<b>0</b>	<b>28 420 332</b>	<b>25 481 382</b>	<b>- 2 938 950</b>	<b>- 10,3</b>
Autofinancement des investissements réalisés n-1	15 441 947			15 441 947	16 128 086	686 139	4,4
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	5 853 498			5 853 498	2 885 538	- 2 967 960	- 50,7
<b>Total investissement (BP)</b>	<b>47 593 277</b>	<b>2 122 500</b>	<b>0</b>	<b>49 715 777</b>	<b>44 495 006</b>	<b>- 5 220 771</b>	<b>- 10,5</b>
Reports de crédits n-1	9 966 527			9 966 527	12 025 056	2 058 529	20,7
<b>Total investissement (BP +BR)</b>	<b>57 559 804</b>	<b>2 122 500</b>	<b>0</b>	<b>59 682 304</b>	<b>56 520 062</b>	<b>- 3 162 242</b>	<b>- 5,3</b>

BUDGET PRINCIPAL	BP 2005 (A)	Modifica- tions M14 (B)	Transferts (C)	BP 2005 retraité M14 et transferts (D) = (A)+(B)+(C)	BP 2006	Evolution 2006/2005	
						En euros	En %
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Recettes fiscales et taxes diverses</b>	<b>75 649 229</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 649 229</b>	<b>77 730 537</b>	<b>2 081 308</b>	<b>2,8</b>
Impôts locaux	58 382 000			58 382 000	60 077 383	1 695 383	2,9
Dotations fiscales de l'Etat	6 382 484			6 382 484	6 171 256	- 211 228	- 3,3
Taxe d'électricité et taxe sur les pylônes	1 684 180			1 684 180	1 712 100	27 920	1,7
Taxe de séjour	190 000			190 000	190 000	0	
Taxe sur les jeux du Casino	2 700 000			2 700 000	2 730 000	30 000	1,1
Divers droits d'occupation du domaine public	566 440			566 400	551 445	- 14 995	- 2,6
Droits de stationnement	3 454 800			3 454 800	3 583 500	128 700	3,7
Taxe additionnelle droits de mutation	1 966 125			1 966 125	2 407 753	441 628	22,5
Impôts sur les spectacles	80 000			80 000	60 000	- 20 000	- 25,0
Taxe sur emplacements publicitaires	125 000			125 000	125 000	0	
Divers impôts et taxes	118 200			118 200	122 100	3 900	3,3
<b>Participations de l'Etat</b>	<b>36 656 466</b>	<b>0</b>	<b>- 308 000</b>	<b>36 348 466</b>	<b>36 371 156</b>	<b>22 690</b>	<b>0,1</b>
DGF forfaitaire	29 403 000			29 403 000	29 801 573	398 573	1,4
DSU	3 545 600			3 545 600	3 604 312	58 712	1,7
Dotation nationale de péréquation	1 005 600			1 005 600	1 059 100	53 500	5,3
DGF permanents syndicaux	25 000			25 000	63 090	38 090	152,4
Dotation spéciale instituteurs	17 310			17 310	14 550	- 2 760	- 15,9
DGD	1 141 369			1 141 369	1 089 196	- 52 173	- 4,6
Participations de l'Etat	1 499 087		- 308 000	1 191 087	719 335	- 471 752	- 39,6
Dotation de recensement	19 500			19 500	20 000	500	2,6
<b>Autres subventions et participations</b>	<b>4 210 297</b>	<b>0</b>	<b>- 55 031</b>	<b>4 155 266</b>	<b>4 428 032</b>	<b>272 766</b>	<b>6,6</b>
Subventions et participations des régions	152 000			152 000	172 000	20 000	13,2
Subventions et participations des départements	178 382		- 54 918	123 464	110 900	- 12 564	- 10,2
Subventions et participations des communes	90 683			90 683	70 683	- 20 000	- 22,1
Subventions et participations groupements de collectivités	38 900			38 900	152 200	113 300	291,3
Subventions et participations budget communautaire	10 000			10 000	41 000	31 000	310,0
Subventions et participations aux organismes	3 740 332		- 113	3 740 219	3 881 249	141 030	3,8

BUDGET PRINCIPAL	BP 2005 (A)	Modifica- tions M14 (B)	Transferts (C)	BP 2005 retraité M14 et transferts (D) = (A)+(B)+(C)	BP 2006	Evolution 2006/2005	
						En euros	En %
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>21 052 150</b>	<b>0</b>	<b>- 3 034 252</b>	<b>18 017 898</b>	<b>18 042 363</b>	<b>24 465</b>	<b>0,1</b>
Attribution de compensation CAGB	19 733 000		- 3 034 252	16 698 748	16 669 963	- 28 785	- 0,2
DSC Volet solidarité sociale et fiscale	1 113 150			1 113 150	1 113 750	600	0,1
DSC Solidarité Economique	206 000			206 000	244 250	38 250	18,6
DSC Gens du voyage	0			0	14 400	14 400	
<b>Autres recettes</b>	<b>14 309 564</b>	<b>- 2 122 500</b>	<b>- 257 717</b>	<b>11 929 347</b>	<b>12 429 711</b>	<b>500 364</b>	<b>4,2</b>
Ventes produits, prestations de services	9 772 270		- 262 438	9 509 832	9 512 737	2 905	0,0
Revenus des immeubles	965 549			965 549	1 083 393	117 844	12,2
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	874 465			874 465	874 100	- 365	0,0
Autres produits de gestion courante	325 350		4 721	330 071	425 751	95 680	29,0
Remboursements sur rémunération de personnel	188 800			188 800	464 600	275 800	146,1
Produits de cessions d'immobilisations	2 122 500	- 2 122 500		0	0	0	
Autres recettes de fonctionnement	60 630			60 630	69 130	8 500	14,0
<b>Total propositions nouvelles de fonctionnement</b>	<b>151 877 706</b>	<b>- 2 122 500</b>	<b>- 3 655 000</b>	<b>146 100 206</b>	<b>149 001 799</b>	<b>2 901 593</b>	<b>2,0</b>
Reprise anticipée d'excédent	8 644 714			8 644 714	8 536 527	- 108 187	- 1,3
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (BP)</b>	<b>160 522 420</b>	<b>- 2 122 500</b>	<b>- 3 655 000</b>	<b>154 744 920</b>	<b>157 538 326</b>	<b>2 793 406</b>	<b>1,8</b>
<b>TOTAL GENERAL (propositions nouvelles)</b>	<b>178 175 538</b>	<b>0</b>	<b>- 3 655 000</b>	<b>174 520 538</b>	<b>174 483 181</b>	<b>- 37 357</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL GENERAL (BP)</b>	<b>208 115 697</b>	<b>0</b>	<b>- 3 655 000</b>	<b>204 460 697</b>	<b>202 033 332</b>	<b>- 2 427 365</b>	<b>- 1,2</b>
<b>TOTAL GENERAL (BP + BR)</b>	<b>218 082 224</b>	<b>0</b>	<b>- 3 655 000</b>	<b>214 427 224</b>	<b>214 058 388</b>	<b>- 368 836</b>	<b>- 0,2</b>

## BP 2006 - État des principales dépenses (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	BP 2005 (A)	Modifica- tions M14 (B)	Transferts (C)	BP 2005 retraité M14 et transferts (D) = (A)+(B)+(C)	BP 2006	Evolution 2006/2005	
						En euros	En %
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Dépenses d'équipement (20 (sauf 204)-21-23)	32 145 707		- 98 543	32 047 164	29 209 295	- 2 837 869	- 8,9
Subventions d'équipement versées (204)		5 976 100	75 000	6 051 100	5 303 148	- 747 952	- 12,4
Dépenses imprévues	1 075 000			1 075 000	1 075 000	0	
Autres dépenses d'investissement	0			0	0	0	
Remboursement dette en capital	15 983 400			15 983 400	14 811 100	- 1 172 300	- 7,3
<b>Total propositions nouvelles d'investissement</b>	49 204 107	5 976 100	- 23 543	55 156 664	50 398 543	- 4 758 121	- 8,6
Autofinancement des investissements de n-1	15 441 947			15 441 947	16 128 086	686 139	4,4
<b>Total investissement (BP)</b>	64 646 054	5 976 100	- 23 543	70 598 611	66 526 629	- 4 071 982	- 5,8
Reports de crédits n-1	15 820 025			15 820 025	14 910 594	- 909 431	- 5,7
<b>Total investissement (BP +BR)</b>	80 466 079	5 976 100	- 23 543	86 418 636	81 437 223	- 4 981 413	- 5,8
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Personnel</b>	<b>78 129 358</b>	<b>0</b>	<b>- 3 777 613</b>	<b>74 351 745</b>	<b>76 529 078</b>	<b>2 177 333</b>	<b>2,9</b>
Rémunération et charges du personnel permanent géré Ressources Humaines	75 214 700		- 3 768 973	71 445 727	73 641 400	2 195 673	3,1
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	2 914 658		- 8 640	2 906 018	2 887 678	- 18 340	- 0,6
<b>Intérêts et charges financières</b>	<b>4 090 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 090 000</b>	<b>3 874 000</b>	<b>- 216 000</b>	<b>- 5,3</b>
<b>Subventions</b>	<b>23 619 709</b>	<b>- 5 976 100</b>	<b>0</b>	<b>17 643 609</b>	<b>18 455 920</b>	<b>812 311</b>	<b>4,6</b>
Subventions d'équipement et fonds de concours	5 976 100	- 5 976 100		0			
Subventions de fonctionnement au CCAS	8 909 000			8 909 000	9 135 000	226 000	2,5
Subvention fonctionnement (hors CCAS)	8 734 609			8 734 609	9 320 920	586 311	6,7
Subvention de fonctionne- ment exceptionnelles	0			0	0	0	

BUDGET PRINCIPAL	BP 2005 (A)	Modifica- tions M14 (B)	Transferts (C)	BP 2005 retraité M14 et transferts (D) = (A)+(B)+(C)	BP 2006	Evolution 2006/2005	
						En euros	En %
<b>Dépenses à évolution contrainte</b>	<b>15 456 076</b>	<b>0</b>	<b>- 8 098</b>	<b>15 447 978</b>	<b>16 519 547</b>	<b>1 071 569</b>	<b>6,9</b>
- Autres dépenses	4 976 745	0	- 235	4 976 510	4 921 990	- 54 520	- 1,1
Contingents et participations obligatoires	1 077 487			1 077 487	1 039 031	- 38 456	- 3,6
Contingent d'aide sociale	631 967			631 967	650 800	18 833	3,0
Déficit du budget des forêts	509 565			509 565	498 358	- 11 207	- 2,2
Indemnités, cotisations et formation des élus	713 935			713 935	734 170	20 235	2,8
Pertes sur créances irrécouvrables	320 000			320 000	200 000	- 120 000	- 37,5
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	147 000			147 000	142 000	- 5 000	- 3,4
Charges diverses de gestion courante	58 150			58 150	67 880	9 730	16,7
Redevances, brevets, licences	12 641		- 235	12 406	35 942	25 536	189,7
Reversement et restitution sur impôts et taxes	266 000			266 000	253 809	- 12 191	- 4,6
Titres annulés	140 000			140 000	200 000	60 000	42,9
Dépenses imprévues	1 100 000			1 100 000	1 100 000	0	
- Autres charges à caractère général (Ch 011)	10 479 331	0	- 7 863	10 471 468	11 597 557	1 126 089	10,8
Impôts, taxes et versements assimilés	652 613			652 613	637 445	- 15 168	- 2,3
Contrats de service public	1 543 199			1 543 199	1 657 000	113 801	7,4
Energie (chauffage, éclairage)	3 469 430			3 469 430	4 178 329	708 899	20,4
Carburants	463 000			463 000	542 000	79 000	17,1
Crédits bail immobilier	721 000			721 000	765 000	44 000	6,1
Loyers et charges locatives	1 238 288			1 238 288	1 314 517	76 229	6,2
Eau et assainissement des bâtiments	554 400			554 400	578 600	24 200	4,4
Cotisations municipales	123 582			123 582	171 606	48 024	38,9
Assurances	925 620			925 620	956 930	31 310	3,4
Affranchissements	277 999		- 7 863	270 136	291 630	21 494	8,0
Télécommunications	501 000			501 000	495 500	- 5 500	- 1,1
Indemnités au comptable	9 200			9 200	9 000	- 200	- 2,2
<b>Crédits d'exploitation des services (ch. 011)</b>	<b>16 240 362</b>		<b>357 788</b>	<b>16 598 150</b>	<b>17 178 000</b>	<b>579 850</b>	<b>3,5</b>

BUDGET PRINCIPAL	BP 2005 (A)	Modifica- tions M14 (B)	Transferts (C)	BP 2005 retraité M14 et transferts (D) = (A)+(B)+(C)	BP 2006	Evolution 2006/2005	
						En euros	En %
Charges exceptionnelles (cptes 67 x sauf 674 et 673)	80 640			80 640	64 620	- 16 020	- 19,9
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (BP)</b>	<b>137 616 145</b>	<b>- 5 976 100</b>	<b>- 3 427 923</b>	<b>128 212 122</b>	<b>132 621 165</b>	<b>4 409 043</b>	<b>3,4</b>
<b>TOTAL GENERAL (propositions nouvelles)</b>	<b>186 820 252</b>	<b>0</b>	<b>- 3 451 466</b>	<b>183 368 786</b>	<b>183 019 708</b>	<b>- 349 078</b>	<b>- 0,2</b>
<b>TOTAL GENERAL (BP)</b>	<b>202 262 199</b>	<b>0</b>	<b>- 3 451 466</b>	<b>198 810 733</b>	<b>199 147 794</b>	<b>337 061</b>	<b>0,2</b>
<b>TOTAL GENERAL (BP + BR)</b>	<b>218 082 224</b>	<b>0</b>	<b>- 3 451 466</b>	<b>214 630 758</b>	<b>214 058 388</b>	<b>- 572 370</b>	<b>- 0,3</b>
Transferts - Données issues comptabilité analytique			- 203 534	- 203 534		203 534	-100,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>218 082 224</b>	<b>0</b>	<b>- 3 655 000</b>	<b>214 427 224</b>	<b>214 058 388</b>	<b>- 368 836</b>	<b>- 0,2</b>

## 2. Données chiffrées et analyse financière

Propositions nouvelles en M€	BP 2005	BP 2006	Ecart
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes réelles avec excédent reporté (1)	154,74	157,54	+ 1,8 %
Dépenses réelles (2)	128,21	132,62	+ 3,4 %
Epargne brute = 1 - 2	26,53	24,92	- 6,1 %
<b>Investissement</b>			
Dépenses réelles			
remboursement dette en capital	15,98	14,81	- 7,3 %
dépenses d'équipement (3)	33,13	30,29	- 8,6 %
subventions d'équipement	6,05	5,30	- 12,4 %
Financement des dépenses			
Epargne brute	26,53	24,92	- 6,1 %
Autres recettes d'investissement	10,17	9,19	- 9,6 %
Emprunt (4)	18,25	16,30	- 10,7 %
Financement des dépenses d'équipement par emprunt = 4/3	55,1 %	53,8 %	
<b>Endettement</b>			
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier	108,17	108,09	- 0,1 %

Du tableau ci-dessus, retraité des modifications M14 et des transferts de compétences intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2006, on peut retirer les enseignements suivants :

- En fonctionnement, **l'épargne brute est en baisse de plus de 6 %** avec le maintien en 2006 de l'«effet de ciseaux» constaté en 2005 : les dépenses réelles de fonctionnement (+ 3,4 %) progressent près de deux fois plus vite que les recettes correspondantes (+ 1,8 %). Cette évolution est compatible avec la prospective budgétaire ;

• En investissement, **un volume de dépenses d'équipement et de subventions versées inférieur à celui de 2005**, conforme au PPI après l'achèvement, l'an dernier, de grosses opérations telles que la restructuration du Palais des Sports ou le réaménagement de la Place de la Révolution ;

• **Un emprunt en baisse de près de 11 %** qui participe au financement des dépenses d'équipement à un niveau assez proche de celui du budget primitif précédent, profitant notamment du repli de l'annuité de dette.

La tendance baissière de l'épargne brute, dont nous expliquerons les fondements par la suite, pourrait se confirmer au cours des exercices suivants avec la volonté clairement affirmée par le Gouvernement de plafonner la progression de ses dotations au cours des cinq années à venir. Elle justifie notre inquiétude vis-à-vis de nouveaux désengagements.

En 2006, la baisse des dépenses d'investissement permet d'amortir cette évolution défavorable avec une hausse modérée des taux de fiscalité qui vise, conjuguée à la poursuite des efforts de gestion déjà entrepris, à nous permettre de maintenir nos marges de manoeuvre financières à moyen terme.

### 3. Structure du BP 2006 et présentation par sections

Le graphique ci-dessous donne une vue générale de la structure du budget principal 2006, de la répartition des principaux postes de recettes et de dépenses, en fonctionnement et en investissement et permet de comprendre la formation de l'épargne brute et sa participation au financement de l'investissement.

#### Répartition par nature du BP 2006 en M€ (propositions nouvelles + excédent)

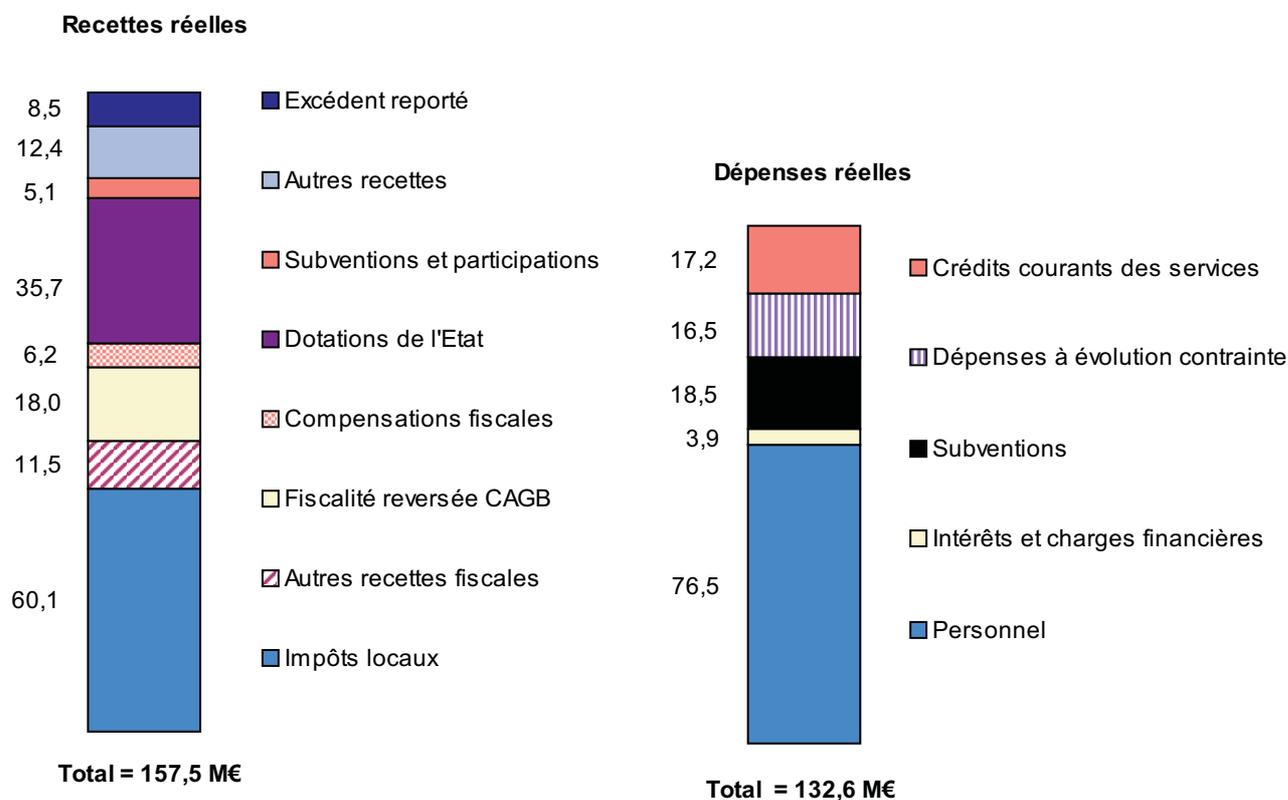
##### DÉPENSES 183,0 M€

Investissement 50,4 M€	Acquisitions, travaux neufs, études, div.	30,3 M€	Épargne brute 24,9 M€
	Subv. équip. versées	5,3 M€	
	Dette en capital	14,8 M€	
Fonctionnement 132,6 M€	Intérêts et charges fi.	3,9 M€	
	Frais de personnel	76,5 M€	
	Dépenses d'exploitation hors frais de personnel	31,8 M€	
	Subventions, participations et contingents	20,4 M€	

##### RECETTES 183,0 M€

Emprunts	16,3 M€	Investissement 25,5 M€
Particip., subv., divers et pdt des cessions	9,2 M€	
Reprise anticipée du résultat 2005	8,5 M€	Fonctionnement 157,5 M€
Prod. d'exploitation et divers	12,4 M€	
Dotations-subv. participations reçues	47 M€	
Impôts locaux	60,1 M€	

## ❖ La section de fonctionnement

**A - Les recettes**

Globalement, les recettes s'élèvent à 157,5 M€, en hausse de 1,8 % par rapport au BP 2005 corrigé des retraitements relatifs à la nouvelle M14 et aux transferts de compétences à la CAGB.

- Le **produit des impôts locaux** s'élève à 60,1 M€, en progression apparente de 2,9 % par rapport au BP 2005, mais en réalité de 3,8 % après correction des bases de foncier bâti, surévaluées de 0,5 M€ en 2005 suite à une erreur de calcul des Services fiscaux ;
- Les **autres recettes fiscales** atteignent 11,5 M€, en hausse de plus de 0,6 M€ dont 0,4 M€ pour la seule taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait continuer de bénéficier d'un important volume de transactions sur le marché immobilier ;
- A périmètre constant, la **fiscalité reversée par la CAGB** reste stable à 18,0 M€, même si, en fait, elle subit une ponction de 3 M€ correspondant principalement au transfert du CNR ;
- Les **compensations fiscales** versées par l'Etat (6,2 M€) sont en recul de plus de 3 % : la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) subit, comme en 2005, une nouvelle réduction supérieure à 9 %, soit une perte de 268 000 € pour la Ville ;

▪ L'ensemble des **dotations de l'Etat** (DGF, dotation d'aménagement et DGD), deuxième ressource de fonctionnement après la fiscalité avec 35,7 M€, plafonnent à nouveau, comme l'an dernier, à + 1,4 %, soit moins de 500 000 € supplémentaires.

Ainsi, en cumulant les deux volets de la réforme de ces dotations initiée en 2005, hausse des dotations et baisse de la DCTP, le «gain» pour Besançon est réduit cette année à 0,2 M€ sur une somme globale de près de 42 M€ !

▪ Avec 26,0 M€, les **autres recettes** (excédent reporté, usagers, domaine, subventions) progressent de moins de 1 %.

### **B - Les dépenses**

Elles s'élèvent à 132,6 M€ et accusent une hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent, nettement plus élevée que celle des recettes (+ 1,8 %).

▪ Les **frais de personnel** représentent 76,5 M€ soit près de 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur progression apparente de 2,9 % est en réalité réduite à 2,7 % à périmètre constant en tenant compte des crédits nouvellement inscrits en 2006 au titre des emplois aidés ;

▪ Les **intérêts de la dette** et charges financières connaissent à nouveau une baisse, mais sensiblement moins forte que lors des exercices précédents ;

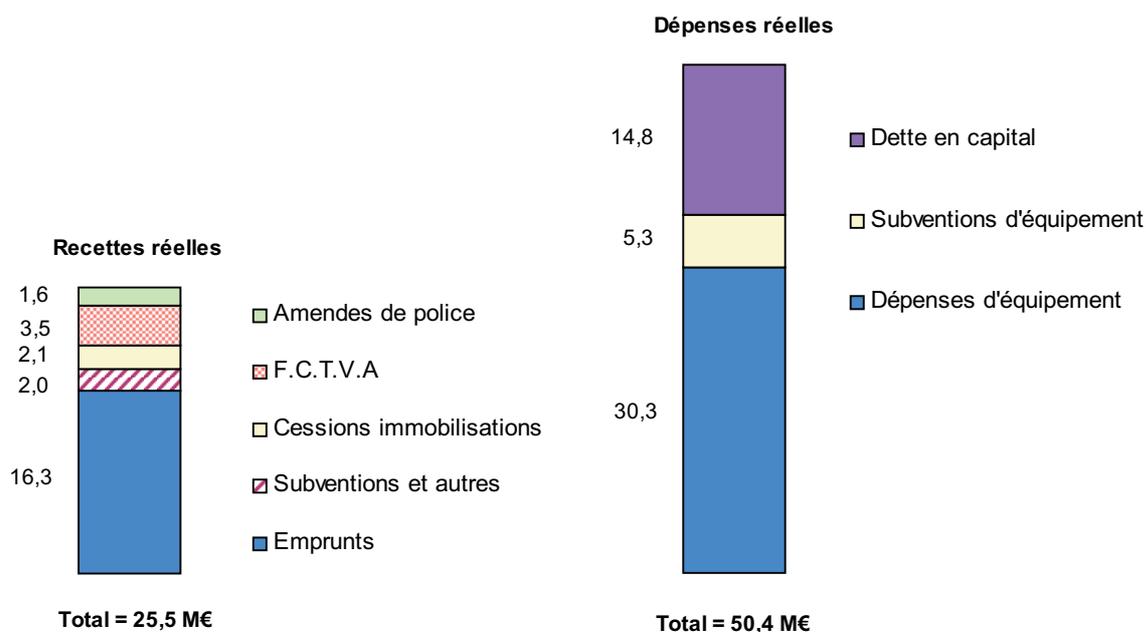
▪ Avec 18,5 M€, les **subventions** affichent une hausse globale de 4,6 %, bien supérieure à l'inflation. Cet effort financier concrétise dans les faits la volonté municipale de soutenir fortement les actions menées au plus près des populations de nos quartiers par le milieu associatif et le CCAS ;

▪ La très forte progression des **dépenses à évolution contrainte** (+ 6,9 % et plus d'un million supplémentaire d'un exercice à un autre) est essentiellement provoquée par les postes énergies et carburants qui, à eux seuls, génèrent un surcoût de près de 0,8 M€. Cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'elle échappe largement à notre contrôle et annihile en partie les efforts déjà engagés pour maîtriser nos autres postes de dépenses. Elle justifie l'engagement en 2006 d'une nouvelle politique de maîtrise énergétique ;

▪ La hausse de 3,5 % des **crédits d'exploitation des services** n'est qu'apparente. Une ligne nouvelle de 400 000 € est en effet proposée pour financer le développement ou la création d'actions de proximité en faveur des populations de nos quartiers. Hors cette ligne, l'évolution des crédits d'exploitation reste maîtrisée et avoisine 1 %.

### ❖ La section d'investissement

On rappellera qu'en application de la nouvelle M 14, la section d'investissement prend désormais en compte les cessions d'immobilisations, en recettes, et les subventions d'équipement, en dépenses, postes jusque là imputés en fonctionnement.



#### A. Les dépenses

Avec 35,6 M€, les **dépenses et subventions d'équipement conservent un niveau élevé**, même si elles connaissent un recul de 9 %, conforme à l'évolution tracée par le PPI après deux exercices au cours desquels l'effort avait été particulièrement élevé.

L'**annuité de dette en capital** connaît elle aussi un fléchissement marqué, supérieur à 7 %, l'année 2005 ayant vu l'arrivée à terme d'un important volume de contrats de prêts.

#### B. Les recettes

Malgré l'érosion de l'épargne brute, **l'emprunt est en baisse sensible** de près de 11 % et ne participe pas plus qu'en 2005 au financement des dépenses d'équipement.

Les autres recettes connaissent des évolutions très contrastées. Le produit des **amendes de police** fait plus que doubler du fait notamment de régularisations antérieures. A l'opposé, les **subventions attendues** sont en net repli, en raison de l'incertitude pesant sur le calendrier de versement des participations de l'Etat, non respecté l'an dernier.

#### 4. Les principaux postes du BP 2006

##### 4.1. La fiscalité

###### A - Données générales

Le produit notifié des contributions directes s'élève à 60,1 M€ en 2006 et représente 38 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage de la cotisation versée par le contribuable bisontin en 2005, hors frais de gestion prélevés par l'Etat. Par rapport à 2004, le maintien des taux de fiscalité entraîne une baisse de la part relative de la Ville sur le foncier bâti et non bâti.

Produit fiscal	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Ville	75,2	64,2	60,4	-
CAGB	-	-	-	62,1
Département	24,8	25,7	24,5	26,9
Région	-	10,1	15,1	11,0
<b>TOTAL</b>	100,0	100,0	100,0	100,0

En 2005, les ressources de fiscalité directe de la Ville provenaient essentiellement de la taxe d'habitation (29,86 M€) et de la taxe sur le foncier bâti (27,97 M€), le produit du foncier bâti restant très faible (0,1 M€).

A ce produit fiscal viennent s'ajouter les allocations versées par l'Etat pour compenser les pertes de recettes générées par les dégrèvements et exonérations décidées par le législateur. En 2005, elles s'élevaient à 2,27 M€ pour la taxe d'habitation, à 1,19 M€ pour les taxes foncières et à 2,99 M€ pour la taxe professionnelle (abattement de 16 % et réduction de la fraction imposable des salaires).

De sa propre initiative, la Ville pratique d'autres abattements, non compensés :

- abattement général à la base et abattement pour charges de famille sur la taxe d'habitation
- exonération de 2 ans pour les immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés par l'Etat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, des exonérations spécifiques de foncier bâti (et de taxe professionnelle), d'une durée de 5 ans, s'appliquent également à l'intérieur de la Zone Franche Urbaine de Planoise.

###### B - Le produit fiscal attendu en 2006

En 2005, les Bisontins ont pu bénéficier d'une pause fiscale rendue possible par les résultats financiers particulièrement favorables de l'exercice 2004. L'évolution financière constatée en 2005 et celle attendue en 2006 sont nettement moins favorables. Celle des années suivantes pourrait être pire avec le recul annoncé des dotations de l'Etat, le retour à la hausse des taux d'intérêt et les craintes qui pèsent sur le coût des énergies.

Pour autant, nous ne pouvons différer la réalisation du programme pluriannuel d'investissements ni renoncer au nécessaire renforcement, sur le terrain, de nos actions en faveur des populations en situation précaire.

Dans ces conditions, le maintien de nos marges de manoeuvre financières nécessite une hausse des taux de fiscalité, limitée toutefois à 0,7 %.

Le produit fiscal attendu pour 2006 serait ainsi de 60,1 M€ et, correction faite de l'erreur commise l'an dernier sur les bases du foncier bâti par les Services fiscaux, en hausse réelle de 3,8 % de BP à BP (+ 1,8 % de revalorisation forfaitaire des bases décidée par le Législateur, + 0,7 % de hausse des taux proposée pour 2006 et + 1,3 % d'évolution physique des bases).

	<b>Produit fiscal attendu pour 2006</b>
Taxe d'habitation	30,9 M€
Taxe sur le foncier bâti	29,1 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,1 M€
<b>Total</b>	<b>60,1 M€</b>

Les allocations compensatrices attendues de l'Etat sont évaluées à 6,17 M€ et subissent un **nouveau et fort recul de la DCTP** (- 9,1 %).

#### **4.2. Les dotations de l'Etat**

##### *A. Le contrat de croissance et de solidarité*

L'Etat reconduit en 2006 (sans doute pour la dernière fois) le contrat de croissance et de solidarité avec une progression de l'«enveloppe normée», indexée sur l'inflation prévisionnelle 2006 (1,8 %) et un tiers de la croissance attendue du PIB en 2005 (1,75 %), de 2,378 %. La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, variable d'ajustement du contrat, subit en 2006 une nouvelle baisse.

Parmi les principales mesures figurant dans la Loi de finances 2006, il convient de noter :

- la régularisation positive de la DGF pour 2004 (92 M€ pour la DGF des communes et des EPCI) n'a pas été allouée directement aux communes mais a été affectée principalement à la dotation d'aménagement.

- la loi de programmation pour la cohésion sociale («loi Borloo») est complétée sur 3 points : nouvelles modalités de répartition de l'enveloppe DSUCS entre les communes de moins de 10 000 habitants et celles de plus de 10 000 habitants, aménagement de la garantie accordée aux communes ayant perdu l'éligibilité à la DSU en 2005 et extension du bénéfice des coefficients multiplicateurs ZUS/ZFU aux communes de plus de 200 000 habitants.

Le tableau suivant récapitule les dotations attendues de l'Etat

	<b>BP 2006</b>
Dotations forfaitaires	29 801 573 €
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	3 604 312 €
Dotations Nationales de Péréquation	1 059 100 €
DGF permanents syndicaux	63 090 €
Dotations spéciales instituteurs (DSI)	14 550 €
Dotations Générales de Décentralisation	1 089 196 €
Dotations Compensation Taxe Professionnelle	2 667 729 €

▪ **La dotation forfaitaire**, estimée en 2006 à 29 801 573 €, comprend différentes parts qui connaissent en 2006 une évolution différenciée, décidée chaque année par le Comité des Finances Locales (CFL) :

• une dotation de base tenant compte des charges liées à la taille de la commune et une dotation afférente à la superficie. En 2006, ces deux dotations augmentent selon un taux fixé par le CFL à 75 % du taux de progression de l'ensemble des ressources de la DGF.

• la compensation perçue au titre des baisses de DCTP constatée entre 1998 et 2001. En 2006, le taux de progression est fixé par le CFL à 50 %

• un complément de garantie qui évolue à compter de 2006 selon un taux égal à 25 % du taux de progression de l'ensemble des ressources de la DGF.

▪ **la dotation d'aménagement** regroupe la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) et la dotation nationale de péréquation.

• la **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** est prévue en 2006 à hauteur de 3 604 312 € soit + 5 % par rapport au montant notifié en 2005 ;

• la prévision budgétaire 2006 de **dotation nationale de péréquation** s'élève au montant perçu en 2005 au titre des parts principale et majorée, soit 1 059 100 €.

▪ **La DGF permanents syndicaux** est estimée au BP 2006 à 63 090 €. Le paiement de cette dotation s'effectue à compter de 2006 sur la base d'un traitement d'un agent à temps plein.

▪ **La Dotation Spéciale aux Instituteurs** est prévue en 2006 à hauteur de 14 550 €. Cette prévision tient compte de la baisse constante du nombre d'instituteurs ayants - droits.

▪ **Les Dotations Générales de Décentralisation** relatives aux services communaux d'hygiène et de santé et à l'urbanisme sont évaluées respectivement à 1 072 196 € et 17 000 €. Aucune prévision budgétaire n'est inscrite au titre de la DGD liée au fonctionnement des bibliothèques municipales : la refonte du système décidée en 2006 entraîne de fait la suppression de cette recette.

▪ **La Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle**, variable d'ajustement du contrat de croissance et de solidarité, connaîtra en 2006 une nouvelle baisse significative pour s'établir à 2 667 729 €.

#### *B. Les dotations hors contrat de croissance et de solidarité et hors subventions*

▪ **Le Fonds de Compensation pour la TVA 2006**, calculé par rapport aux dépenses d'investissement de la pénultième année, est estimé à 3 522 299 €.

▪ Grâce notamment à d'importantes régularisations, le **produit des amendes de police** est doublé par rapport à 2005 et s'élève à 1 617 701 €.

### **4.3. Les dotations perçues par la CAGB**

#### *A. L'attribution de compensation*

Elle est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000 et les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

En 2006, le produit est fixé à 16 669 963 €. Il est en baisse de près de 3 000 000 € par rapport à la réalisation 2005 du fait du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2006 du Conservatoire National de Région à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le montant définitif de l'attribution de compensation sera fixé en fin d'année par la Commission d'Évaluation des Charges.

### *B. La dotation de solidarité communautaire*

Depuis une délibération du Conseil Communautaire de la CAGB du 9 juillet 2004, la dotation de solidarité communautaire comprend désormais trois volets :

- Un volet de solidarité sociale et fiscale qui est toujours réparti selon les critères mis en place à l'origine (logements sociaux, population, richesse fiscale) mais fait l'objet d'une affectation supplémentaire de 500 K€ pour l'ensemble des communes. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est d'environ 55 % et 45 %. La somme attendue pour la Ville en 2006 s'élève à 1 113 750 €.

- Un volet de solidarité économique dont le mode de calcul consiste à déterminer une valeur de point, fixée à 0,60 € par m<sup>2</sup>, nouvellement dédié à l'activité économique, mesurée à partir des permis de construire ayant généré pour la première fois des recettes de taxe professionnelle à partir de 2001. Le montant ainsi attribué à chaque commune est calculé à partir des permis déclarés et validés de l'année précédente. Le produit est prévu en 2006 à hauteur du montant réalisé en 2005 soit 244 250 €.

- Un volet gens du voyage destiné aux communes acceptant d'accueillir des emplacements dédiés à l'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental, à raison de 1,2 € par m<sup>2</sup> et par an. La prévision 2006 est de 14 400 €.

### **4.4. Les dépenses de personnel**

Le transfert du Conservatoire National de Région et de la collecte des ordures ménagères est intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et a concerné 76 agents permanents (70 ETC) pour le CNR et pour la collecte 102 agents permanents (101 ETC) (agents en activité). En outre la mutualisation de la Direction Plan et Informations Géographiques rattachée à la CAGB le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a concerné 11 agents permanents (10,4 ETC). Le budget primitif 2006 prend en compte ces mouvements.

**La politique de maîtrise de la masse salariale est poursuivie** avec ce budget qui est en hausse, à périmètre de services constant, c'est-à-dire avec le maintien fictif du CNR et la Direction du Plan et Informations Géographiques, la collecte des ordures ménagères relevant d'un budget annexe, de 3 % par rapport au BP 2005, et en diminution de 2 % en prenant en compte ce transfert et cette mutualisation.

Les tableaux de comparaison ci-après précisent cette évolution.

#### *A - Rémunérations et charges*

Principales mesures intervenant en 2006 :

- application en année complète de la revalorisation des bas salaires pour les harmoniser avec le SMIC intervenue en juillet 2005, coût annuel : 340 000 €,

- application en année pleine de l'augmentation des traitements de 0,8 % intervenue en novembre 2005, coût annuel : 620 000 €,

- application en année pleine des reclassements de la catégorie C intervenus en novembre 2005, coût annuel : 160 000 €,

- augmentation des traitements de 0,5 % le 1<sup>er</sup> juillet 2006, coût : 195 000 € pour 2006 (autre augmentation prévue de 0,5 % le 1<sup>er</sup> février 2007),

- attribution d'un point d'indice supplémentaire le 1<sup>er</sup> novembre 2006 (soit une augmentation de 0,36 % pour le traitement de base de la catégorie C (1<sup>er</sup> échelon échelle 3),

- augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de 0,1 % de la cotisation d'assurance vieillesse du régime général, coût : 7 500 €

- revalorisation de l'indemnité de travail dominical à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, coût : 48 000 €

• mise en oeuvre des nouveaux emplois aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir), dépense : 150 000 €.

En outre, diverses mesures sont programmées et interviendront en 2006 à une date non définie (2<sup>ème</sup> semestre 2006). Il s'agit essentiellement de :

• la revalorisation non uniforme des échelles de rémunérations de la catégorie C (augmentation de 4 points d'indice pour le traitement de base)

• la mise en oeuvre de l'échelle 6 de rémunération (catégorie C)

• la mise en place pour la catégorie C d'un 11<sup>ème</sup> échelon pour les échelles de rémunération 3, 4 et 5 (gain minimum de 13 points d'indice pour les bénéficiaires)

• la revalorisation variable des échelles indiciaires des grades de base de la catégorie B (exemple rédacteur) (augmentation importante pour certains échelons : plus de 10 points d'indice)

• le versement d'une prime annuelle pour les fonctionnaires des catégories A (700 €) et B (400 €) bloqués dans leur avancement depuis 5 ans au sommet du dernier grade du cadre d'emplois correspondant, dispositif d'une durée de 3 ans.

Par contre, hors retraitement des périmètres, le transfert du CNR à la CAGB et la mutualisation de la Direction Plan et Informations Géographiques rattachée à la CAGB le 1<sup>er</sup> janvier 2006 se traduisent par une diminution des dépenses Ressources Humaines de :

. 3 367 000 € pour le CNR

. 452 460 € pour la Direction Plan et Informations Géographiques,

étant précisé que la collecte des ordures ménagères relève d'un budget annexe.

En outre, la fin du dispositif du congé de fin d'activité et l'aménagement du dispositif de la cessation progressive d'activité (réduction du nombre d'agents intéressés) génèrent une diminution des dépenses de 444 500 € environ.

#### *B - Personnel non titulaire*

Les crédits de personnel temporaire ont été réduits afin notamment de tenir compte du transfert du CNR à la CAGB.

#### *C - Formation*

Les crédits affectés à la formation du personnel, hors cotisation au CNFPT, ont été augmentés de 18 300 € afin de répondre aux besoins actuellement non satisfaits.

#### *D - Autres dépenses*

La subvention au Comité des Œuvres Sociales qui est égale à 1 % des rémunérations concernant les emplois permanents de l'année n-2 s'établit à 504 650 €, en augmentation de 1,8 % et ne prend donc pas en compte le départ des deux directions du CNR et du Plan Informations Géographiques du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il faut y ajouter une somme de 32 776 € correspondant au remboursement de la participation du COS aux repas pris par le personnel dans les deux établissements agréés.

*E - Recettes*

Elles sont en diminution de 12,1 % en raison essentiellement de la fin du dispositif congé fin d'activité et la baisse du nombre d'agents en cessation progressive d'activité.

**Présentation avec prise en compte du transfert du CNR à la CAGB et de la mutualisation de la Direction Plan et Informations Géographiques rattachées à la CAGB le 1<sup>er</sup> janvier 2006**

	BP 2005	BP 2006	Évolution
<b>Salaires et charges</b>	75 361 700 €	73 783 400 €	- 2,1 %
<b>Autres charges</b>	625 775 €	672 500 €	+ 7,4 %
<b>Subventions</b>	554 378 €	558 012 €	+ 0,6 %
<b>Total</b>	76 541 853 €	75 013 912 €	- 2,0 %

	BP 2005	BP 2006	Évolution
<b>Dépenses</b>	76 541 853 €	75 013 912 €	- 2,0 %
<b>Recettes</b>	1 048 000 €	921 195 €	- 12,1 %
<b>Total</b>	75 493 853 €	75 092 717 €	- 1,9 %

**Présentation à périmètre constant (avec maintien fictif du CNR et de la Direction Plan Informations Géographiques)**

	BP 2005	BP 2006	Évolution
<b>Salaires et charges</b>	75 361 700 €	77 602 860 €	+ 3,0 %
<b>Autres charges</b>	625 775 €	672 500 €	+ 7,4 %
<b>Subventions</b>	554 378 €	558 012 €	+ 0,6 %
<b>Total</b>	76 541 853 €	78 833 372 €	+ 3,0 %

	BP 2005	BP 2006	Évolution
<b>Dépenses</b>	76 541 853 €	78 833 372 €	+ 3,0 %
<b>Recettes</b>	1 048 000 €	921 195 €	- 12,1 %
<b>Total</b>	75 493 853 €	77 912 177 €	+ 3,2 %

**4.5. La dette***A - La situation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2006*

L'encours de dette s'élève à 108,1 M€ contre 108,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il est stable d'une année sur l'autre et le volume d'emprunt mobilisé en 2005 est identique à celui de 2004 (15,3 M€ chaque année).

En 2005, 10 M€ d'emprunts à taux flottants présentant des marges élevées (entre 0,075 et 0,15) ont été remboursés par anticipation et refinancés également sur index flottants, sans modification de la durée résiduelle, mais avec des marges réduites entre 0,03 et 0,0325 %.

La dette à taux fixe représente au 1<sup>er</sup> janvier 2006 55,6 M€, soit 52 % de l'encours, et celle à taux flottants 52,5 M€ et 48 % de l'encours, chaque variante conservant globalement la répartition observée en 2005.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le taux d'intérêt moyen, tous prêts confondus, reste bas, à 3,17 % au lieu de 3,45 % il y a un an. Cette baisse s'explique principalement par l'extinction en 2005 de prêts anciens à taux fixe élevés.

La durée résiduelle moyenne de la dette est très légèrement plus élevée qu'un an plus tôt (9 ans 9 mois au lieu de 9 ans 4 mois).

#### *B - Les dépenses afférentes à la dette dans le BP 2006*

Les crédits prévus au chapitre 16 se composent pour l'annuité de dette :

- du remboursement de la dette en capital : elle s'élève à 14,6 M€ contre 16 M€ au BP 2005. Cette baisse s'explique principalement par l'extinction de 7 contrats de prêts arrivés en dernière échéance en 2005 ;

- de la provision pour contrats signés en cours d'exercice (225 000 €) ;
- des rentes viagères (11 500 €) et des dépôts et cautionnements reçus (101 €).

Les crédits inscrits au chapitre 66 (3 874 000 €) regroupent :

- les intérêts de la dette pour 3 500 000 € (contre 3 700 000 € en 2005) ;
- les provisions pour contrats signés en cours d'exercice et pour actualisation de taux, fixées chacune à 130 000 € ;
- les frais de ligne de trésorerie, estimés à 200 000 €
- les intérêts courus non échus qui, avec la réforme de la M14, ne sont plus inscrits qu'à hauteur du solde entre les ICNE de N et ceux de N-1. Les ICNE de 2006 étant inférieurs à ceux de 2005, la prévision inscrite au BP 2006 est négative (- 86 000 €).

#### **4.6. Le programme d'investissement**

**L'effort d'investissement direct de la Ville au BP 2006 s'élève à 30,3 M€, répartis entre 11 M€ de tranches annuelles et 18,2 M€ d'opérations individualisées, auxquelles s'ajoutent les dépenses imprévues (1,1 M€).**

Quant aux investissements indirects (c'est-à-dire les participations versées par la Ville pour des équipements dont elle n'est pas maître d'ouvrage), ils se montent à 5,3 M€. Ces subventions d'équipement sont, en 2006, imputées en investissement, suite à la réforme de la M14.

**Au total, en 2006, la Ville consacrera donc plus de 35,6 M€ à ses dépenses d'équipement.**

*A - Les tranches annuelles*

Les tranches annuelles recouvrent tous les travaux d'entretien, de mise en sécurité, d'amélioration, tant pour les espaces verts et sportifs que la voirie communale, le patrimoine bâti municipal (dans le domaine associatif, social ou culturel mais aussi les écoles, les crèches...), ou les collections des musées. Les tranches annuelles se montent à 11 M€, comme en 2005, répartis comme suit :

Acquisitions terrains / alignement voirie	0,9 %
Energie	2,7 %
Espaces sportifs	1,3 %
Espaces verts	6,3 %
Informatique et téléphonie	6,5 %
Matériel et mobilier des autres activités	6,9 %
Matériel et mobilier des équipements culturels	1,4 %
Matériel et mobilier des services	1,1 %
Parc Auto	8,1 %
Patrimoine bâti	36,2 %
Restauration et acquisition d'oeuvres d'art	1,8 %
Voirie et éclairage public	26,8 %

Ces enveloppes de tranches annuelles correspondent à des programmes de travaux qui donnent lieu à des délibérations spécifiques au présent Conseil Municipal.

*B - Les opérations individualisées et les subventions d'équipement*

Tout d'abord, l'année 2006 verra le lancement de travaux d'envergure.

Elle sera avant tout marquée par le démarrage opérationnel d'équipements structurants dans les Programmes de Rénovation Urbaine, qui vont modifier en profondeur le visage de deux grands quartiers bisontins : à Planoise, la Ville va entreprendre dès le début de l'année les travaux du pôle d'animation, constitué d'une médiathèque et d'une maison de quartier (1 045 K€ au BP 2006), puis le réaménagement du parc urbain (380 K€). Le quartier des Clairs-Soleils verra, lui, le début de l'extension de la bibliothèque (150 K€) et du réaménagement du 67<sup>E</sup> rue de Chalezeule (430 K€), pour en faire un véritable pôle social et d'animation socio-culturelle. Parallèlement, la Ville participera à hauteur de 300 K€ au démarrage de la rénovation de la place centrale et du parc Sircoulon, en maîtrise d'ouvrage déléguée.

D'autres équipements d'importance vont démarrer en 2006, et notamment la réhabilitation de la crèche Bersot (400 K€ en 2006), la rénovation du Centre International de Séjour (450 K€), l'aménagement de l'abri de nuit aux Glacis (400 K€) pour offrir une aide adaptée aux personnes en grande difficulté, la valorisation des espaces publics du quartier Saint-Claude (250 K€), l'aménagement des anciens locaux de l'IRTS pour en faire une Maison des Syndicats (100 K€), l'aménagement de la salle de quartier de Montrapon (220 K€), la création d'une maison des associations dans l'ancienne pépinière d'entreprises rue Violet (405 K€)...

2006 marquera aussi le début de la restructuration du stade Léo Lagrange par la réalisation des travaux préliminaires (1 200 K€).

Sur le plan culturel, la Ville entreprendra cette année l'ouverture pour le Musée du Temps de deux salles d'exposition et la création de réserves pour ses collections précieuses, ainsi que le début du réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (200 K€).

La Ville poursuivra ses actions en faveur du développement durable, par la mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain (650 K€), la mise en sûreté des falaises Rivotte (200 K€), la rénovation des parcs

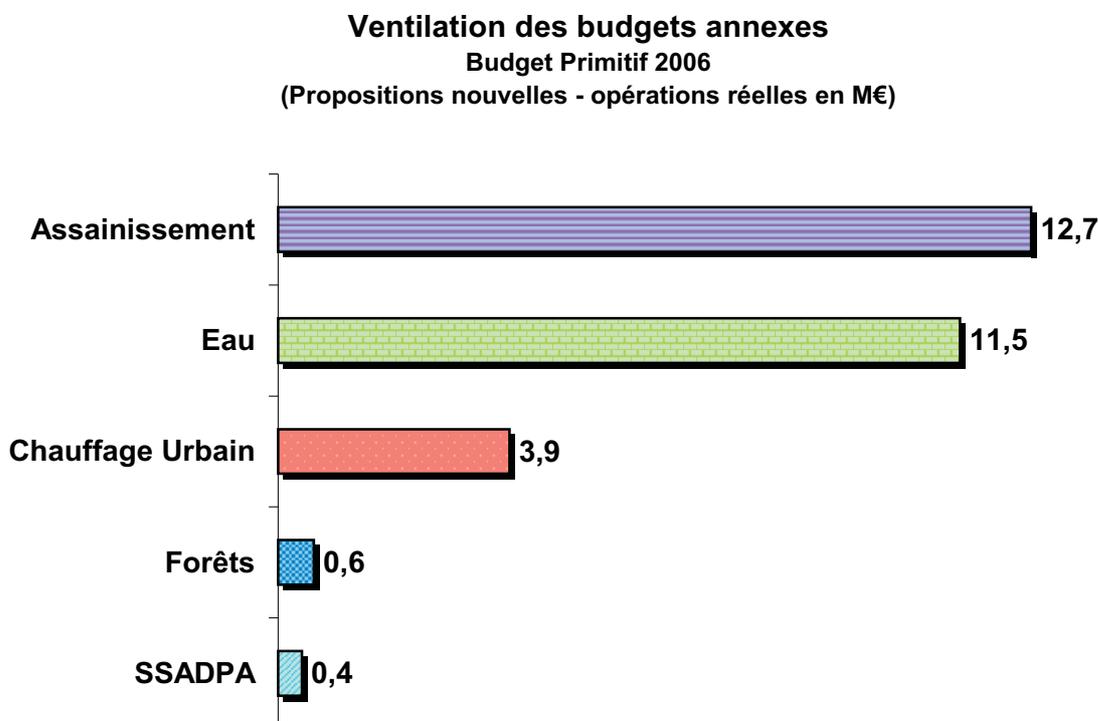
et jardins (300 K€), dont notamment les parcs Micaud et Granvelle, l'aménagement des collines (120 K€) et des jardins familiaux (65 K€), le développement des énergies renouvelables (340 K€)... Elle continuera aussi les travaux de l'Eglise Sainte-Madeleine (665 K€), et comme chaque année, l'entretien de son patrimoine historique, et notamment bien sûr de la Citadelle (200 K€ en 2006).

Par ailleurs, la Ville soutiendra, par des subventions d'équipement, la réhabilitation des logements foyers (à hauteur de 150 K€ en 2006), le ravalement des façades (110 K€), le renouvellement des équipements des principales scènes bisontines (40 K€), et prolongera son aide à certains investissements réalisés par des associations sportives (137,5 K€). Elle participera aussi aux équipements universitaires, dans le cadre du Contrat de Plan, et notamment l'aménagement du Campus la Bouloie (157 K€ en subvention d'équipement et 300 K€ en investissement direct pour la réalisation du parking), l'UFR Médecine-Pharmacie tranche 2 (465 K€) et la réhabilitation de la Cité universitaire Canot (500 K€).

Enfin, en 2006 seront lancées des études opérationnelles : c'est le cas notamment des études d'urbanisme, par exemple sur les Prés de Vaux et le Port Fluvial (150 K€), sur le secteur des Vaîtes (100 K€), sur le quartier Vauban (80 K€), le site Saint-Jacques (75 K€), mais aussi pour la définition des grands équipements prévus pour les années à venir (par exemple pour la Salle des Musiques Actuelles et Contemporaines (230 K€ au BP 2006), pour le Jardin Botanique (100 K€), pour la restructuration des Bains Douches (150 K€), l'aménagement des salles de quartier pour les Montboucons (50 K€) et les Tilleroyes (50 K€), la restructuration de la MJC de Palente (50 K€)...).

## V. Les budgets annexes

Hors zones d'activités (ZA Edison et ZA des Champs Montants), et avec le transfert de la collecte des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les cinq budgets annexes de la collectivité représentent 29,1 M€, soit 13,7 % du budget général. Les prévisions du BP 2006 se ventilent comme suit :



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

## 1 - Les budgets Eau - Assainissement

### 1.1. Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA : dépenses et recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque service finance ses dépenses par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2005, a fixé comme suit les tarifs 2006 :

- **prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau consommé inchangé depuis 2003** : 0,86 € HT
- **redevance d'assainissement par m<sup>3</sup>, inchangé depuis 1997** : 0,91 € HT

	2005			2006		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (Commune)	0,860 €	0,0 %	37,4 %	0,860 €	0,0 %	37,1 %
Assainissement (Commune)	0,910 €	0,0 %	39,6 %	0,910 €	0,0 %	39,2 %
Taxes (État et Agence de l'Eau)	0,530 €	1,8 %	23,0 %	0,551 €	4,0 %	23,7 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	2,300 €	0,4 %	100,0 %	2,321 €	0,9 %	100,0 %

Pour le budget Eau, les recettes du budget primitif 2006 proviendront essentiellement de la vente d'eau aux abonnés. Ce produit est estimé pour cette année à 5 891 K€.

Pour le budget Assainissement, la principale recette correspond au produit de la redevance calculé en fonction des mètres cubes d'eau vendus. Le montant estimé pour 2006 s'élève à 6 100 K€.

### 1.2. Les dépenses

#### A - Budget Eau

Les dépenses d'investissement subissent une baisse de 1 375 K€, de 5 243 K€ à 3 868 K€, qui s'explique par le fait que des crédits inscrits au budget 2005 ont été reportés en 2006. C'est notamment le cas pour les crédits affectés à la construction du réservoir Griffon (BP 2006 : 0, reports 2005 : 1 352 K€), au rachat des réseaux dans le cadre de l'aménagement des ZAC (Val des Grands Bas, Hauts du Chazal, TEMIS, La Fayette et Mouillère : BP 2006 : 0, reports 2005 : 1 508 K€).

Les principales dépenses d'investissement prévues au BP 2006 correspondent aux opérations ci-après :

- 200 K€ consacrés à l'adduction d'eau. Dans le prolongement des essais menés en 2004-2005, ce crédit est destiné aux dernières investigations (essais, procédures administratives...) avant la réalisation des travaux ;
- 200 K€ prévus pour réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable et installer un logiciel de modélisation du réseau d'eau potable en vue d'améliorer l'hydraulique et la qualité de l'eau distribuée ;
- 600 K€ affectés à la rénovation des branchements en plomb, le programme de remplacement de ces branchements devant s'achever en 2011 ;
- les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 832 K€ et concernent les stations de pompage (travaux de gros entretien), le renforcement, le renouvellement et l'extension du réseau de distribution ;

• les crédits pour acquisition de matériel technique, d'exploitation, informatique, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 311 K€.

La contribution au budget principal représente 660 K€.

#### *B. Budget Assainissement*

La section d'investissement connaît une forte augmentation avec + 3 314 K€, de 4 590 K€ à 7 904 K€ qui trouve sa principale explication dans la montée en charge des travaux de dépollution par temps de pluie avec 2 400 K€ supplémentaires en 2006.

Les crédits prévus à cette section concernent, pour l'essentiel :

• l'opération du traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot à hauteur de 400 K€ ;

• l'opération de suppression des rejets directs des eaux usées en rivière dans le secteur des Prés de Vaux pour 400 K€ ;

• la réalisation du réseau d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC «Hauts du Chazal» et «Val des Grands Bas», respectivement pour 31 K€ et 600 K€ ;

• les autres travaux sur réseaux (réhabilitation, extension et branchements) pour 1 080 K€ ;

• l'équipement des déversoirs d'orages pour 100 K€ ;

• diverses études à réaliser dans le cadre du contrat d'agglomération pour l'amélioration de l'assainissement pour 330 K€ ;

• les acquisitions de matériel d'exploitation, informatique, outillage, mobilier et véhicules pour 300 K€ ;

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 839,5 K€.

### **2 - Le Budget Chauffage Urbain**

Après la création de ce budget en 2005, 2006 sera l'année du renouvellement de la délégation de service public du réseau de chaleur.

La section d'investissement s'élève à 3 632 K€ et permettra notamment :

• la poursuite de la construction de la chaufferie bois pour 2 452 K€ ;

• l'extension du réseau de chaleur de la ZAC des Hauts du Chazal pour 1 088,4 K€.

La gestion du réseau étant affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe est donc réduite à 224 K€.

### **3 - Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 438 K€ et proviennent pour l'essentiel du forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles s'élèvent à 438 K€ et sont très largement consacrées au fonctionnement et pour 82 % au frais de personnel.

#### **4 - Le Budget Forêts**

Les recettes réelles (557 K€), presque exclusivement issues du fonctionnement, sont constituées principalement par le produit de la vente de bois (75 K€) et la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre de l'activité (471 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, sont essentiellement destinées au fonctionnement. Les frais de personnel diminuent de 8 % (253 K€ contre 275 K€ en 2005), deux départs en retraite étant prévus en cours d'année.

\* \* \*

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2006 et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) ;

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées de A à C et de 1 à 29 ;

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe 21 pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues par l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales.

#### **Annexes à joindre au rapport de présentation du BP 2006**

A - Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2006.

B - Changements de périmètres Ville-CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2006 Budget Principal

C - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal

#### **Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée**

##### **Budget principal**

1. Balance récapitulative des recettes totales
2. Balance récapitulative des dépenses totales
3. Reprise anticipée des résultats 2005 - Balance du compte administratif prévisionnel 2005 - reports de crédits
4. Données synthétiques sur la situation financière de la commune

##### **Budgets annexes**

5. Comptes du budget Eau
6. Comptes du budget Assainissement
7. Comptes du budget SSADPA
8. Comptes du budget Forêts
9. Comptes du budget Chauffage urbain

**Annexes synthétiques :**

10. Etat de la dette budget principal et budgets annexes
11. Méthodes utilisées pour les amortissements
12. Etat des provisions
13. Etalement des provisions
14. Equilibre des opérations financières Dépenses Recettes
15. Etat des charges transférées - Détail des opérations pour le compte de tiers
16. Etat des emprunts garantis par la commune
17. Etat des contrats de crédit bail
18. Etat des contrats de partenariat public-privé
19. Etat des autres engagements donnés
20. Etat des engagements reçus (budget principal et budget assainissement)
21. Subventions versées dans le cadre du vote du budget
22. Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
23. Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
24. Etat du personnel (budget principal et budgets annexes)
25. Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
26. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
27. Liste des établissements publics créés
28. Liste des services individualisés dans un budget annexe  
Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
29. Décisions en matière de taux et de contributions directes

## RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES - PROJET DE BP 2006

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<b>Chapitres globalisés</b>		<b>0,00</b>	<b>4 880 530,00</b>	<b>4 880 530,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 880 530,00	4 880 530,00
15...	Provisions pour risques et charges	0,00	75 000,00	75 000,00
16878	Autres dettes - autres organismes et particuliers	0,00	11 500,00	11 500,00
28...	Amortissements des immobilisations	0,00	4 794 030,00	4 794 030,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
<b>Chapitres non globalisés</b>		<b>25 481 382,00</b>	<b>20 192 698,00</b>	<b>45 674 080,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 872 299,00	0,00	3 872 299,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 084 611,00	0,00	3 084 611,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 300 000,00	0,00	16 300 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	99 972,00	0,00	99 972,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	20 192 698,00	20 192 698,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 124 500,00	0,00	2 124 500,00
	<b>Sous-total investissement propositions nouvelles</b>	<b>25 481 382,00</b>	<b>25 073 228,00</b>	<b>50 554 610,00</b>
10	1068 Autofinancement des investissements réalisés en 2005	16 128 086,00	0,00	16 128 086,00
	Autofinancement des reports dépenses 2005	2 885 538,00	0,00	2 885 538,00
		19 013 624,00	0,00	19 013 624,00
	Reports recettes d'investissement 2005	12 025 056,00		12 025 056,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>56 520 062,00</b>	<b>25 073 228,00</b>	<b>81 593 290,00</b>

## ANNEXE A.2

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES - PROJET DE BP 2006**

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<b>Chapitres globalisés</b>		<b>0,00</b>	<b>156 067,00</b>	<b>156 067,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	156 067,00	156 067,00
139..	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	156 067,00	156 067,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunts	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
<b>Chapitres non globalisés</b>		<b>50 398 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 398 543,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 811 100,00	0,00	14 811 100,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	3 657 822,00	0,00	3 657 822,00
204	Subventions d'équipement versées	5 303 148,00	0,00	5 303 148,00
21	Immobilisations corporelles	4 219 883,00	0,00	4 219 883,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 331 590,00	0,00	21 331 590,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
	<b>Sous-total investissement propositions nouvelles</b>	<b>50 398 543,00</b>	<b>156 067,00</b>	<b>50 554 610,00</b>
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	16 128 086,00	0,00	16 128 086,00
	Reports dépenses d'investissement 2005	14 910 594,00		14 910 594,00
	Reports recettes d'investissement 2005			
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>81 437 223,00</b>	<b>156 067,00</b>	<b>81 593 290,00</b>

## ANNEXE A.3

## RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES - PROJET DE BP 2006

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<b>Chapitres globalisés</b>		<b>464 600,00</b>	<b>156 067,00</b>	<b>620 667,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	156 067,00	156 067,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	156 067,00	156 067,00
7865	Reprise sur provisions pour risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479, 6489, 6032 et 6037)	464 600,00	0,00	464 600,00
<b>Chapitres non globalisés</b>		<b>148 537 199,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 537 199,00</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 512 737,00	0,00	9 512 737,00
73	Impôts et taxes	89 589 544,00	0,00	89 589 544,00
74	Dotations et participations	46 982 544,00	0,00	46 982 544,00
75	Autres produits de gestion courante	2 383 244,00	0,00	2 383 244,00
76	Produits financiers	10 030,00	0,00	10 030,00
77	Produits exceptionnels	59 100,00	0,00	59 100,00
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Sous-total fonctionnement propositions nouvelles</b>	<b>149 001 799,00</b>	<b>156 067,00</b>	<b>149 157 866,00</b>
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	8 536 527,00	0,00	8 536 527,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>157 538 326,00</b>	<b>156 067,00</b>	<b>157 694 393,00</b>

## ANNEXE A.4

## RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES - PROJET DE BP 2006

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<b>Chapitres globalisés</b>		<b>105 558 444,00</b>	<b>4 880 530,00</b>	<b>110 438 974,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 880 530,00	4 880 530,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	11 500,00	11 500,00
68..	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 869 030,00	4 869 030,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (regroupement des comptes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621), 635, 637)	28 775 557,00	0,00	28 775 557,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	76 529 078,00	0,00	76 529 078,00
014	Atténuation de produits (regroupement des comptes 70389, 70619, 739, 7419, 748719)	253 809,00	0,00	253 809,00
<b>Chapitres non globalisés</b>		<b>27 062 721,00</b>	<b>20 192 698,00</b>	<b>47 255 419,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	21 682 101,00	0,00	21 682 101,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	142 000,00	0,00	142 000,00
66	Charges financières	3 874 000,00	0,00	3 874 000,00
67	Charges exceptionnelles	264 620,00	0,00	264 620,00
68	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	20 192 698,00	20 192 698,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>132 621 165,00</b>	<b>25 073 228,00</b>	<b>157 694 393,00</b>

## ANNEXE A.5

**RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES**  
**Propositions nouvelles de l'exercice**  
**Recettes - Projet de BP 2006**

LIBELLES	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<b>INVESTISSEMENT</b>			
EAU	2 074 111,00	1 819 450,00	3 893 561,00
ASSAINISSEMENT	3 489 401,00	4 503 005,00	7 992 406,00
SSADPA	1 791,00	16 369,00	18 160,00
FORETS	1 000,00	173 457,00	174 457,00
CHAUFFAGE URBAIN	2 933 920,00	1 387 913,00	4 321 833,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 500 223,00</b>	<b>7 900 194,00</b>	<b>16 400 417,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
EAU	9 466 400,00	26 000,00	9 492 400,00
ASSAINISSEMENT	9 213 287,00	88 500,00	9 301 787,00
SSADPA	436 240,00	0,00	436 240,00
FORETS	555 595,00	62 000,00	617 595,00
CHAUFFAGE URBAIN	922 460,00	109 513,00	1 031 973,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>20 593 982,00</b>	<b>286 013,00</b>	<b>20 879 995,00</b>
<b>Total recettes totales</b>	<b>29 094 205,00</b>	<b>8 186 207,00</b>	<b>37 280 412,00</b>

## ANNEXE A.6

**RÉCAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES**  
**Propositions nouvelles de l'exercice**  
**Dépenses - Projet de BP 2006**

LIBELLES	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<b>INVESTISSEMENT</b>			
EAU	3 867 561,00	26 000,00	3 893 561,00
ASSAINISSEMENT	7 903 906,00	88 500,00	7 992 406,00
SSADPA	18 160,00	0,00	18 160,00
FORETS	112 457,00	62 000,00	174 457,00
CHAUFFAGE URBAIN	3 632 160,00	689 673,00	4 321 833,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>15 534 244,00</b>	<b>866 173,00</b>	<b>16 400 417,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
EAU	7 672 950,00	1 819 450,00	9 492 400,00
ASSAINISSEMENT	4 798 782,00	4 503 005,00	9 301 787,00
SSADPA	419 871,00	16 369,00	436 240,00
FORETS	444 138,00	173 457,00	617 595,00
CHAUFFAGE URBAIN	224 220,00	807 753,00	1 031 973,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 559 961,00</b>	<b>7 320 034,00</b>	<b>20 879 995,00</b>
<b>Total dépenses totales</b>	<b>29 094 205,00</b>	<b>8 186 207,00</b>	<b>37 280 412,00</b>

## ANNEXE A.7

## Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre)

## Budget Principal 2006

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
<b>Investissement</b>						
Opérations réelles	50 398 543,00		50 398 543,00	25 481 382,00		25 481 382,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		16 128 086,00	16 128 086,00		16 128 086,00	16 128 086,00
Autofinancement des reports de crédits					2 885 538,00	2 885 538,00
Reports de crédits N-1		14 910 594,00	14 910 594,00		12 025 056,00	12 025 056,00
<b>Total investissement</b>	<b>50 398 543,00</b>	<b>31 038 680,00</b>	<b>81 437 223,00</b>	<b>25 481 382,00</b>	<b>31 038 680,00</b>	<b>56 520 062,00</b>
<b>Fonctionnement</b>						
Opérations réelles	132 621 165,00		132 621 165,00	149 001 799,00		149 001 799,00
Résultat antérieur reporté			0,00		8 536 527,00	8 536 527,00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>132 621 165,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 621 165,00</b>	<b>149 001 799,00</b>	<b>8 536 527,00</b>	<b>157 538 326,00</b>
<b>Total opérations réelles</b>	<b>183 019 708,00</b>	<b>31 038 680,00</b>	<b>214 058 388,00</b>	<b>174 483 181,00</b>	<b>39 575 207,00</b>	<b>214 058 388,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>						
Amortissements des immobilisations	4 794 030,00		4 794 030,00	4 794 030,00		4 794 030,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement				20 192 698,00		20 192 698,00
- Fonctionnement	20 192 698,00		20 192 698,00			
Autres	242 567,00		242 567,00	242 567,00	0,00	242 567,00
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>25 229 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 229 295,00</b>	<b>25 229 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 229 295,00</b>
<b>TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>208 249 003,00</b>	<b>31 038 680,00</b>	<b>239 287 683,00</b>	<b>199 712 476,00</b>	<b>39 575 207,00</b>	<b>239 287 683,00</b>

## ANNEXE A.8

## Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre)

## Propositions nouvelles de l'exercice

## Budgets annexes 2006

	EAU		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		CHAUFFAGE URBAIN	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	3 867 561,00	2 074 111,00	7 903 906,00	3 489 401,00	18 160,00	1 791,00	112 457,00	1 000,00	3 632 160,00	2 933 920,00
Fonctionnement	7 672 950,00	9 466 400,00	4 798 782,00	9 213 287,00	419 871,00	436 240,00	444 138,00	555 595,00	224 220,00	922 460,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>11 540 511,00</b>	<b>11 540 511,00</b>	<b>12 702 688,00</b>	<b>12 702 688,00</b>	<b>438 031,00</b>	<b>438 031,00</b>	<b>556 595,00</b>	<b>556 595,00</b>	<b>3 856 380,00</b>	<b>3 856 380,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>										
Amortissements des immobilisations	1 555 595,00	1 555 595,00	3 257 413,00	3 257 413,00	16 369,00	16 369,00	173 457,00	173 457,00	68 971,00	68 971,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement										
- Investissement		243 855,00		1 176 592,00		0,00		0,00		713 782,00
- Fonctionnement	243 855,00		1 176 592,00			0,00		0,00	713 782,00	
Autres	46 000,00	46 000,00	157 500,00	157 500,00	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	714 673,00	714 673,00
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 845 450,00</b>	<b>1 845 450,00</b>	<b>4 591 505,00</b>	<b>4 591 505,00</b>	<b>16 369,00</b>	<b>16 369,00</b>	<b>235 457,00</b>	<b>235 457,00</b>	<b>1 497 426,00</b>	<b>1 497 426,00</b>
<b>Total opérations budgétaires</b>	<b>13 385 961,00</b>	<b>13 385 961,00</b>	<b>17 294 193,00</b>	<b>17 294 193,00</b>	<b>454 400,00</b>	<b>454 400,00</b>	<b>792 052,00</b>	<b>792 052,00</b>	<b>5 353 806,00</b>	<b>5 353 806,00</b>

## ANNEXE A.9

## Récapitulation générale (opérations réelles)

## Budget Général

	DEPENSES						RECETTES						
	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			
	2005	2006	2005	2005	2006	2006	2005	2006	2005	2006			
Budget principal :													
Propositions nouvelles	49 204 107,00	50 398 543,00	137 616 145,00	132 621 165,00			26 297 832,00	25 481 382,00	151 877 706,00	149 001 799,00			
Modifications M14			- 5 976 100,00										
Subventions d'équipement versées (204)	5 976 100,00						2 122 500,00		- 2 122 500,00				
Produits des cessions d'immobilisations (024)							31 261 972,00	31 038 680,00	8 644 714,00	8 536 527,00			
Propositions de reprise	31 261 972,00	31 038 680,00											
Total budget principal retraité modification M14	86 442 179,00	81 437 223,00	131 640 045,00	132 621 165,00			59 682 304,00	56 520 062,00	158 399 920,00	157 538 326,00			
Eau	5 243 400,00	3 867 561,00	7 518 650,00	7 672 950,00			3 194 950,00	2 074 111,00	9 567 100,00	9 466 400,00			
Assainissement	4 589 581,00	7 903 906,00	4 702 643,00	4 798 782,00			181 724,00	3 489 401,00	9 110 500,00	9 213 287,00			
SSADPA	20 819,00	18 160,00	437 943,00	419 871,00			4 822,00	1 791,00	453 940,00	436 240,00			
Forêts	122 662,00	112 457,00	443 953,00	444 138,00			0,00	1 000,00	566 615,00	555 595,00			
Déchets	1 026 500,00	0,00	10 138 100,00	0,00			421 100,00	0,00	10 743 500,00	0,00			
Chauffage Urbain	4 592 594,00	3 632 160,00	218 500,00	224 220,00			4 031 094,00	2 933 920,00	780 000,00	922 460,00			
<b>TOTAL</b>	<b>102 037 735,00</b>	<b>96 971 467,00</b>	<b>155 099 834,00</b>	<b>146 191 126,00</b>			<b>67 515 994,00</b>	<b>65 020 285,00</b>	<b>189 621 575,00</b>	<b>178 132 308,00</b>			

## ANNEXE A.10

## Évolution du budget principal en 2006 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2006/2005	
	2005	2006	Montant	%
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Propositions nouvelles	49 204 107,00	50 398 543,00		
Modifications M14				
Subventions d'équipement versées (204)	5 976 100,00			
Total propositions nouvelles retraité modification M14 (A)	55 180 207,00	50 398 543,00	- 4 781 664,00	- 8,7
Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	15 441 947,00	16 128 086,00		
Reports de crédits (n-1)	15 820 025,00	14 910 594,00		
Total retraité modification M14 (B)	86 442 179,00	81 437 223,00	- 5 004 956,00	- 5,8
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Propositions nouvelles	137 616 145,00	132 621 165,00		
Modifications M14				
Subventions d'équipement versées (204)	- 5 976 100,00			
Total propositions nouvelles retraité modification M14 (C)	131 640 045,00	132 621 165,00	981 120,00	0,7
<b>Total propositions nouvelles (A) + (C)</b>	<b>186 820 252,00</b>	<b>183 019 708,00</b>	<b>- 3 800 544,00</b>	<b>- 2,0</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (C)</b>	<b>218 082 224,00</b>	<b>214 058 388,00</b>	<b>- 4 023 836,00</b>	<b>- 1,8</b>

	RECETTES		Evolution 2006/2005	
	2005	2006	Montant	%
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Propositions nouvelles	26 297 832,00	25 481 382,00		
Modifications M14				
Produits des cessions d'immobilisations (024)	2 122 500,00			
Total propositions nouvelles retraité modification M14 (A)	28 420 332,00	25 481 382,00	- 2 938 950,00	- 10,3
Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	15 441 947,00	16 128 086,00		
Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 853 498,00	2 885 538,00		
Reports de crédits (n-1)	9 966 527,00	12 025 056,00		
Total retraité modification M14 (B)	59 682 304,00	56 520 062,00	- 3 162 242,00	- 5,3
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Propositions nouvelles	151 877 706,00	149 001 799,00		
Modifications M14				
Produits des cessions d'immobilisations (024)	- 2 122 500,00			
Total propositions nouvelles retraité modification M14 (C)	149 755 206,00	149 001 799,00	- 753 407,00	- 0,5
Résultat antérieur reporté	8 644 714,00	8 536 527,00		
Total retraité modification M14 (D)	158 399 920,00	157 538 326,00	- 861 594,00	- 0,5
<b>Total propositions nouvelles (A) + (C)</b>	<b>178 175 538,00</b>	<b>174 483 181,00</b>	<b>- 3 692 357,00</b>	<b>- 2,1</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (D)</b>	<b>218 082 224,00</b>	<b>214 058 388,00</b>	<b>- 4 023 836,00</b>	<b>- 1,8</b>

## Évolution des budgets annexes en 2006

## Propositions nouvelles de l'exercice

(opérations réelles)

	DEPENSES					
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain	Total
Investissement	3 867 561	7 903 906	18 160	112 457	3 632 160	15 534 244
Fonctionnement	7 672 950	4 798 782	419 871	444 138	224 220	13 559 961
<b>TOTAUX</b>	<b>11 540 511</b>	<b>12 702 688</b>	<b>438 031</b>	<b>556 595</b>	<b>3 856 380</b>	<b>29 094 205</b>
Evolution 2006/2005						
- montant	- 1 221 539	3 410 464	- 20 731	- 10 020	- 954 714	- 9 961 140
- %	- 9,6	36,7	- 4,5	- 1,8	- 19,8	- 25,5

	RECETTES					
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain	Total
Investissement	2 074 111	3 489 401	1 791	1 000	2 933 920	8 500 223
Fonctionnement	9 466 400	9 213 287	436 240	555 595	922 460	20 593 982
<b>TOTAUX</b>	<b>11 540 511</b>	<b>12 702 688</b>	<b>438 031</b>	<b>556 595</b>	<b>3 856 380,00</b>	<b>29 094 205</b>
Evolution 2006/2005						
- montant	- 1 221 539,00	3 410 464	- 20 731	- 10 020	- 954 714,00	- 9 961 140
- %	- 9,6	36,7	- 4,5	- 1,8	- 19,8	- 25,5

## ANNEXE A.12

## Évolution du budget général en 2006 (opérations réelles)

	Dépenses		Evolution 2006/2005	
	2004	2005	Montant	%
<b>BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)</b>				
Propositions nouvelles	186 820 252,00	183 019 708,00		
Propositions nouvelles (A)	186 820 252,00	183 019 708,00	- 3 800 544,00	- 2,0
Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	15 441 947,00	16 128 086,00		
Reports de crédits (n-1)	15 820 025,00	14 910 594,00		
Total budget principal (B)	218 082 224,00	214 058 388,00	- 4 023 836,00	- 1,8
<b>BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)</b>				
Total Propositions nouvelles (C)	39 055 345,00	29 094 205,00	- 9 961 140,00	- 25,5
<b>Total propositions nouvelles (A)+(C)</b>	<b>225 875 597,00</b>	<b>212 113 913,00</b>	<b>- 13 761 684,00</b>	<b>- 6,1</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)</b>	<b>257 137 569,00</b>	<b>243 152 593,00</b>	<b>- 13 984 976,00</b>	<b>- 5,4</b>

	Recettes		Evolution 2006/2005	
	2004	2005	Montant	%
<b>BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)</b>				
Propositions nouvelles	178 175 538,00	174 483 181,00		
Propositions nouvelles (A)	178 175 538,00	174 483 181,00	- 3 692 357,00	- 2,1
Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	15 441 947,00	16 128 086,00		
Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 853 498,00	2 885 538,00		
Reports de crédits (n-1)	9 966 527,00	12 025 056,00		
Résultat antérieur reporté	8 644 714,00	8 536 527,00		
Total budget principal (B)	218 082 224,00	214 058 388,00	- 4 023 836,00	1,8
<b>BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)</b>				
Total Propositions nouvelles (C)	39 055 345,00	29 094 205,00	- 9 961 140,00	- 25,5
<b>Total propositions nouvelles (A)+(C)</b>	<b>217 230 883,00</b>	<b>203 577 386,00</b>	<b>- 13 653 497,00</b>	<b>- 6,3</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)</b>	<b>257 137 569,00</b>	<b>243 152 593,00</b>	<b>- 13 984 976,00</b>	<b>- 5,4</b>

CHANGEMENTS DE PERIMETRES VILLE-CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2006

## BUDGET PRINCIPAL

	Estimation CA 2005		Prévision BP 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>CNR</b>				
Crédits d'investissement	24 000			
Coût de personnel	3 367 000			
Dépenses directes	74 745			
Dépenses directes et indirectes de fonctionnement (*)	93 255			
Charges d'administration centrale (*)	100 000			
Droits d'inscription et subventions		637 000		
TOTAL	3 659 000	637 000		
Réduction ACTP				- 3 034 252
Remboursement de diverses prestations				12 252
<b>Direction PIG</b>				
Coût global du service	510 000			
Dotation actualisée versée à la CAGB			514 000	
<i>dont investissement</i>			75 000	
<i>dont fonctionnement</i>			439 000	
Remboursement de diverses prestations				4 000
	4 169 000	637 000	514 000	- 3 018 000

(\*) dont dépenses non budgétaires (CANA)

Les montants inscrits au BP 2006 seront corrigés par décision modificative, une fois arrêté le CA 2005 et connues les décisions de la Commission locale d'évaluation des charges.

## CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION

Le transfert du CNR à la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans le cadre des transferts de compétence et à ce titre aura pour incidence la réduction du montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) reversée par la CAGB à la Ville à concurrence du montant estimé des charges supportées au titre du CNR en 2005.

L'évaluation définitive de l'ACTP est l'affaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui se réunira à la fin de l'année 2006, et qui ajustera les prévisions en intégrant les données du Compte Administratif 2005 .

Cette réduction a été évaluée au BP 2006 pour un montant prévisionnel de 3 034 252 €.

Ce montant reprend l'estimation figurant dans la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2005 relative au transfert du CNR, qui avait été établie en relation avec la CAGB en novembre 2005 sur les bases suivantes :

- Dépenses moins recettes d'investissement et de fonctionnement estimées au 31/12/2005
- Dépenses prévisionnelles de personnel au 31/12/2005
- Dépenses directes (crédits du service) et indirectes (prestations fournies au CNR par les services municipaux telles que l'entretien du bâtiment, fluides, prêt de véhicules...) pour 168 000 € (dont 93 255 € de prestations valorisées par la comptabilité analytique)
- Des charges d'administration centrale évaluées à 100 000 € (quote-part des coûts des services centraux de la Ville ventilée sur le Conservatoire).

Il est précisé que le montant à déduire de l'ACTP sera revu lorsque le futur bâtiment du CNR sera construit ; le coût annualisé de l'équipement (intégrant notamment l'amortissement, les frais financiers, ...) sera alors ajouté à l'évaluation des charges.

#### DIRECTION PLAN ET INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

La Direction PIG a fait l'objet d'une mutation à la CAGB et non d'un transfert ; en effet, son activité correspond à des prestations techniques fonctionnelles et non à une compétence spécifique transférée par les communes à la CAGB. De ce fait la mutualisation de ce service, qui est depuis le 1<sup>er</sup> janvier rattaché administrativement et budgétairement à la CAGB, n'implique pas de transfert de charges avec un impact sur l'ACTP de la Ville.

La Ville continuera à bénéficier des mêmes prestations de la part du service PIG mutualisé, et à ce titre versera à la CAGB des dotations d'investissement et de fonctionnement correspondant à la charge consacrée en 2005 par la Ville à ce service, indexées sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

Les montants inscrits au BP 2006 (75 000 € pour l'investissement et 439 000 € pour le fonctionnement) sont des prévisions qui seront ajustées après le vote du CA 2005.

## ANNEXE C

**Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal****1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

**Ventilation des contributions***\* Eau*

- prestations comptables et financières : ~7,5 %
- logistique et direction services techniques : ~31,2 %
- informatique et téléphone : ~16,2 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~20,1 %
- gestion du personnel : ~9,3 %
- mise à disposition locaux et parking : ~9,9 %
- autres prestations : ~5,8 %

*\* Assainissement*

- prestations comptables et financières : ~8,1 %
- logistique et direction services techniques : ~20,7 %
- informatique et téléphone : ~9,2 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~20,8 %
- études et suivi de chantiers : ~29,1 %
- gestion du personnel : ~5,4 %
- mise à disposition locaux et parking : ~5,4 %
- prestations administratives : ~1,3 %

*\* Pour le chauffage urbain*

- prestations comptables et financières : ~12,4 %
- logistique et direction services techniques : ~6,5 %
- mise à disposition et gestion du personnel : ~78,8 %
- prestations administratives : ~2,3 %

**2 - Service public administratif**

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux. Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %

- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %.

«**M. LE MAIRE** : Nous allons maintenant passer au BP. Vous pouvez remarquer qu'il y a maintenant un écran qui permettra de voir les choses sans attraper un torticolis. Pour vous Catherine ça va bien là-bas vous le voyez mais pour nous c'est plus pratique. On va donc maintenant aborder ce débat très important sur le BP 2006 puisque c'est un des moments les plus forts de notre Conseil Municipal. Ce sera le cinquième que je présente et je sais déjà à l'avance qu'il manquera de souffle et d'ambition et de grands desseins. Je préfère le dire en démarrnant pour éviter à mon ami Jean de le dire (rires) mais je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point ; tu le diras quand même Jean !

Donc le BP 2006 c'est 212,1 M€ pour le budget général et 183 M€ pour le budget principal. Vous pouvez constater que c'est un budget en diminution apparente mais par rapport à l'année dernière quasiment stable à périmètre constant, diminution apparente liée aux transferts de compétences à la CAGB.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'il traduit une volonté très forte de la Municipalité et du Maire de maintenir le cap fixé, à savoir ne pas augmenter la pression fiscale sur Besançon, donc maîtriser les évolutions budgétaires sur Besançon car effectivement nous savons tous combien il est difficile d'acquitter ses impôts, cet impôt dont on a tous, les uns et les autres, dénoncer le caractère injuste. Pas d'augmentation, cela ne veut pas dire qu'on ne fait pas de choses nouvelles mais cela traduit une volonté de maîtrise du budget. Depuis plusieurs années, nous avons stabilisé le fonctionnement à périmètre constant. Cette année la base de départ c'est de réduire encore de 3 % le budget de fonctionnement courant des services, c'était déjà de 3 % l'année dernière. C'est précisément parce que nous avons cette maîtrise du fonctionnement et malgré les retraits successifs que nous subissons, entre autres, de la part de l'État que nous arrivons à maintenir quand même des actions nouvelles. Et ce budget-là est parfaitement conforme au cadre que s'est fixé notre majorité.

Ce budget 2006 est marqué par deux choix politiques majeurs, la jeunesse et l'intervention sur le cadre de vie de proximité. C'est important de dire que 2006 sera une année dédiée à la jeunesse dans tous les domaines, dans le domaine de la citoyenneté, des animations, de l'éducation, de la lutte contre la discrimination, de l'emploi des jeunes et vous verrez tout au long de cet exposé combien la jeunesse est au cœur de nos préoccupations parce que nous sentons bien effectivement qu'il y a de l'inquiétude, je dirais même qu'il y a de la désespérance chez les jeunes et que nous devons aussi tirer les conséquences des événements qui sont survenus en France en novembre. Malgré les difficultés budgétaires, il y a plus de 400 000 € supplémentaires qui vont être dédiés à des actions tout au long de l'année et nous aurons l'occasion d'y revenir dans le seul domaine de la politique de la ville.

Et puis 2006 verra, choix politique majeur, l'intervention sur le cadre de vie de proximité parce que la qualité de la vie c'est quelque chose qui est important et dans tous les domaines. J'étais aujourd'hui avec des journalistes des Échos qui vont faire un reportage sur Besançon et on leur a expliqué, ils étaient d'accord d'ailleurs par rapport à cela, combien étaient essentiel pour les entreprises lorsqu'elles se déterminent pour venir dans une ville ou pas, le cadre de vie et l'ensemble de ce que peut proposer la ville dans les domaines sportif, culturel, universitaire, dans le domaine de la santé, dans le domaine économique, dans le domaine de la formation. Donc un cadre de vie de qualité, des efforts renforcés au niveau des salles de quartier, j'en reparlerai tout à l'heure, au niveau des associations. J'ai demandé à l'ensemble des Adjointes que sur les 11 millions de tranches annuelles, beaucoup soient orientées prioritairement sur ces actions de proximité. Alors tout cela, ce n'est pas une surprise, s'inscrit dans un contexte que vous connaissez d'un pays qui rencontre beaucoup de difficultés économiques, des difficultés sociales croissantes. Même si nous n'en sommes pas responsables, nous avons le devoir d'aider, le devoir d'accompagner celles et ceux qui en sont les victimes ou tout simplement celles et ceux qui se sentent menacés. Lorsque Marie-Guite DUFAY nous présentera le bilan social du CCAS, vous pourrez voir combien dans notre ville, mais aussi au niveau national, la pauvreté, la précarité, la désespérance, la solitude ont augmenté, nous ne pouvons pas être, de par nos politiques, à l'écart de tout cela.

Voilà donc deux priorités politiques pour 2006. Alors cela ne veut pas dire, bien au contraire parce que tout est lié, que nous allons arrêter de travailler sur le rayonnement de la ville, sur son dynamisme et beaucoup d'actions, vous allez le voir, vont être engagées sur ce front mais on doit aussi définir un certain nombre de priorités.

Ce budget est donc organisé autour de quatre orientations générales que je rappelle car j'ai eu l'occasion d'en parler lors du débat d'orientations budgétaires et que bien sûr les choses n'ont pas changé fondamentalement depuis ce débat, c'est l'intelligence, l'harmonie, la cohésion, le développement et la proximité.

Première des priorités : l'intelligence. Il s'agit pour la Ville de parier sur l'éducation. Alors parier sur l'éducation c'est quelque chose de très très vaste, c'est l'école bien sûr et vous savez l'ensemble de ce qui est fait pour ce secteur. La Première Adjointe nous parlera aussi d'une opération très importante qu'elle est en train de mettre en place avec l'Inspection d'Académie, le programme de réussite éducative. Qu'est-ce que le programme des réussites éducatives ? C'est pouvoir repérer avec les enseignants, avec l'Inspection Académique, dès le plus jeune âge, dès la maternelle les enfants qui ont des difficultés à l'école, difficultés liées à l'environnement, liées aussi à des difficultés dans la famille ou des difficultés même dues à la maladie, liées à la santé, donc de repérer dès le plus jeune âge les enfants qui sont en difficulté pour pouvoir les aider. Donc là on travaille, c'est vraiment du long terme, non pas sur les difficultés actuelles mais sur les difficultés qui pourraient naître, de ces difficultés que certains ont dès leur plus jeune âge. Françoise me disait l'autre jour, ça m'a beaucoup surpris, qu'en fait les enseignants qui sont très habitués, peuvent dès l'école maternelle ou tout du moins dès le cours primaire, ils arrivent, avec de l'expérience -il y en a ici qui peuvent le dire- à plus ou moins repérer les enfants qui ont des difficultés, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir très très rapidement détecter les enfants qui ont potentiellement des difficultés et que nous devons aider, donc priorité à ce programme de réussite éducative, une aide aussi importante, accrue même, à l'éducation populaire et à l'animation. On va continuer à revaloriser les crédits pédagogiques et les fournitures scolaires, + 10 % cette année encore, ce qui fait qu'à la fin de ce mandat nous aurons quasiment doublé les crédits de fournitures scolaires dans les écoles avec aussi la reconduite pour la deuxième année du chèque culture, c'est-à-dire permettre aux enseignants et aux élèves dans leur école de monter la création de programmes culturels ou d'assister à des activités à caractère culturel. Puis il y a aussi un investissement très important, vous savez, qui touche la cuisine centrale pour un coût de 4 M€ sur 4 ans.

Éducation mais aussi culture parce que tout cela est étroitement lié et 2006 sera pour notre ville une année culturelle très très forte puisque bien sûr la mission Vauban va poursuivre la constitution du dossier de candidature auprès de l'UNESCO. Vous savez que désormais la Ville est sur la liste indicative qui a été transmise par l'État Français, donc il y a des manifestations très importantes, beaucoup de réunions et Michel ROIGNOT y participe avec moi, on travaille aussi avec la SEM de la Citadelle. Nous savons qu'en 2006 ce sont les quais de Bordeaux qui vont être proposés par l'État Français pour l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité à l'UNESCO. Aussi aimerions-nous qu'en 2007 qui est l'année du tricentenaire de la mort de Vauban, puisque Vauban est décédé vous le savez bien sûr le 30 mars 1707, il y ait un signe fort de l'État qui permettrait d'ailleurs une reconnaissance de tout ce que font les collectivités locales depuis très longtemps en matière de patrimoine fortifié. Nous aimerions donc que l'État puisse proposer en 2007 le réseau puisqu'il s'agit d'un réseau qui regroupe 14 sites en France plus un château, le château de Bazoches en Bourgogne qui était l'atelier d'urbanisme de Vauban. C'est un réseau qui dessine une véritable carte de France des fortifications où on ne parle jamais de politique. Il y a des maires de droite, des maires de gauche, des maires d'extrême gauche, des maires du centre ; toutes les bonnes volontés sont bien sûr acceptées et toutes celles et tous ceux qui peuvent nous aider à faire avancer ce réseau Vauban sont les bienvenus. J'en suis le Président national avec deux Présidents d'honneur, Jean-Noël JEANNENEY qui est Président de la Bibliothèque Nationale de France et l'Académicien René REMOND. Nous avons une assemblée générale aux Invalides le 12 avril et auparavant une réunion le 29 mars. J'ai toujours dit que pour l'inscription on avait une chance mais que ce serait difficile, donc il n'y a pas la certitude que nous gagnerons, en tout cas il y a une grande mobilisation au niveau national où l'on parle beaucoup de ce réseau Vauban.

Il y aura aussi en 2006 une grande exposition archéologique «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose» qui a déjà obtenu une reconnaissance nationale puisque M. DONNEDIEU DE VABRES, le Ministre de la Culture lui a donné le label d'opération d'intérêt national. Je salue d'ailleurs le conservateur d'archéologie qui est là et qui fait un immense travail par rapport à tout cela. Parallèlement, une grande exposition qui sera inaugurée aux alentours du 11 mai, se tiendra au Musée du Temps, exposition faite par le Mobilier National et qui s'intitulera «Les pendules, le roi et l'empereur». Donc une grande année d'expositions avec aussi à la rentrée une exposition sur les «Fragonard» du Musée puisque nous avons un fonds de Fragonard tout à fait extraordinaire.

2006 sera aussi l'année de la mise en place du festival des musiques de rues dont la première édition est prévue en octobre 2006. Il y aura même aussi, ce sont nos amis de la Région qui le mettent en place, un autre festival qui s'appellera «Le cinéma de la musique» aux alentours du mois de décembre, festival auquel nous participerons aux côtés de la Région, tout comme nous participerons aussi quelque part avec nos moyens bien sûr, à ce qui se fait au niveau du Département autour de Nicolas Ledoux.

Concernant la culture toujours, un effort important va être fait au niveau des bibliothèques puisqu'on va accélérer la numérisation de nos collections. Puis de grands projets démarrent cette année, telle la construction de la SMAC. On espère que les dernières incertitudes liées au PPRI seront levées et que nous pourrons donc démarrer prochainement. Il y a également l'ouverture de nouvelles salles au Musée du Temps, la médiathèque de Planoise située dans le pôle d'animation qui elle aussi va démarrer cette année et également la poursuite des études de réaménagement du Musée des Beaux-Arts.

Nous voulons aussi soutenir l'enseignement supérieur. Je ne vais pas vous refaire mon couplet habituel sur l'Université, vous savez que c'est absolument capital et que c'est un enjeu majeur pour notre ville et pour l'attractivité de notre capitale régionale, pour le développement mais aussi pour l'emploi à Besançon. Depuis le début de ce mandat et là-dessus je pense que globalement on est tous d'accord, c'est une priorité. Aussi avons-nous mis en place des bourses pour les étudiants. J'ouvre une petite parenthèse : la jeune fille chargée de l'étude sur la mesure des radiations électriques des champs pour les antennes téléphoniques m'a dit : «Monsieur le Maire, il faut que je vous remercie». Je lui ai demandé pourquoi. Elle m'a répondu : «vous ne le savez peut-être pas mais je suis une lauréate des bourses de la Ville et si la Ville ne m'avait pas aidée, je ne serais peut-être pas là aujourd'hui parce que je n'aurais pas pu faire ma thèse à Besançon». Donc on a déjà une Bisontine lauréate d'une bourse de thèse et quelque part cela montre combien ce dispositif est intéressant même si à terme il faudra qu'on voie comment on va le faire évoluer. Il y a aussi tout ce qui est fait au niveau de l'accueil, de l'intégration des étudiants et puis il y a le développement de zones d'excellence comme les Hauts du Chazal autour du CHU, TEMIS avec ce qui est en train de se mettre en place avec TEMIS Sciences, les terrains que nous avons déjà réservés entre l'ENSMM et TEMIS Innovation. Comme il y a à Besançon des équipements de médecine nucléaire qui font que notre CHU est un des plus avancés en France dans le domaine de la médecine nucléaire, et ce n'est pas Patrick BONTEMPS qui me contredira, nous relançons toujours et c'est compliqué, des appels du pied pour obtenir qu'on mette en place à Besançon un cyclotron qui permettrait aussi, avec l'Université, de conforter encore ce potentiel de recherche. Il y a bien sûr des retards qui ne sont liés ni à la Ville, ni à l'Agglomération, ni à la Région, ni au Département. Il y a, il faut le dire, un manque de moyens de l'Etat à tel point que dans le contrat de plan Etat-Région, nous avons réservé des sommes importantes, 1,2 M€, pour l'aménagement du campus que nous aurions préféré dépenser. C'est vrai qu'il y a là, et vous le savez bien, beaucoup de retard, même si les choses démarrent avec le soutien de la Ville et de la Région qui est très impliquée dans ce domaine, les travaux de la tranche 2 de l'UFR de Médecine-Pharmacie, la cité universitaire Canot, le projet d'aménagement du campus de la Bouloie. Il y a, je le répète, 1,4 M€ inscrit au budget 2006. On va être particulièrement attentif, je le dis tout de suite, vous pouvez le répéter, avec la Région, avec le Département, aux négociations qui vont avec l'Etat pour la préparation des nouveaux contrats de plan. Je ne vous cache pas que nous sommes, sur ces contrats de projets, effectivement un petit peu inquiets par rapport à tout cela et nous allons être attentifs parce que je crois qu'effectivement on ne doit pas perdre de vue que nous devons continuer à développer encore le pôle universitaire de Besançon car l'enseignement supérieur est au coeur de ce dispositif. Nous avons bien travaillé avec la précédente Présidente de l'Université, je pense que nous travaillerons bien aussi avec le nouveau Président Claude CONDÉ. Je le rencontre demain matin ou demain après-midi et nous devons, avec Didier GENDRAUD, faire un grand travail avec l'Université. Voilà donc pour le premier pari, celui de

l'intelligence car vraiment les villes qui pourront se développer demain seront les villes qui auront justement à mon sens parié sur l'intelligence.

La deuxième priorité de ce budget c'est l'harmonie. L'harmonie, c'est vivre en solidarité et ça passe bien sûr, dans ce contexte national qui est de plus en plus difficile, par une attention encore plus grande à tous ceux qui sont dans une situation de précarité que l'on voit augmenter pour ne pas dire galoper, une précarité qui est source d'exclusion et source de pauvreté, c'est là Marie-Guite, un enjeu majeur pour notre société et on ne doit pas rester à côté de ces souffrances. On va soutenir beaucoup d'opérations en 2006, il y aura, entre autres, par exemple la réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis, et renforcer notre soutien aux associations qui agissent dans le domaine de la solidarité sur la ville et dans les quartiers car effectivement elles sont très importantes pour nous. Nous soutiendrons bien sûr notre bras armé le CCAS avec une subvention d'équilibre en augmentation, qui passe à 9,1 M€ en 2006 car le CCAS a besoin d'être conforté dans sa mission d'aide en direction des personnes fragilisées, les personnes âgées, les personnes dépendantes, etc. tout cela dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Conseil Général. D'autre part, cette année et c'est important, c'était demandé depuis plusieurs années, nous allons engager notre programme pluriannuel de rénovation des logements-foyers.

L'harmonie, c'est aussi la politique de la ville. Depuis le début du mandat, je le redis, on a revu en profondeur l'ensemble des moyens et les actions qui ont été menées notamment en renforçant la concertation et la transversalité en direction des différents dispositifs qui existent parce qu'on avait le sentiment quand même qu'il y avait beaucoup de verticalité et pas assez de transversalité. On a introduit aussi la transversalité dans nos politiques municipales car il faut toujours balayer devant sa porte. Je crois que les événements de 2005 nous ont prouvé qu'effectivement quand on avait un maillage très intense dans les quartiers, quand les associations y étaient présentes, on pouvait s'en sortir et malgré les difficultés rencontrées à Besançon, on s'en est sorti peut-être un peu mieux qu'un certain nombre d'autres villes qui avaient totalement déserté le terrain de l'action dans les quartiers. Donc la politique de la ville est une priorité en 2006 avec entre autres une politique de lutte contre les discriminations. Je crois que c'est important car il faut que chacun, dans notre ville, sache qu'il a sa place dans la société. Il ne faut pas que des gens se sentent exclus dans les quartiers, des jeunes voire des moins jeunes, il faut que chacun trouve sa place, la République se doit de faire en sorte que chacun se reconnaisse en elle, ce qui n'est quelquefois pas le cas. Il n'y a pas de remèdes miracle mais des actions sont engagées avec l'ensemble des partenaires. En matière d'action dans les quartiers, l'insertion par l'emploi va être une priorité forte, entre autres avec la Mission Locale qui va mettre en place des forums pour l'emploi des jeunes en partenariat avec le PLIE et une montée en puissance du dispositif ZFU de Planoise. Donc reprenez cela, je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a 400 K€ supplémentaires qui ont été réservés en 2006 pour ces actions et nous allons aussi remettre des crédits pour renforcer la médiation sociale dans les quartiers et la police municipale de proximité en espérant que l'Etat en fera de même, même si chaque fois que j'écris au Ministre de l'Intérieur il me répond que -copie de lettre à l'appui- il n'y a pas de problème, il y a ce qu'il faut à Besançon. Je n'ai pas le sentiment que c'est l'avis des policiers bisontins que je rencontre régulièrement et qui eux pensent qu'ils sont un peu en sous-effectif.

Toujours au niveau de l'harmonie, de la politique des quartiers, je crois qu'on se doit, vous le savez, de continuer à transformer le paysage urbain. A une période où l'espace est de plus en plus rare il faut qu'on reconstruise donc la ville sur elle-même. On a des dossiers prioritaires importants en matière de renouvellement urbain, vous le savez, c'est Clairs-Soleils et Planoise, des millions d'euros engagés, je ne vais pas revenir sur ces projets en détail, on en parle pratiquement à chaque conseil municipal. Simplement sachez que les choses avancent à Clairs-Soleils, vous avez pu le voir, deux tours ont déjà été grignotées, elles vont être reconstruites. Le pôle d'animation de Planoise va démarrer aussi, il y aura un million d'euros de crédits municipaux et des moyens sont déjà prévus cette année, 400 000 €, pour le parc urbain de Planoise. J'insiste sur le mot renouvellement qui signifie que les quartiers vont changer et que c'est une véritable transformation au niveau du paysage que nous allons voir se dérouler devant nous, tout cela en concertation avec la population des quartiers concernés. Cette volonté de transformation anime toutes nos réunions, même si quelquefois on considère que c'est très difficile et qu'il n'y a pas forcément toujours suffisamment de monde qui vient participer à ces travaux.

Il y a aussi, vous le savez, tous les travaux dans le cadre de nos tranches annuelles et des projets significatifs qui s'annoncent comme la réhabilitation des friches industrielles du Doubs, les Prés de Vaux, on en reparlera tout à l'heure et le port fluvial notamment. La Région a eu une bonne idée de penser aux Prés de Vaux pour l'implantation du FRAC. J'en parlais encore avant-hier avec Raymond FORNI avec lequel nous travaillons depuis déjà quelques mois pour implanter sur ce site le FRAC et le Conservatoire National de Région. Le Président du Conseil Régional le dira lui-même à l'occasion, nous travaillons ensemble et depuis son élection à ce programme sur le port fluvial sachant que là aussi il y a des problèmes liés entre autres au PPRI et que de l'autre côté vous le savez, la SMAC, elle, va démarrer. Il faut attendre que nous ayons levé toutes les incertitudes liées au PPRI.

Notre troisième priorité -j'essaie d'aller assez vite pour laisser la place au débat qui va être intéressant j'en suis sûr- concerne le développement. Alors bien sûr le développement économique qui est une priorité pour la Ville car même si c'est une compétence de l'Agglomération, nous nous devons d'accompagner et quand on parle de développement économique, je le disais tout à l'heure, il y a les zones industrielles, la formation, les hommes, les usines, tout ce qui tourne autour de l'environnement. C'est à mon avis très important et la Ville se doit d'être réactive et c'est vrai qu'en développant la qualité de la vie, en développant l'attractivité de Besançon, nous participons au développement économique. Et puis nous le faisons en liaison totale avec l'Agglomération, c'est vrai que c'est facile pour le Maire de Besançon de le faire avec l'Agglomération. Nous travaillons aussi avec le PLIE peut-être demain via la création d'une Maison de l'Emploi. Nous travaillons aussi beaucoup avec l'ANPE, avec les Maisons de Quartier, avec les points publics, avec les cyber-bases, avec la ZFU de Planoise que Vincent suit de très près, donc Ville / CAGB nous devons soutenir l'emploi en priorité et nous le faisons et je suis prêt d'ailleurs à répondre à toutes les questions qu'on me posera par rapport à cela car je pense qu'il y en aura effectivement.

Enfin dernier axe de cette politique, il faut soutenir la revitalisation du centre-ville. J'en parlais encore cet après-midi -voyez je rencontre beaucoup de monde : la Région, l'Université- avec le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. Il est important, capital que nous soutenions le développement du centre-ville parce que le dynamisme commercial d'une ville passe aussi par un centre-ville qui soit tout à fait vigoureux et M. DABROWSKY me disait cet après-midi qu'effectivement l'attractivité d'une ville c'étaient les commerces, les magasins mais aussi tout cet environnement qui fait que l'on vient ou que l'on ne vient pas à Besançon. Là il y a des opérations importantes, l'opération majeure étant ce qu'on appelle à présent les passages Pasteur auparavant l'îlot Pasteur.

Le développement c'est aussi favoriser le rayonnement de Besançon et l'inscription de la Ville dans le réseau Rhin-Rhône même si certains en doutaient, participe à cet objectif. Ça se traduit quand même par une présence commune au MIPIM à Cannes, ça se traduit aussi, M. DABROWSKY me le disait cet après-midi, par le rapprochement des Chambres de Commerce de Mulhouse, de Dijon et de Besançon qui sont en train de mettre en place une réflexion commune sur le développement de nos trois villes. Et je crois qu'effectivement nous avons tout intérêt demain à travailler unis. Ça ne veut pas dire -personne n'est naïf- entre une implantation à Besançon et à Dijon, le Maire de Besançon choisira toujours Besançon, pareil pour Dijon, pareil pour Mulhouse. Mais nos vrais concurrents, vous le savez, ne se situent pas à Dijon ou à Mulhouse, ils se situent beaucoup plus loin, en dehors des frontières de l'Europe, et encore beaucoup plus loin en Asie. Donc c'est vraiment là qu'effectivement nous devons être unis pour avoir une visibilité et nous pensons qu'on est plus visible uni dans un réseau que quand on est seul. C'est quelque chose en quoi nous croyons beaucoup mais c'est de l'action à très long terme. C'est pour cela que nous avons lancé ce grand chantier de Besançon 2020 qui nous permet de réfléchir à la ville dans une quinzaine d'années. Il y a des forums pour en parler donc je serai très bref là-dessus, je n'en dis pas plus.

En conclusion, favoriser le rayonnement de Besançon, effectivement c'est faire en sorte qu'on ait envie de venir ici, je vois qu'il y a une magnifique photo du TGV pour lequel nous avons signé l'autre jour au Ministère un protocole d'accord qui engagera l'Agglomération de Besançon à hauteur de 13 M€. Je crois que nous aurons, nous, à être vigilants pour le développement de la gare TGV Viotte, et nous avons là beaucoup de pain sur la planche. Il y a aussi des crédits d'études en 2006 qui sont réservés pour étudier un certain nombre de grands projets d'aménagement que connaît fort bien Jean-Claude CHEVAILLER, puisque c'est l'aménagement du site de la gare Viotte, donc l'accueil du TGV, le site Vauban et aussi celui

de Saint-Jacques. On écrit beaucoup actuellement et j'ai lu que sur Saint-Jacques on pensait qu'il fallait peut-être y mettre une bibliothèque et non seulement des salles de réunion pour les administrations, très bien. Petite information simplement, vous qui êtes ici au conseil municipal, vous savez qu'à de très nombreuses reprises on a dit qu'il fallait réfléchir sur le devenir de ce site. Des crédits d'études sont donc prévus à cette fin. Saint-Jacques devant être libre dans les années 2012, on a encore le temps de réfléchir puisqu'on a pris deux ans de plus dans le transfert de Saint-Jacques sur Minjoz, réfléchir pour y implanter comme certains le souhaitent la future bibliothèque municipale à vocation régionale, pourquoi pas la bibliothèque universitaire, que ce soit un lieu destiné à la culture, peut-être aux congrès. On dit aussi qu'il faudrait et je pense que c'est une bonne idée y mettre de la vie avec du médico-social, peut-être des lieux pour accueillir des personnes âgées. Sur tout ce que j'ai lu dans cet excellent article, les idées de cette association, je suis d'accord, ce sont de bonnes idées, tellement bonnes que déjà ici dans ce conseil municipal nous en avons parlé à plusieurs reprises. Donc on va dans le sens que nous préconisons et je ne peux que m'en féliciter.

Concernant le développement, il y a aussi quelque chose d'essentiel, c'est le développement durable dont on doit faire un levier de progrès. Pour nous, je le dis toujours, ce n'est pas un slogan le développement durable, c'est une conviction. L'Agenda 21 va se développer en 2006 et nous allons mettre l'accent sur les actions de pédagogie et de communication pour là aussi montrer les gestes qui comptent en matière de développement durable. Nous allons aussi être attentifs à la valorisation de notre patrimoine naturel. Il y a la chaufferie au bois dont on a beaucoup parlé qui est une des plus grosses chaufferies au bois de France, elle fonctionne bien, elle va commencer à chauffer Planoise, à chauffer le CHU et nous avons donc avec la Maîtrise de l'Energie décidé de faire une action significative en renouvelant d'une façon très forte l'ensemble de nos chaudières par des chaudières à condensation, ce qui permet d'avoir d'une part un rendement supérieur d'au moins 20 % et en plus de moins émettre de CO<sub>2</sub>, 80 % de CO<sub>2</sub> en moins et il faut qu'on poursuive dans cette voie. Je pense qu'en matière de développement durable les collectivités doivent être moteur et donner l'exemple. Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours des conseils de l'année. On reviendra sur la récupération de l'eau, sur le solaire, sur différentes opérations d'incitations que nous envisageons de mettre en place mais que je ne déclinerai pas aujourd'hui. De toute façon le coût des énergies augmentant de plus en plus, on sera demain dans l'impérieuse nécessité de trouver d'autres choses pour se chauffer, pour s'éclairer, pour se déplacer. J'ai déjà parlé des tranches annuelles qui sont passées, vous le savez, à 11 M€. Je rappelle simplement qu'en 2002 elles étaient de 7,5 M€ et je rappelle aussi que l'ensemble de ces travaux, spécialement les tranches annuelles, ce sont souvent des crédits à destination des entreprises locales : bisontines, du Grand Besançon, voire du département mais nous sommes là des donneurs d'ordre très importants et très appréciés au niveau local. Nous aurons, tout au long de l'année, beaucoup de travaux de bâtiments dans les espaces verts, en matière d'énergie... En 2006, 4 M€ de travaux seront réalisés dans les crèches, avec des crédits très importants pour la Crèche Bersot qui est la plus ancienne crèche de Besançon, elle a un siècle, peut-être même un peu plus. Nous allons aussi faire beaucoup de travaux dans les gymnases, spécialement dans les vestiaires car c'est une demande forte que nous avons et nous allons continuer à embellir notre ville qui est déjà bien belle.

Toujours en matière de proximité, on a continué à développer les équipements dans les quartiers. Le programme de salles de quartier que nous avons annoncé est désormais défini dans sa totalité et inscrit au PPI. Là encore nos promesses seront tenues puisqu'avec la réhabilitation des bains-douches sur le secteur du centre-ville, de Battant, sont inscrites maintenant les salles de Montrapon, des Montboucons et des Tilleroyes. Des crédits sont aussi inscrits en 2006 pour commencer la restructuration de la MJC de Palente et du point public de Palente, l'aménagement pour les associations des anciens locaux de la pépinière d'entreprises, ancienne usine modèle pour ceux qui connaissent, rue Violet et aussi le début de la réhabilitation du Centre International de Séjour rue Martin du Gard. Toujours dans ce domaine, vous savez qu'on a achevé le Palais des Sports qui fonctionne bien, et nous avons choisi ensemble le projet pour le stade qui devra démarrer gentiment à la fin de cette année ou l'année prochaine, en tout cas le jury a choisi un projet. Voilà pour les équipements de quartier.

Nous allons continuer aussi à développer tout ce qui touche à la qualité. Une démarche de qualité a été initiée au niveau des services sur des dossiers très concrets, par exemple le courrier, l'accueil dans les services municipaux, le tourisme aussi puisqu'on travaille avec la Chambre de Commerce sur une

démarche pour professionnaliser la démarche touristique. Il y a aussi des projets qui vont intéresser les Bisontins cette année, c'est la rénovation, pour ne pas dire la totale transformation des salles Minjoz et Courbet qui en avaient bien besoin -j'avais honte de l'état de la salle Minjoz qui porte le nom de l'ancien Maire de Besançon-. Nous aurons deux belles salles à la disposition des Bisontins et nous allons refaire aussi le hall de l'Hôtel de Ville qui tel qu'il est ne nous convient pas. Un travail de recherche a été fait pour fermer le porche par des châssis vitrés pour faire une véritable entrée à l'Hôtel de Ville digne d'une capitale régionale, tout ça remettant aussi en valeur l'ensemble du bâtiment. Nous allons aussi continuer à travailler sur la gestion électronique des courriers. En matière d'information, ce soir nous avons déclenché le dispositif d'alerte téléphonique concernant les crues, c'est-à-dire que tous les habitants de Velotte, je ne sais pas si Vincent NUYTS est là ou s'il est déjà en train d'éponger -il est là !- vont être prévenus, tous ceux qui sont régulièrement inondés le long du Doubs vont être prévenus téléphoniquement. Vu l'ampleur de la crue, ce n'est pas l'ensemble du dispositif qui est mis en place mais ce soir 300 personnes sont déjà prévenues d'une façon automatique et téléphoniquement que le Doubs monte. Ce dispositif a été mis en place récemment et il fonctionne bien. On arrive désormais aux équilibres financiers du BP 2006.

Malgré les difficultés que nous avons, nous allons donc pouvoir financer le programme d'investissement en conservant notre capacité d'emprunt et surtout en maintenant stable un taux de recours à l'emprunt, ce qui est quand même, à mon avis, plutôt bien dans la conjoncture actuelle puisque vous le verrez, on aura une augmentation des taux de fiscalité communaux qui sera, je l'avais dit en matière de document d'orientations budgétaires, inférieure à 1 %. Je rappelle que cela fera suite à une pause totale en 2005. Nous allons donc, au niveau des arbitrages budgétaires, proposer une épargne brute en diminution modérée et compatible avec la prospective puisqu'elle est à 25 M€ et une hausse des taux de fiscalité de 0,7 %, donc on est bien en dessous des 1 % que j'avais annoncé. Ces 0,7 % correspondent d'ailleurs, pas à l'euro près mais presque, aux 400 000 € qu'on a décidé d'investir au niveau des quartiers. Les dépenses d'équipement, elles, sont fixées à 30,3 M€, en application du PPI. On voit là d'ailleurs ce qu'on appelait l'effet cloche puisque vous savez qu'il y avait une augmentation plus importante des crédits d'investissement, on avait accéléré un moment et on avait dit qu'on redescendrait aux alentours de 30 M€, nous sommes donc là parfaitement dans la prospective et on a un taux de financement par emprunt qui est stable et qui approche de 54 %, un emprunt qui est fixé à 16,3 M€ cette année.

On respecte donc les engagements que nous avons pris, on va même au-delà et cela malgré les difficultés sur lesquelles on reviendra si on me pose la question, parce que j'ai bien sûr préparé la réponse sur les désengagements de l'Etat. Malgré toutes ces difficultés, on ne veut pas faire peser la fiscalité locale parce que nous savons que les Bisontines et les Bisontins ont beaucoup de difficultés à payer tout cela, il faut donc que nous continuions à avancer sans jeter l'argent par les fenêtres, il est trop dur à gagner actuellement et il y a aussi trop de personnes qui n'en gagnent pas. Je passe maintenant la parole à Jean-Claude CHEVAILLER pour la suite de la présentation.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Merci Monsieur le Maire. Comme tous les ans on va passer en revue les grandes lignes du budget 2006 et les grands équilibres qui ont présidé donc à sa formation. Il est nécessaire, avant de présenter le budget 2006, de faire un léger retour en arrière parce que tous les ans le budget est conditionné par les résultats de l'année précédente. On constate qu'en 2004 on avait eu des résultats particulièrement bons mais qui sont exceptionnels et donc en 2006 on va retrouver la normale, c'est-à-dire des chiffres tout à fait comparables aux années 2002 et 2003. Cela s'explique par ce qu'a dit Jean-Louis FOUSSERET, c'est-à-dire la courbe en cloche notamment du PPI et les résultats exceptionnels.

Alors les dépenses d'équipement sont maintenues à un niveau élevé, d'autre part l'épargne brute, quoiqu'en retrait, va être maintenue à un niveau qu'on peut considérer comme préservé, et donc l'emprunt ne sera pas très élevé, c'est-à-dire qu'on va maintenir le niveau de l'encours de la dette. On verra qu'il est légèrement en diminution mais on peut dire qu'en 2006, c'est le même niveau qu'en 2005. Comme l'a dit le Maire, le contexte est nettement plus difficile qu'en 2005, ce qui confirme donc la nécessité d'une gestion rigoureuse en maintenant une évolution maîtrisée des charges de fonctionnement. Vous avez ici les charges de fonctionnement qui vont augmenter plus vite que les

recettes, donc cette année il y a la réapparition d'un effet de ciseaux. C'est assez facile à comprendre, c'est-à-dire que d'une part au niveau des recettes il y a des effets taquet parmi lesquels, on va dire que c'est un leitmotiv, qu'on répète toujours la même messe mais c'est la bonne, une limitation des dotations de l'Etat. Je vous montrerai tout à l'heure comment, pratiquement, pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat augmentent moins de la moitié du taux d'inflation, donc relativement elles diminuent et on annonce pire que cela. En revanche, au niveau des charges, je ne citerai pour l'instant que les fortes hausses des dépenses d'énergie, que ce soit pour chauffer nos bâtiments ou pour faire rouler les véhicules.

L'Etat nous annonce, je vais le dire maintenant, une diminution de la dotation pour les cinq années qui viennent puisque le rapport PEBEREAU propose que la dotation de l'Etat soit gelée en euros courants, ce qui se traduira par une diminution en euros constants. Dans ces conditions, il devient de plus en plus nécessaire de maîtriser les charges, de bien s'en tenir au plan pluriannuel d'investissement et bien encadrer les taux de fiscalité. Mais on verra à la fin de la présentation que c'est peut-être là-dessus malheureusement qu'on peut jouer si on veut maintenir une politique ambitieuse.

Vous avez maintenant à l'écran les grands équilibres du budget. C'est un peu compliqué cette année puisque comme vous l'avez lu dans le rapport, le périmètre a changé, notamment en raison des transferts, j'allais dire presque sans précédent, vers la communauté d'agglomération, ce dont on ne peut que se réjouir puisque c'est l'affirmation de la politique d'agglomération. Donc on va raisonner ici, pour pouvoir comparer, à périmètres constants. De plus, il y a de nouvelles instructions pour la M14 qui existait déjà mais qui a changé. Dorénavant, les subventions d'équipement sont des dépenses et les cessions d'immobilisation des recettes, ce qui est plus logique.

Ces chiffres montrent le resserrement du fonctionnement avec une épargne brute qui est en baisse modérée mais on passe néanmoins de 26,5 M€ à 24,9 M€, c'est-à-dire - 6 %, ce qui est quand même sensible. Il y a les fléchissements des dépenses d'équipement, ce qui est conforme au PPI, d'autant plus qu'en 2005 deux très grosses opérations se sont terminées, le Palais des Sports et la Place de la Révolution qui sont je pense et les Bisontins aussi le pensent, de très belles réussites. Maintenant on va revenir à la normale. On peut noter aussi le recours modéré à l'emprunt, ce qui maintient le niveau d'endettement pratiquement au même niveau qu'en 2005. L'emprunt va passer de 18,3 M€ à 16,3 M€ c'est-à-dire qu'on va emprunter moins.

Quelques mots très succincts sur le budget général ; l'ensemble des dépenses représente 212,1 M€ contre 225,9 M€ en 2005. Ce recul de 14 M€ s'explique par deux évolutions importantes, les transferts de compétences vers la communauté d'agglomération et la suppression du budget collecte des déchets, ce qui explique que d'une façon quasi automatique, bien que le budget principal soit en légère diminution, sa part augmente d'une façon très sensible dans le budget général puisqu'on passe de 82,7 à 86,3 %. En ce qui concerne le budget principal et sa structure, vous avez ici les grands postes, à périmètre constant et après retraitement de la M14 pour pouvoir comparer les chiffres. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,4 M€, passant de 128,2 M€ à 132,6 M€, c'est-à-dire une augmentation de 3,4 % ; elles augmentent plus vite que les recettes. Pour être clair, je vais reprendre ici des éléments qui ont été donnés par le Maire dans la première partie, 2,2 M€ sont consacrés aux dépenses de personnel, avec une hausse qui est pourtant modérée de 2,7 %, hors emplois aidés, ce qui est logique puisqu'un effort a été fait sur les traitements notamment les plus faibles. C'est ici l'aspect technocratique, c'est-à-dire que les dépenses augmentent, mais politiquement on se réjouit que les fonctionnaires notamment des catégories les plus basses voient leur situation s'améliorer puisqu'on sait que le pouvoir d'achat dans notre pays court après le taux d'inflation, puisqu'il y a une détérioration sur le plan social. 2,2 M€ concernent les autres postes qui sont en hausse de 4,3 %, c'est-à-dire beaucoup plus que la masse salariale. 0,8 M€, ce qui est très important pour l'énergie et le carburant mais absolument incontournable, c'est imposé. 400 000 € sont destinés à renforcer la politique de proximité, là c'est un choix politique.

Dans le même temps les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 1,8 % et passent de 154,7 M€ à 157,5 M€, c'est-à-dire 2,8 M€. Les dotations et subventions, vous les avez pour un montant de 47 M€. Il faut savoir que dans ces 47 M€, la plus grande part, 42,5 M€, provient de l'Etat. Globalement les

dotations et subventions n'augmentent que de 100 000 €, doux euphémisme car c'est très très peu et c'est en fait une détérioration en terme relatif. Les autres recettes, c'est-à-dire la rétrocession de la part de la TP par la CAGB, ce qui est versé par les usagers, les revenus domaniaux n'augmentent que de 2 %, soit 1 M€, mais c'est déjà 10 fois plus que la dotation d'Etat ! Donc la variable sur laquelle on peut jouer pour la politique mais on joue très doucement, c'est le produit des impôts directs qui est la plus grande part, cela représente 60,1 M€ et cette année on aura, avec le 0,7 % plus l'augmentation physique des bases, 1,7 M€ supplémentaire. Donc on voit comme il est difficile d'avoir une politique qui respecte les exigences qu'on a pour faire de Besançon une vraie capitale régionale en matière d'attractivité, de politique de proximité dans le domaine culturel avec les événements de septembre et de l'automne, de faire face à ces dépenses-là sans jouer sur le taux de la fiscalité. Je vous lirai tout à l'heure une citation intéressante à ce sujet-là.

De façon plus précise, si on fait un zoom, voilà les recettes réelles : donc les 157,5 M€, c'est un peu plus détaillé, c'est 60,1 M€ pour le produit des impôts locaux, 11,5 M€ pour les autres recettes à caractère fiscal, hors compensations, en hausse de 0,6 M€, dont 0,44 M€ pour les seuls droits de mutation, la fiscalité qui est reversée par la CAGB qui reste stable à un niveau de 18 M€ mais il est vrai que quand on va passer à la réalité des choses, on n'aura pas 18 M€ mais 15 M€ puisqu'il y a le transfert du CNR pour un montant de 3 M€, les compensations fiscales, 6,2 M€, pour l'Etat c'est une sorte de variable d'ajustement parce qu'ici on a une chute de 9,1 %, c'est très important, et on verra tout à l'heure que cette chute va largement entamer l'augmentation qu'on peut avoir sur certaines autres dotations. Si on est optimiste on constate que l'Etat augmente ses dotations mais comme par ailleurs on nous enlève 9,1 % sur un montant qui est très important, la dotation de compensation de la taxe professionnelle, les dotations de l'Etat pour 35,7 M€ qui plafonnent pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les autres recettes pour 12,4 M€ en hausse de 4 %, ce sont les subventions et les participations, ce que versent les usagers et les produits domaniaux et enfin, vous avez comme ressource le résultat de l'année précédente qui est prévu pour 8,5 M€, c'est-à-dire comme le Maire l'a dit et comme je l'ai déjà dit, un peu moins que l'année précédente qui était une année exceptionnelle.

On en arrive aux dotations de l'Etat qu'il est sain je crois de détailler. C'est vrai que la DGF augmente, elle passe de 29,4 M€ à 29,8 M€. On a mis une flèche qui monte mais ce n'est pas royal, c'est 0,4 M€. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont on parle beaucoup en faisant beaucoup d'affichage, passe de 3,4 à 3,6. La dotation nationale de péréquation est stable, à quelque chose près, c'est environ 1,1. La dotation générale de décentralisation diminue. Et enfin la dotation de compensation de la taxe professionnelle, c'est celle dont j'ai parlé tout à l'heure, passe de 2,9 à 2,7, c'est-à-dire qu'elle diminue également. L'évolution moyenne est donc simulée. Pour 2005 c'était notifié, on va dire que c'est plus solide sur 2005 que sur 2006, l'évolution moyenne est inférieure à 1 %, 0,79 % exactement quand on fait le calcul, arrondis à 0,8 %.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, vous voyez que les dépenses de personnel représentent 76,5 M€. J'en ai parlé tout à l'heure donc ces augmentations sont contenues à un niveau de 2,9 %, ce qui signifie une bonne gestion si on tient compte de la revalorisation dont j'ai parlé tout à l'heure et également les incidences du GVT qui sont là aussi subies. Les subventions bénéficient d'un effort particulier avec une hausse de 4,6 %. Nous pourrions augmenter notre soutien au CCAS, qui en a besoin, et également les subventions au milieu associatif qui est en première ligne face aux besoins sociaux les plus pressants dans une société qui actuellement s'est sérieusement dégradée puisqu'on parle maintenant de détresse complète pour un plus grand nombre d'individus mais on en reparlera ici, dans le bilan social. Concernant les crédits d'exploitation des services, il y aura une dotation supplémentaire, on l'a dit, de 400 000 € également pour faire face aux dépenses de proximité, la mobilisation générale sur la proximité étant notre choix politique. Enfin les dépenses et évolutions contraintes et donc d'énergie et de carburant représentent 0,8 M€, en augmentation de 20 % que nous subissons de plein fouet. Alors bien entendu on va mettre en place un programme d'économie d'énergie mais qui ne donnera des résultats qu'à moyen terme.

Quant aux recettes d'investissement, elles comprennent l'emprunt pour 16,3 M€, le fonds de compensation de TVA pour 3,5 M€, les cessions - immobilisations pour 2,1 M€, les subventions et autres pour 2 M€ et les amendes de police pour 1,6 M€. Vous avez pu constater que l'année dernière elles

avaient été très sous-évaluées dans le budget et elles doublent par rapport à l'année dernière. C'est un des aspects de la politique nationale, donc c'est un point positif, Jean-Claude ROY nous le dira, ce ne sont pas les SARKO-radars qui ont fait augmenter le chiffre.

**M. LE MAIRE** : Ne lance pas la polémique...

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Ce n'est pas une polémique... encore pas... L'emprunt s'établit à 16,3 M€, donc deux millions de moins, ce qui est normal puisqu'on a la courbe en cloche du PPI. Simplement l'emprunt finance 54 % des dépenses d'équipement, taux tout à fait comparable à celui de l'an passé puisqu'on avait 55 %. Les dépenses réelles d'investissement sont maintenues à un niveau très élevé, 30,3 M€ et c'est donc 60 % de l'effort d'investissement. Il faut savoir qu'elles représentent plus du tiers du chiffre d'affaires des travaux publics et de la construction et ce sont autant de revenus qui sont distribués dans la machine économique et avec des retombées locales. Donc il importe non seulement de maintenir les équipements pour les équipements bien sûr mais aussi pour l'activité générale de la zone géographique. Les subventions d'équipement sont nouvellement inscrites, comme j'ai dit tout à l'heure, avec la réforme sur la M14. Elles subissent également une diminution mais c'est normal, pour les mêmes raisons, puisqu'on diminue sur le PPI. Enfin, l'annuité de dette en capital est aussi en retrait de 1,2 M€ puisque plusieurs gros contrats anciens sont arrivés à échéance. On notera que dans l'équipement, on a maintenu les tranches annuelles à 11 M€, qui permettent d'entretenir le patrimoine et également d'assurer les politiques de proximité, qui bénéficient immédiatement à la population. L'encours de la dette, c'est le même, 108,2 à 108,1. Vous voyez que la gestion de la dette, qui a toujours été très efficace, conduit à des taux fixes qui sont à peu près pour la moitié, c'était 54 %, c'est 52 % cette année. Le taux d'intérêt moyen a pu être abaissé par la gestion de la dette à 3,17 au lieu de 3,45, ce qui est historiquement faible, et la durée résiduelle de notre encours s'établit à 9,75 années. C'est un peu plus que l'an passé, 9,33 mais c'est vrai qu'on s'est endetté un peu plus longuement, ce qui est normal puisque, quand on se lance dans des grands travaux, il est logique d'étaler le remboursement des emprunts. C'est vrai que comme l'a dit le Maire, peut-être que cela ne durera pas car il y a toujours le risque de voir les taux repartir, on sait que la BCE a augmenté son taux directeur il y a quelques semaines à 2,25.

Très rapidement un mot sur les budgets annexes. Vous constatez que le budget déchets a disparu, les deux plus importants sont le budget assainissement et le budget des eaux. La plupart des sommes indiquées ici seront consacrées à l'investissement mais je pense que Christophe LIME nous en dira un peu plus. On peut confirmer que les redevances sont les mêmes, le prix de l'eau n'a pas augmenté, la redevance d'assainissement est la même. Pour le reste, il y a le chauffage urbain, les 3,9 M€, vous savez que le chauffage urbain est affermé, donc les 3,9 M€ sont pour l'essentiel des dépenses d'investissement pour 3,6 M€. Ainsi la chaufferie bois que vous avez vue tout à l'heure, sera financée en partie sur 2006 ainsi que l'extension du réseau de chaleur sur la ZAC des Hauts du Chazal pour 1,1 M€. Il y a deux budgets de moindre importance financière mais qui ont une grande importance, c'est le budget annexe de la forêt et celui du service d'aide aux Personnes Agées à Domicile.

Si on me laisse une minute, j'aimerais lire une citation d'une grande personnalité que j'ai retrouvée dans mes archives : «Nous pouvons être fiers de l'engagement quotidien des 36 000 maires de France dont les choix de gestion éclairée contribuent à la cohésion des territoires et au maintien des solidarités -c'est vraiment d'actualité-. Néanmoins, alors que les communes sont devenues les premiers investisseurs de France, force est de reconnaître que leurs budgets s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte souvent jugé difficile. Au-delà d'une participation aux fruits de la croissance par trop limitée, les communes doivent en effet affronter un phénomène récurrent d'érosion de leur pouvoir fiscal. C'est dans ce cadre que les maires se trouvent de plus en plus sollicités pour justifier leurs choix financiers et fiscaux auprès de leurs contribuables, auprès des citoyens, des associations ou des entreprises. Compte tenu des modifications incessantes apportées aux conditions d'exercice de leurs compétences et notamment à leurs ressources, répondre à cette demande accrue d'explication et de transparence est souvent mal aisé». C'est une citation de Christian PONCELET, Président du Sénat, belle citation à laquelle j'adhère complètement.

**M. LE MAIRE** : Oui parce qu'on a eu l'occasion de nous en expliquer avec lui, il est assez d'accord avec ce qu'on peut dire là. Je te remercie, je sais que ça peut paraître un petit peu long mais nécessaire et

on a fait aussi vite que possible. Je rappelle quand même que le budget c'est 212 M€ et si je fais un rapide calcul, 212 M€ par 1 h 20, ça fait 2,6 M€ la minute, donc on peut discuter une minute pour 2,6 M€. C'est un ratio comme un autre, mais en fait c'est peu de temps pour beaucoup d'argent.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, vous semblez craindre que votre budget manque d'ambition et de souffle...

**M. LE MAIRE :** Attendez, que les choses soient claires, Cher Ami, je n'ai pas dit ça ! J'ai précisé : « je le dis tout de suite avant que vous ne le disiez », mais je ne suis pas d'accord avec cette analyse, bien entendu.

**M. Pascal BONNET :** Je voulais essayer de vous rassurer mais si vous me...

**M. LE MAIRE :** Ah bon ! Je m'attends à tout mais si vous dites que c'est un budget qui a du souffle, merci d'avance cher Pascal !

**M. Pascal BONNET :** Je vous concède que l'ambition relève plus aujourd'hui de l'Agglomération, eu égard aux compétences qui sont aujourd'hui les siennes et en particulier l'ambition de savoir retenir ces entreprises dans l'agglomération. Je crois que Jean ROSSELOT, Françoise BRANGET vont intervenir de nouveau un peu sur cette question aussi. Quant au souffle, ce sont les Bisontins qui risquent d'en manquer si la taxe d'habitation continue à augmenter car après l'année miraculeuse passée, sans augmentation, vous recommencez.

Je voudrais faire quelques remarques globales avant de revoir trois points plus précis du budget. Globalement déjà vous dites votre satisfaction d'avoir à moins investir cette année puisque des grands chantiers sont aujourd'hui terminés et donc à pouvoir plus dépenser dans le fonctionnement. Ça peut se comprendre à court terme puisqu'en effet Palais des Sports, Marché Beaux-Arts, Place de la Révolution sont terminés. Il y a des besoins manifestes mais à long terme si vous continuez comme ça à augmenter le fonctionnement et à diminuer l'investissement, je ne sais pas jusqu'où vous irez. Vous nous dites que le budget est quasi stable et vous augmentez quand même la fiscalité. Pourquoi ? Parce que, bien entendu, vous augmentez le fonctionnement. On note quand même que les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,4 % alors que les recettes augmentent de 1,8 % et je crois que cette augmentation de la fiscalité qui en résulte alors que les bases déjà permettaient des ressources plus importantes est un souci pour les Bisontins. Vous auriez pu faire preuve de plus de rigueur, je répète toujours un peu la même chose, sur la politique en matière de subventions notamment en contractualisant plus les subventions dans tous les domaines de l'action municipale, c'est le cas dans certains mais pas partout. Vous direz, comme vous l'avez déjà fait à plusieurs reprises, que le contexte social génère une demande au niveau du CCAS, c'est vrai, mais toutes les subventions ne sont pas de cet ordre-là et il faut une politique plus rigoureuse et plus structurée en matière de subvention pour éviter d'être dans ce choix entre augmenter éternellement la fiscalité ou mettre la pression sur les services.

Ensuite, je voulais évoquer trois points du budget : un point relatif à l'urbanisme et au patrimoine, un deuxième relatif à la politique de la ville et un troisième relatif à la communication de Besançon.

Concernant l'urbanisme et le patrimoine, vous avez évoqué tout à l'heure Saint-Jacques. Dans la ville, les gens commencent à s'interroger et le débat apparaît dans la presse. On avait eu un débat d'orientations en matière d'urbanisme il y a 18 mois où je vous avais déjà interrogé sur les perspectives de Besançon en la matière. Je crois qu'il serait intéressant qu'on ait assez rapidement un débat au sein de cette assemblée, même s'il est prévu des études, sur l'avenir qu'on entend donner à Saint-Jacques. Ensuite le site Vauban implique une politique de patrimoine et Jean ROSSELOT a été votre aiguillon et l'est toujours...

**M. Jean ROSSELOT :** Il a raison !

**M. Pascal BONNET :** ... mais je voudrais quand même connaître, en matière de réhabilitation et de mise en valeur des remparts de Vauban, qui sont essentielles, ce qu'on prévoit, ce serait bien qu'on nous reprecise la politique envisagée.

Deuxième point, la politique de la ville. Alors là j'aurai deux questions : le contrat de ville est en cours d'évaluation ; pourrait-on avoir des précisions sur ce qu'il en est aujourd'hui parce que dans le contexte social et le contexte de société qu'on connaît, la politique de la ville est essentielle ? Je crois qu'elle transcende nos clivages même si nous n'avons pas forcément la même façon de l'envisager, mais il faut qu'elle soit efficace et évaluée. Ensuite nous sommes aussi dans une situation où la politique de la ville est pour partie transférée à l'Agglomération, pour partie encore Ville, c'est assez flou, alors pourriez-vous nous préciser s'il y a encore des perspectives de transfert à l'Agglomération, dans quelles conditions et dans quels délais ?

Je voudrais terminer sur la communication pour laquelle les frais de fonctionnement se développent, tant ici qu'à l'Agglomération. Il faut communiquer à la fois vis-à-vis des citoyens et à la fois pour le rayonnement de la ville mais peut-être y a-t-il des doublons entre Ville et Agglomération. Il existe un magazine pour l'Agglomération et BVV pour la Ville. A terme faudra-t-il toujours deux magazines ? C'est peut-être un peu choquant ce que je dis mais on recrute en matière de communication à l'agglomération régulièrement et la Ville communique beaucoup. En terme de communication extérieure pour le rayonnement de la Ville, peut-être faudrait-il mutualiser les actions de communication de l'Agglomération et de la Ville. Je voudrais terminer sur ce point-là sans polémique, comme vous le faites souvent, en évoquant la cédille, puisque, pour ma part, je n'avais pas pris de position hostile mais je voudrais aujourd'hui qu'on nous précise à nouveau son coût parce que des débats assez compliqués ont eu lieu. On peut se référer uniquement au coût de l'étude, on peut se référer à tout ce qui a conduit à élaborer cette «cédille». Je voudrais aussi qu'on nous précise un peu, au-delà du fait qu'elle est maintenant installée dans la vie des Bisontins, ce que l'on en attend en terme de communication, va-t-on utiliser plus la cédille pour permettre de faire parler de Besançon ? Voilà ce que je voulais dire.

Je terminerai en regrettant avant tout qu'on soit dans cette spirale d'augmentation de la fiscalité. Nous avons l'an passé, avec satisfaction, constaté que vous n'augmentiez pas la fiscalité des Bisontins, vous nous avez amenés à ne pas voter contre vos taux de fiscalité, vous ne serez pas surpris que, pour ma part, et je pense que la plupart de mes amis iront dans le même sens, je vote contre ce budget et contre la fiscalité que vous envisagez de faire subir aux Bisontins.

**M. LE MAIRE** : C'est bien normal.

**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, pour ma contribution, j'ai pris trois documents. Le premier est le compte rendu des débats sur les orientations budgétaires, le deuxième c'est bien sûr votre rapport de présentation et le troisième c'est un condensé de notes ministérielles sur l'accompagnement de l'Etat puisqu'il est dit souvent que l'Etat se désengage et j'aimerais pouvoir ce soir, en fin de propos, donner quelques précisions assez claires pour informer. Le premier rapport prend en compte celui des orientations budgétaires, les interventions, les propositions que votre opposition a pu faire. Il y a eu, Monsieur le Maire, vous l'avez entendu mais il n'y a pas eu beaucoup de réponses, deux interventions fortes, celle de notre collègue Françoise BRANGET et celle de Jean ROSSELOT. Le deuxième document contient les engagements que vous prenez ce soir et que vous proposez pour 2006 et enfin je parlerai donc de ces notes ministérielles pour montrer que l'Etat peut jouer un rôle de levier, on peut dire aussi de catalyseur dans le développement des cités et principalement pour la réussite de ce budget.

Lors des orientations budgétaires du 16 janvier 2006, Monsieur le Maire, notre collègue Françoise BRANGET a été la première à répondre en faisant référence, on l'a dit tout à l'heure, M. CHEVAILLER a parlé des deux rapports CAMDESSUS et VIRVILLE et PEBEREAU mais Françoise a parlé de CAMDESSUS et VIRVILLE...

**M. LE MAIRE** : Non.

**M. Bernard LAMBERT** : Il y a fait référence...

**M. LE MAIRE** : Même Mme BRANGET dit non.

**M. Bernard LAMBERT** : J'ai le texte. Elle a indiqué que 1982 avait été une date importante pour l'histoire de notre pays parce que c'est l'ère, premièrement, de la décentralisation MAUROY -

DEFFERRE, c'est le début des transferts de charges et Françoise a fait un clin d'oeil très malicieux sur la gestion des passeports et des cartes d'identité en soulignant l'action du Premier Ministre de l'époque qui était, comme vous le savez Monsieur le Maire, Lionel JOSPIN. Mme BRANGET a souligné ce point de l'histoire parce que vous revenez souvent sur le désengagement de l'Etat, un peu comme pour trouver une excuse à certains de vos clignotants qui sont à l'orange et qui risquent de passer au rouge. Notre collègue les a soulevés à maintes reprises. Elle a parlé du stationnement au centre-ville, du manque de cohérence entre les parkings de proximité et le TCSP, elle a soulevé la nécessité de donner la priorité à l'insertion par le travail. L'autre soir, Monsieur le Maire, quand vous avez participé à cette réunion sur Besançon 2020 à Micropolis, au moment où il s'est agi de commenter le diaporama sur l'avenir et vos attentes, je vous ai trouvé trop timide avec la phrase suivante : «je vais peut-être vous surprendre, je m'excuse mais ce qui vient en tête, c'est le travail». C'était, Monsieur le Maire, le développement économique et l'emploi, c'est la préoccupation première des Bisontins puisqu'elle est en tête du hit parade à hauteur de 67 %. Alors je suis étonné, pourquoi avez-vous donné l'impression d'être gêné en parlant de la priorité du travail ? La meilleure des insertions se fait par le travail, Mme BRANGET l'a rappelé et je crois d'ailleurs que dans la lettre n° 5 qu'elle adresse aux Bisontins, elle reprend ce thème majeur. Dans son propos, Françoise BRANGET a également martelé sur les initiatives...

**M. LE MAIRE** : C'est bien ça !

**M. Bernard LAMBERT** : ... que vous devez mettre en place pour accompagner le pôle de compétitivité.

**M. LE MAIRE** : Tu veux être suppléant ou quoi ?

**M. Bernard LAMBERT** : Il vous faut tenir un discours économique. Nous ne sentons pas dans votre budget 2006 les financements appropriés. Par ailleurs, nous avons fait également référence à l'agacement des Bisontins face aux manifestations d'incivilité et parce qu'elle est parlementaire Mme BRANGET a, à juste titre, indiqué que le Gouvernement souhaite faire des maires des acteurs centraux de la politique de prévention. Il y avait dans cette première intervention pour les orientations budgétaires de réelles propositions qui ont été ensuite closes par des dérives financières sur l'investissement de l'îlot Pasteur, sur le programme 2003, il s'élevait à 6 M€ et en 2005 à 8 M€. Enfin, pour compléter nos propositions, Jean ROSSELOT vous a démontré que votre couplet sur les contraintes 2006 renfermaient des affirmations erronées et sans valeur, notamment sur le contrat de croissance et de solidarité, sur les réformes fiscales qui, selon vous, portent atteinte à l'autonomie financière des collectivités territoriales et non locales, il faisait référence à la taxe professionnelle et au bouclier fiscal. Jean ROSSELOT a souligné l'esprit de compétitivité que vous devez mettre en place pour d'autres secteurs : écologique, le volet social, la réorganisation du temps de travail et des loisirs. Notre collègue a ensuite fait preuve d'imagination pour que l'acte II de la décentralisation RAFFARIN soit l'occasion d'un droit à l'expérimentation et l'occasion de faire preuve d'imagination. Jean ROSSELOT a conclu son propos par une remarque, que je partage, sur l'importance des outils de communication mis à votre disposition, outils que vous n'utilisez pas toujours à bon escient. L'autre soir à Micropolis, dans le diaporama, il a été précisé que beaucoup de nos concitoyens positionnent difficilement Besançon sur la carte de France.

**M. LE MAIRE** : Les habitants de Besançon savent où c'est, nos concitoyens savent où est Besançon.

**M. Bernard LAMBERT** : Je suis assez interrogatif sur les axes donnés à la communication. Elle est, selon moi, trop intra muros comme le disait Pascal BONNET et peut-être Monsieur le Maire est-elle trop orientée sur votre action. Je m'interroge sur les crédits et le budget propre à ce secteur. Nos observations dans les orientations budgétaires servaient bien entendu les quatre priorités : l'intelligence et le savoir, l'harmonie et la solidarité, le développement et la proximité et ce sont bien entendu des propositions valables pour ce soir.

Ma deuxième lecture, Monsieur le Maire, m'a bien entendu guidé vers votre rapport avec un premier constat ; je remarque avec plaisir et intérêt que le pari sur l'éducation y trouve une place de choix. Vous n'hésitez pas à faire preuve d'une audace mesurée pour la mise en oeuvre d'un programme de

réussite éducative avec les partenaires. Vous tirez là peut-être Monsieur le Maire et je vous en félicite personnellement, les leçons des manifestations de novembre en faisant le pari que l'éducation en primaire peut être de nature à éviter certaines manifestations d'incivilité à l'adolescence. Vous pensez associer les parents aux actions à venir, nous ne pouvons qu'encourager ce projet et je souhaiterais, en fonction du temps dont je dispose, Monsieur le Maire, être aussi un acteur aux côtés de Mme FELLMANN.

Pour l'enseignement supérieur, vous pouvez reprendre à votre compte les observations de Besançon 2020 qui préconisent de ne pas vider le centre-ville de ses étudiants mais de trouver des formules originales pour faciliter la location des prix attractifs. Les organismes ont très certainement des idées qu'il conviendrait d'exploiter. Sur le volet du développement, soutenir l'emploi, je reprendrai deux faits qui m'ont aussi surpris. Pascal a fait référence au premier, il s'agit d'IMASONIC qui pouvait, selon moi, rester sur Besançon. Ne craignez-vous pas, Monsieur le Maire, que le choix de M. FLEURY fasse jurisprudence et que, petit à petit, nos entreprises quittent Besançon pour s'installer en Haute-Saône, à la frontière jouxtant le département du Doubs. Certes, l'entreprise reste dans le zonage du pôle des microtechniques, mais nous perdons néanmoins une entreprise de référence sur ce secteur. N'y avait-il pas une autre solution ? C'est dans ce genre de situation qu'il faut expérimenter et faire preuve d'audace et d'imagination, je reviens sur la formule de M. ROSSELOT : «l'acte II de la décentralisation nous invite à faire preuve d'imagination». Je fais le rapprochement de ce départ, Monsieur le Maire, avec des interrogations, vous vous en êtes fait l'écho lundi soir à Micropolis en ayant la courtoisie de dire : «ce n'est qu'un sondage, ce n'est qu'une partie des résultats», je fais le rapprochement du départ de M. FLEURY avec les interrogations que l'on a sur le recensement de notre cité, recensement en cours, recensement partiel il est vrai. Et le deuxième fait qui m'a un petit peu «titillé» si je peux me permettre l'expression est la réflexion sur l'emploi. Je reste étonné par votre attitude Monsieur le Maire et acceptez cette familiarité parce qu'elle est constructive, à Micropolis, devant un parterre de 300 - 400 personnes, un jeune créateur vous dit qu'il n'a pas trouvé de solution pour s'installer. Vous ne semblez alors pas comprendre la question, moi non plus d'ailleurs... parce que le micro lui était écarté. Il reformule la question et au moment où il s'appretait à terminer sa phrase, le micro lui est retiré et notre jeune chef d'entreprise se trouve sans réponse. J'ose espérer, Monsieur le Maire, qu'en fin de réunion -j'ai dû quitter à 23 h 30 parce que j'avais un TGV le lendemain- j'ose espérer qu'en fin de réunion vous avez pris le petit jeune par les deux bras et vous lui avez dit : «on va régler ton problème demain matin dans mon bureau avec l'un de mes Adjoints». Donc là vous ne semblez pas comprendre Monsieur le Maire, qu'il y a des initiatives que l'on doit prendre tout de suite, sur le champ, si l'on veut être réactif. Ça me donne l'occasion de parler de Besançon 2020. Quel en est le coût interne et quel en est le coût externe ? Pascal a parlé d'autres dépenses tout à l'heure à propos de la cédille, j'ai posé une question l'autre soir mais je suis parti un peu avant.

**M. LE MAIRE :** 22 h 30 car à 23 h j'étais chez moi. Il faut faire attention à ce qu'il y a dans la presse, ça ne s'est pas terminé à 23 h 30, je précise bien mais à 22 h 30.

**M. Bernard LAMBERT :** La proposition était la suivante : plutôt que d'utiliser, Monsieur le Maire, les sociétés conseils que l'on connaît, n'était-il pas judicieux de solliciter les 13 conseils de quartiers, le conseil de développement participatif ?

**M. LE MAIRE :** Ça a été fait.

**M. Bernard LAMBERT :** Le Conseil Bisontin des Jeunes, le Conseil des Sages, le Conseil Municipal... j'ai là à peu près 1 000 personnes interrogées.

**M. LE MAIRE :** C'est fait. Tu es parti avant la fin mais tu n'es pas arrivé au début.

**M. Bernard LAMBERT :** Vous évitiez ainsi, Monsieur le Maire, des dépenses inutiles et peut-être auriez-vous pu faire preuve aussi d'imagination, lancer pourquoi pas l'enquête à l'agglomération, pour montrer que vous associez vos collègues à la réflexion.

**M. LE MAIRE :** C'est fait.

**M. Bernard LAMBERT :** Très bien. C'est intéressant de savoir ce que tel ou tel conseil municipal voisin peut penser du tourisme, du commerce et des transports. Je suis persuadé que les résultats

auraient été voisins de ceux obtenus mais la dépense moindre à coup sûr. Et une surprise dans ce budget 2006, je n'ai pas vu mais j'en confesse si j'ai loupé une page, je n'ai pas vu le thème du temps réapparaître. Nous trouvons que c'était une initiative intéressante, porteuse ; pourquoi ce thème n'apparaît-il pas en 2006 renforcé ? Avec les manifestations dont vous avez parlé tout à l'heure, il y avait un moyen de juxtaposer le temps avec les manifestations clés qui vont donner à Besançon très certainement une dimension de capitale régionale. Et Monsieur le Maire, je pensais que dans ce budget 2006 on allait aussi peut-être dégager une ligne ou une idée sur la Commission Citadelle pour travailler la question de l'accessibilité de notre site.

Enfin Monsieur le Maire, dernier point de mon propos, je serai rapide parce que ce sont des chiffres pas toujours faciles à comprendre mais sur l'accompagnement de l'Etat dans la décentralisation, la reconduction du contrat de croissance 2006 manifeste l'effort très important consenti par les pouvoirs publics en faveur des collectivités locales. En 2006, l'Etat consacrera 79 milliards d'euros, soit plus du quart de ses ressources, au soutien des collectivités locales et au financement de la décentralisation. Le plafonnement de la taxe professionnelle est une mesure importante pour les entreprises et moins pénalisante qu'a pu l'être pour les collectivités la réforme du Ministre STRAUSS-KAHN. Le bouclier fiscal est une mesure d'équité fiscale attendue par le contribuable et dont la charge reste essentiellement à l'Etat.

**Mme Paulette GUINCHARD** : Par certains contribuables !

**M. Bernard LAMBERT** : Selon vous, les transferts de compétences, Monsieur le Maire, non financés seraient responsables de la hausse de la fiscalité locale, c'est faux. Et dans les régions par exemple, les hausses de fiscalité sont dues à une augmentation du train de vie de certains exécutifs, aux fortes dépenses de cabinet de personnel et nous avons quatre chiffres : en Bourgogne, plus de 118 %, en Franche-Comté plus de 110 %, Midi-Pyrénées : + 55 % et Languedoc-Roussillon : + 33 %. L'effort financier en faveur des collectivités depuis 2002, Monsieur le Maire, n'a jamais été aussi clair et constant. Je crois l'avoir démontré, je tiens bien entendu mes notes à votre disposition...

**M. LE MAIRE** : Non, merci.

**M. Bernard LAMBERT** : ... vous avez toujours souhaité que nous soyons précis, je pense Monsieur le Maire l'avoir été.

**M. LE MAIRE** : Je répondrai globalement. Simplement juste une petite remarque, tu es parti tôt mais tu es arrivé tard parce que nous avons présenté les contributions du Conseil des Sages, des conseils de quartiers, du Conseil Bisontin des Jeunes et du Conseil de Développement Participatif de l'Agglomération. Pour Besançon 2020 j'ai demandé à l'ensemble des Conseillers Municipaux dont ceux de l'opposition de participer et d'ailleurs Jean ROSSELOT m'a répondu que pour l'instant il réfléchissait mais qu'il n'excluait pas le fait de le faire, donc tout cela bien entendu a été fait.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Pour ma part je ferai court, comme à mon habitude et j'irai directement à votre troisième priorité qui pour moi aurait dû être la première parce que bien sûr qu'on vous suit sur Education et Solidarité, c'est un vaste programme auquel on ne peut qu'adhérer mais sans l'emploi je crains que nos jeunes nous quittent, c'est ce qu'on a dit pour les orientations budgétaires, et que l'insertion soit difficile si les entreprises elles aussi nous quittent. Alors forcément, comme M. LAMBERT je vais revenir sur le départ d'IMASONIC simplement parce que j'ai besoin de votre commentaire. Vous avez dit être déçu par le départ de cette entreprise qui est mondialement reconnue. Nous, nous sommes catastrophés parce que nous n'avons pas la sensation que c'est seulement une entreprise qui a quitté TEMIS, c'est une atteinte gravissime à l'image de TEMIS elle-même et l'image de l'emploi sur Besançon. Si une entreprise de ce niveau-là part sur un terrain sous-exposé à bon marché à Voray, je me pose un certain nombre de questions sur notre attractivité.

**M. LE MAIRE** : Je répondrai globalement sur IMASONIC tout à l'heure.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : D'accord, et sur les questions que je me suis posées et que l'UDF se pose, à savoir quelles sont les vraies raisons du départ d'IMASONIC ? Que devient la présidence

de TEMIS ? Comment va-t-on organiser la concurrence ou la compétition entre les villes de la région ? Ne faut-il pas revoir les critères financiers quand on crée une zone pour rester attractif pour les entreprises ?

**M. LE MAIRE** : D'accord, je vous répondrai.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Sinon j'ai deux regrets. Concernant le rayonnement de la ville, je suis ravie qu'on se réintéresse à la gare Viotte et à son aménagement mais je regrette qu'on n'en soit encore qu'aux études et qu'alors qu'on signe des chartes sur le handicap au niveau de la ville il y a deux ou trois ans et avec la CAGB cette année, on ne soit toujours pas capable d'offrir un accès correct aux quais, ça me désole. Et un dernier petit point sur la proximité ; on a parlé de toutes les maisons de quartiers. Le conseil de quartier La Boucle - Chapelle des Buis vous a déjà interrogé à plusieurs reprises, il n'a pas de salle, peut-être pourra-t-on y penser ? Et un dernier petit clin d'oeil à l'article dans BVV de M. CHEVAILLER, nous aussi à l'UDF nous déplorons une part du désengagement de l'Etat.

**Mme Françoise BRANGET** : Pour Bernard LAMBERT, je ne sais pas si avec Françoise FELLMANN nous sommes reines ce soir mais en tout cas c'est notre fête.

**M. LE MAIRE** : Peut-être !

**Mme Françoise BRANGET** : Reines d'un jour. Pour ce budget primitif, je dirais qu'il est un peu banal. Je ne dirais pas qu'il manque d'ambition, je pense qu'il est routinier, empreint de banalité, on n'y trouve absolument rien d'original avec des priorités politiques municipales qui sont tout simplement celles du gouvernement et qui sont déjà mises en place par le gouvernement, la lutte contre les discriminations c'est déjà du VILLEPIN, du BORLOO, même du BEGAG, l'attractivité de la ville, le rayonnement, bien sûr ce sont les pôles de compétitivité et c'est SARKOZY - ESTROSY. La proximité c'est la logique de la décentralisation qui est tout simplement le relais...

**M. LE MAIRE** : On soutient l'action du gouvernement, vous devriez vous en réjouir.

**Mme Françoise BRANGET** : ... de l'action gouvernementale...

**M. LE MAIRE** : Vous allez voter pour alors ?

**Mme Françoise BRANGET** : ... vous assurez tout simplement vos compétences municipales...

**M. LE MAIRE** : C'est la fête ce soir, vous allez voter pour !

**Mme Françoise BRANGET** : ... sans plus. Vous faites votre travail.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr qu'on fait notre travail.

**Mme Françoise BRANGET** : Je vous fais des compliments.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai ? Mme BRANGET me fait des compliments, merci !

**Mme Françoise BRANGET** : Concernant la proximité, le concept peut paraître un peu banal mais pour les Bisontins ces derniers jours cela a été quand même un problème important et vous savez que les communes constituent le premier niveau d'administration publique, le premier échelon de proximité, vous l'avez dit, c'est important la proximité, mais la proximité c'est aussi être efficace et on a pu constater que l'action municipale ces derniers jours, n'a pas été extraordinairement bien efficace en matière de déneigement (réactions). Je reviendrai là-dessus parce que même si la neige a fondu aujourd'hui, je peux continuer ?

**M. Jacques MARIOT** : A Montbéliard, c'est comment ?

**Mme Françoise BRANGET** : ... je ne sais pas.

**M. Jacques MARIOT** : Vous voyez des problèmes partout !

**Mme Françoise BRANGET** : C'est un problème récurrent à Besançon. Montbéliard est déneigé quand Besançon ne l'est pas (réactions).

**M. LE MAIRE** : Monsieur MARIOT, laissez Mme BRANGET parler, elle seule ne doit pas avoir remarqué qu'il n'était jamais tombé autant de neige à Besançon depuis 1949.

**Mme Françoise BRANGET** : Il est bien évident qu'il y a eu des circonstances absolument exceptionnelles ces derniers jours.

**M. LE MAIRE** : Je demande à nos collègues de laisser parler Mme BRANGET, nous lui répondrons. Nous n'avons eu pour l'instant que des lettres de compliments mais il faut bien qu'il y ait une remarque et elle a le droit de penser ça.

**Mme Françoise BRANGET** : Ecoutez, on ne doit pas recevoir les mêmes lettres.

**M. LE MAIRE** : Sûrement.

**Mme Françoise BRANGET** : Certains habitants ou certains commerçants se sont absolument extasiés devant le déneigement, certes la Grande Rue a été déneigée en priorité mais par contre la rue Jean-Jacques ROUSSEAU ne l'était pas et ce qui a choqué énormément les Bisontins, ce sont les arrêts de bus.

**M. LE MAIRE** : On est dans le budget quand même, je vous rappelle.

**Mme Françoise BRANGET** : Le travail de proximité, GINKO, les transports en commun, c'est primordial quand on ne peut pas sortir sa voiture. Aussi quand on ne peut pas sortir du bus, qu'est-ce qu'on fait ? Il faut enjamber le monticule qui est devant l'arrêt de bus. Les jeunes en l'occurrence le feront facilement mais cette semaine nous avons vu des grand-mères tomber (réactions)...

**M. LE MAIRE** : S'il vous plaît, je vais me fâcher. Mme BRANGET a le droit de dire ce qu'elle dit là. Je ne suis pas du tout d'accord et je le lui dirai, nous le lui dirons mais laissez-la parler. On ne va pas «victimiser» Mme BRANGET ce soir.

**Mme Françoise BRANGET** : Vous mettez en exergue la proximité mais au moins faites ce «boulot-là». On sait bien que les conditions étaient assez exceptionnelles mais les bus ont fonctionné, alors au moins qu'on déneige les arrêts de bus. Je ne sais pas quelle est l'opinion de nos amis verts.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi nos amis verts ?...

**Mme Françoise BRANGET** : Parce qu'ils souhaitent que le transport en commun soit favorisé par rapport aux déplacements. Ceci dit, c'est l'anecdote mais ce n'est pas une anecdote pour tous les Bisontins, c'est ça que je voulais vous dire.

Je reviens aux priorités du budget primitif. Vous avez dans une des priorités, préconisé d'attirer et de retenir les fonctions métropolitaines supérieures, je voudrais bien savoir lesquelles. Pourquoi n'en a-t-on pas depuis de nombreuses années ? Avec tous les ministres franc-comtois que nous avons eus, quels services de l'Etat avons-nous obtenu ou ont-ils pu obtenir depuis longtemps ? Pour le moment je ne vois pas de délocalisation en matière de services de l'Etat. C'est bien dommage d'ailleurs parce que ça favoriserait notre économie locale. Dans les grandes stratégies, les mises en réseau, les «machins» métropolitains -ce n'est pas de moi, je suis désolée- mais toutes ces stratégies ne parviendront pas à remplacer des chefs d'entreprises dynamiques qui investissent sur notre territoire et qui bien évidemment créent les emplois jusqu'à preuve du contraire. Je ne cesse de vous le répéter depuis des années «créez les conditions nécessaires à l'épanouissement et au développement des entreprises, le reste suivra». Je ne sais pas si vous vous souvenez, en début de mandat, je vous ai proposé, malgré tous les efforts d'investissement que cela pouvait représenter pour la collectivité, de vendre les terrains de TEMIS à prix

raisonnable, abordable, voire de les donner. Vous le retrouverez dans mes interventions. Vous m'avez alors répondu que ce n'était pas ça et même pas une TPU élevée qui chasserait les entreprises de Besançon...

**M. LE MAIRE** : C'est vrai.

**Mme Françoise BRANGET** : ... et qui les empêcherait même de venir s'y installer.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai.

**Mme Françoise BRANGET** : Ah oui, mais c'est loupé !

**M. LE MAIRE** : Non !

**Mme Françoise BRANGET** : Parce qu'encore pas plus tard que le 10 février, lors du conseil de communauté, je vous ai mis en garde contre les effets de l'augmentation du versement transport, qui allait encore une fois grossir les charges des entreprises, on voit le résultat aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre.

**Mme Françoise BRANGET** : J'ai tort d'avoir raison.

**M. LE MAIRE** : Non, vous avez tort tout court.

**Mme Françoise BRANGET** : Je trouve cela déplorable mais malheureusement on en est là. Chaque semaine des chefs d'entreprise viennent me voir pour me demander où ils peuvent s'installer parce que nos charges sont trop lourdes...

**M. LE MAIRE** : Et vous leur répondez quoi ?

**Mme Françoise BRANGET** : ... je suis désolée, ce sont encore les entreprises qui créent des emplois et vous êtes d'accord puisque vous le rappelez toujours.

**M. LE MAIRE** : Et vous leur dites d'aller s'installer où Madame BRANGET ? Ils viennent vous voir et vous leur répondez quoi quand ils vous posent la question ?

**Mme Françoise BRANGET** : Que je ne sais pas (réactions). J'essaie de les conserver dans le Doubs, je leur dis d'aller s'installer par exemple à Saint-Vit (réactions). Ils ne veulent pas rester dans l'agglomération, alors qu'est-ce qu'on leur dit ? Je voudrais bien qu'ils restent à Besançon pour faire de la TP qui représente une part importante de nos recettes à la Ville et à l'Agglomération. Qu'est-ce qu'on va faire le jour où la moitié des entreprises seront parties sur Voray ?

Quand au budget proprement dit, les finances pures par contre, j'ai quand même quelques remarques, ne vous en déplaise. Vous vous félicitez de faire baisser la dette par habitant mais vous l'avez dit, on a quand même allongé les durées d'amortissement. Et c'est comme pour un ménage qui achète une voiture sur cinq ans, au lieu de la payer sur cinq ans il la paiera sur dix ans et évidemment il aura des mensualités moins élevées. Alors on en est là aujourd'hui à la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE** : Pas du tout.

**Mme Françoise BRANGET** : Si, si, tout à fait. Ce n'est pas une référence pour le budget de la Ville, c'est un exemple. Je constate que de cette façon, en allongeant les durées d'amortissement, ce sont surtout les banques qui font du profit. Malheureusement, on augmente les coûts de fonctionnement. Et vous dites vouloir stabiliser, réduire les frais de fonctionnement, eh bien moi je dis que ce n'est pas vrai parce que les frais de fonctionnement n'ont jamais été aussi élevés, vous l'avez dit tout à l'heure, 57,7 % et les dépenses de personnel aussi.

**M. LE MAIRE** : Elles sont de combien alors ?

**Mme Françoise BRANGET** : Elles étaient de 46 % en 2000. Elles sont aujourd'hui de 57,7 %, ce n'est pas une augmentation dérisoire mais alors, par contre, ce qui me choque, c'est que les dépenses d'équipement, et ça vous pouvez le vérifier, sont de 239 € par habitant aujourd'hui, alors qu'elles étaient de 292 € en l'an 2000. Les dépenses d'équipement n'ont jamais été aussi basses que cette année et par rapport aux autres villes de plus de 100 000 habitants, tout simplement ça fait un tiers de moins, un tiers de dépenses d'équipement en moins que les autres villes de même importance.

**M. LE MAIRE** : C'est faux.

**Mme Françoise BRANGET** : Est-ce que ça justifie une augmentation de la fiscalité alors que l'on investit moins en direction de la population ? Je suis désolée, il faudra quand même nous expliquer un peu mieux et ce sera difficile pour nous d'accepter, donc bien évidemment nous voterons contre.

**M. LE MAIRE** : Vous avez terminé Madame BRANGET ? Juste une chose, je vous répondrai globalement, mais sur les biens d'équipement, je suis surpris, vraiment surpris par ce que vous dites. Il faut regarder avec les comptes administratifs. Là j'ai un document provenant du service Budget qui indique que la moyenne nationale pour la strate des 100 000 à 300 000 habitants, Madame BRANGET, c'est 222 € par habitant et Besançon c'est 245 €. On est donc bien au-dessus, on est même au-dessus de Dijon puisque Dijon ne dépensait que 137 € en 2003. Je pourrais reprendre tout ce que vous dites, je ne veux pas le faire...

**Mme Françoise BRANGET** : Ce sont vos rapports qui sont faux alors ? C'est inscrit dans l'annexe 4 de votre rapport. Je ne veux pas faire de polémique mais mettez les chiffres justes.

**M. LE MAIRE** : ... voilà les chiffres que l'on me donne. M. RUYSSSEN vous expliquera les chiffres.

**Mme Françoise BRANGET** : Je sais encore lire, annexe 4 : données synthétiques de la situation financière de la commune, on lit simplement.

**M. LE MAIRE** : Votre question était bonne mais retenez simplement qu'au niveau des comptes administratifs, j'ai sous les yeux 2003 et 2004 : Besançon : 245 €, Dijon : 137 €, la moyenne nationale : 222 €. Nous sommes donc 23 € au-dessus de la moyenne nationale.

**Mme Françoise BRANGET** : Alors faites des rapports justes.

**M. LE MAIRE** : On va vous donner l'explication. Quant à l'allongement de la dette, on vous a expliqué, ce n'est pas l'endettement par habitant...

**Mme Françoise BRANGET** : On sait ce qu'est l'allongement de la dette, c'est un différé d'amortissement, tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Je ne veux pas être désagréable parce que c'est la Sainte-Françoise et je suis très heureux que ça soit votre fête aujourd'hui mais vraiment, venez me voir un jour et je vous ferai un cours particulier.

**Mme Françoise BRANGET** : J'aimerais bien (rires).

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, je voudrais vous lancer un appel. J'ai bien compris qu'IMASONIC posait problème à beaucoup de monde. Alors si vous le voulez bien, pour aller plus vite, je pense que c'est inutile que chacun m'en remette un couplet, sauf à compléter les demandes, je vous donnerai toutes les informations. Le tableau est juste mais ce ne sont pas les mêmes périmètres, il y en a un qui a été réalisé avant la réforme de la M14 et l'autre après. Ecoutez, Madame BRANGET, le budget primitif 2006 est établi selon la nouvelle instruction M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et notamment inscription en investissement et non plus en fonctionnement des subventions d'équipement et des

cessions d'immobilisations, il n'en est pas de même des moyennes nationales établies sur l'ancienne instruction M14, ce qui rend les comparaisons très aléatoires.

**Mme Françoise BRANGET** : C'est exactement ce que vous avez fait en 2001 avec déjà des transferts de compétences à l'Agglomération et des chiffres qui étaient faux, donc effectivement vous faites des choses qui se comparent.

**M. LE MAIRE** : N'essayez pas de vous raccrocher aux branches, je vous donne une porte de sortie...

**Mme Françoise BRANGET** : Mais non, vous aussi vous vous raccrochez aux branches.

**M. LE MAIRE** : Je vous offre une porte de sortie en vous disant que ce n'était pas inscrit en bien gros mais vous comparez justement des éléments qui ne sont pas comparables. Mais c'est l'Etat qui a changé, Madame, la réglementation. La loi applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ce n'est pas moi qui l'ai mise en place. Je conçois aisément que c'est compliqué, je ne vous en fais pas le reproche. Que cette assemblée et la presse ici sachent bien que nous n'avons pas moins de dépenses d'équipement par habitant mais qu'au contraire nous avons plus que la moyenne nationale et quasiment le double qu'à Dijon, reprenez ces chiffres-là.

**Mme Françoise BRANGET** : On verra cela l'année prochaine, rendez-vous !

**M. LE MAIRE** : Vous verrez l'année prochaine, oui, je suis prêt à vous donner tous les rendez-vous que vous voulez, vous le savez bien.

**Mme Françoise BRANGET** : Il faut des comptes justes, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Mais les comptes sont justes Madame !

**M. Jean ROSSELOT** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, à écouter notre cher collègue et ami Bernard LAMBERT, on avait compris que c'était aujourd'hui, effectivement, 9 mars, la Sainte-Françoise. Bernard a été tout flamme, tout feu de la Saint-Jean si je puis dire...

**Mme Paulette GUINCHARD** : Mais il n'avait pas dit que c'était la Sainte-Françoise.

**M. Jean ROSSELOT** : ... et finalement c'est sympathique. Alors je voudrais ne pas trop durer dans mon exposé et vous livrer mes observations dans deux directions : vos politiques, les orientations, définir ce que j'appellerai ce carré magique, l'intelligence premier côté, l'harmonie deuxième côté, le développement et la proximité, et ensuite vous faire part de mes observations sur les prévisions financières qui sous-tendent et qui permettent de réaliser des objectifs que vous fixez à notre collectivité.

Sur le premier point concernant les orientations, le carré magique. Alors évidemment je ne veux pas et je ne peux pas être aussi long et détaillé que vous. Je ne dis pas que c'était inintéressant, pas du tout, mais je veux aller vite et je vais procéder par échantillonnage, si je puis dire et je m'arrêterai à deux côtés du carré, l'intelligence par exemple, le premier et le troisième, le développement. Alors je m'étais dit «Jean, il faut que tu changes un peu ton récital cette année» (rires).

**M. LE MAIRE** : C'est bien que tu dises cela !

**M. Jean ROSSELOT** : Mais je ne peux pas, je suis bien obligé de les garder, incantatoire et manque de souffle.

**M. LE MAIRE** : Tu deviens excellent.

**M. Jean ROSSELOT** : L'intelligence, si je prends cet échantillon-là, me paraît souligner un manque de souffle par exemple et le développement me paraît encore souligner de l'incantatoire dans vos rapports. Très rapidement l'intelligence et pour résumer, d'abord je vous l'ai déjà dit, la sémantique

compte, c'est un slogan qui a déjà été utilisé il y a 20 ans, je ne dis pas qu'il est éculé mais ce serait bien de renouveler...

**M. LE MAIRE :** Liberté, égalité, fraternité, c'est vieux aussi.

**M. Jean ROSSELOT :** ... mais comme je l'ai dit mardi soir à Micropolis, c'est toujours d'actualité. Le seul reproche que je vous fasse, mon Cher Jean-Louis, c'est que vous vous enfermez dans un discours quantitatif et il nous faut, comme cela a été dit par Bernard LAMBERT notamment, de l'imagination au pouvoir. Sur l'éducation par exemple, vous l'avez dit, on va doubler les crédits, repérer les cas d'enfants en difficulté, etc. Oui, bien sûr, nous sommes tous aux aguets, à l'affût de ces questions mais ce n'est pas d'aujourd'hui...

**M. LE MAIRE :** Ça n'a jamais été fait ce dispositif-là, jamais !

**M. Jean ROSSELOT :** ... les repérages, si ça peut être amélioré, c'est bien mais ce que je veux dire, où ça manque de souffle, c'est que j'aurais aimé que dans un discours plus qualitatif, vous nous donniez, quand même une grande ville comme Besançon qui est compétente au niveau de l'enseignement pré-scolaire, quelques directions à creuser par vous-même, vos adjoints, les élus de votre majorité, les services, etc. qui, par exemple, pourraient concourir à l'éveil dans cette grande capitale industrielle des microtechniques, à l'éveil des vocations chez les enfants très jeunes, l'éveil des vocations scientifiques car c'est une des causes de nos problèmes que vous énumérez dans le cadre de l'action sociale, que vous leur fassiez découvrir la réalité économique, que vous fassiez quelque chose en plus de ce qui existe à l'échelon étatique officiel des programmes, la réalité économique et entrepreneuriale dans une ville comme Besançon, ça aurait tout son intérêt. Sur le terrain de l'enseignement supérieur c'est pareil, ne vous offusquez pas mais je trouve que c'est trop quantitatif, pas assez imaginaire. Vous faites allusion par exemple aux bourses, il ne faut plus dire bourses, je vous l'ai déjà dit, ce sont des allocations de recherche. C'est très bien mais Sébastien MAIRE a transposé une originalité qui est née à la Région. Pendant qu'il y était d'ailleurs, il aurait pu transposer à la Ville le système des bourses scientifiques pour les jeunes filles, par exemple, il aurait pu le faire. Donc je trouve qu'il n'y a pas assez d'imagination dans ces registres. Il y a un terrain à défricher, c'est celui de la capitalisation, de la présence des étudiants étrangers, dans un monde qui devient de plus en plus global, à Besançon. Il vous faudrait organiser l'ancrage, l'incrustation, on voit bien par quelle piste, encore faudrait-il nous en parler -ça fait cinq ans que je le réclame en tout cas- des étudiants étrangers pour qu'ensuite ils servent de levier de développement économique à cette capitale. C'est bien d'être connu un peu dans le monde avec le CLA mais on pourrait l'être encore plus par la connaissance de nos ressources industrielles si on en prenait la peine. Ce n'est pas forcément le rôle de l'Etat, pas forcément le rôle de l'argent, ça peut être fait en tandem avec la Région si on prenait soin de -je le répète, pour résumer parce qu'on pourrait vraiment en discuter- capitaliser la présence d'étudiants étrangers dans notre ville.

Concernant le développement, là manque de souffle, je suis obligé de dire incantatoire. Incantatoire parce que qu'est-ce qu'on voit ? Deux choses : d'un côté, pavillon haut, de l'autre naufrages. Pavillon haut, c'est dans votre rapport, l'emploi est au coeur de nos préoccupations, très bien et puis des naufrages parce que je vais vous dire en deux mots ce que ça m'inspire comme réflexion IMASONIC et MEGARAMA. IMASONIC s'en va. Si par exemple, grâce à la procédure d'aménagement du territoire dite de pays -ça va faire rire, non tiens, c'est bizarre, ça ne fait pas rire- vous aviez, en amont de ce qui se produit aujourd'hui, ce n'est que la face émergée, si vous aviez donc en amont et en tant que président d'agglomération, en plus, mutualisé l'installation des unités de fabrication et de production sur un territoire plus large, bien entendu, que celui de l'agglomération, d'autant que le Nord de l'agglomération est notre maillon faible, si vous aviez mutualisé, vous auriez évité des lignes de brisure territoriale. Alors j'ai lu dans la presse, où vous vous êtes bien défendu, vos propos : «je ne peux pas descendre en dessous des prix plancher». Le problème ce n'est pas là qu'il se situe, c'est bien en amont. Il fallait faire en sorte qu'il n'y ait pas de telles ruptures, de tels déséquilibres si près des limites de l'agglomération et du coeur de la ville. Gouverner c'est prévoir, et la meilleure gouvernance c'est l'anticipation. Je suis désolé de le dire, c'est plus incantatoire que réel, au coeur de l'emploi. Quand j'ai lu les arguments évoqués dans la presse, ils m'ont frappé j'allais dire par leur petitesse de vue, que vous avez fait plaider à Paris auprès de la commission nationale d'équipement commercial, je le dis, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Quant aux perspectives financières proprement dites, je suis inquiet parce que je pense que la situation se détériore. On sait bien que les premiers signes de la perte de santé financière d'une collectivité, c'est quand simultanément on a une baisse de l'investissement et qu'on n'arrive pas à ne pas augmenter le taux de la fiscalité. Vous évoquez dans votre rapport une baisse de la capacité d'investissement. Monsieur le Maire, c'est quand même tout le paradoxe et tout le mystère du projet de budget que vous nous présentez, un paradoxe et presque un mystère. On a une fiscalité qui augmente et quand même dans des proportions assez considérables par rapport à la moyenne de l'augmentation de la fiscalité du même type dans les villes de plus de 100 000 habitants. J'ai noté que l'enquête tendancielle qui a été faite en janvier...

**M. LE MAIRE** : Ne cherche pas, c'est 0,7 %.

**M. Jean ROSSELOT** : ... pas du tout, ça m'a été confirmé ce matin encore par l'Association des Maires des Grandes Villes de France, rue Notre Dame des Champs, c'est 0,1 %, avec des taux d'augmentation de la taxe d'habitation de 0,3 et pas 0,7 ou de 0,6 pour le foncier bâti. Donc c'est quand même le paradoxe de ce budget qu'on ait une fiscalité qui augmente, des dotations de l'Etat, peut-être pas beaucoup mais qui augmentent quand même et une annonce de la baisse de la capacité d'investissement. Augmentation du taux des impôts, dotation de l'Etat qui augmente légèrement mais pourtant on est là pour ça, notre efficacité se mesure à notre capacité de développer l'investissement en dépit du fait, Monsieur le Maire, sans être méchant, qu'il faut quand même rendre cette grande justice à l'Etat qui a le courage, comme cette année, mais comme il l'a déjà fait l'année dernière de porter à 1,8 % le taux de revalorisation des bases. Ça n'a pas toujours été le cas. J'ai vérifié, quand vous étiez député il me semble bien que le taux de revalorisation des bases n'était que de 1 %. Il a été ensuite porté à 1,5 % puis à 1,8 %. Si l'année dernière vous avez pu, en grande pompe, nous annoncer qu'il n'y avait pas d'augmentation des taux, c'était grâce au gouvernement RAFFARIN...

**M. LE MAIRE** : Bien sûr... et l'augmentation c'est de la faute à FOUSSERET, c'est sûr.

**M. Jean ROSSELOT** : ... qui avait revalorisé les bases de 1,8 %. Concernant les dotations, j'ai bien entendu Jean-Claude CHEVAILLER dans son exposé très détaillé. Là aussi il ne faut pas rentrer dans les détails mais pour 2006 les contributions aux collectivités territoriales, c'est un des tout premiers postes de dépenses de l'Etat, ce sont près de 80 milliards d'euros, presque autant que l'éducation nationale, la recherche et l'enseignement supérieur. Je crois que là aussi il faut qu'on soit moderne, il faut qu'on sorte de ce discours de heurt facial, je l'ai dit lors du débat sur les orientations budgétaires, de heurt facial avec l'Etat. L'Etat c'est nous aussi. Il n'y a pas l'hexagone d'un côté et Besançon de l'autre, dans le monde dans lequel on se débat aujourd'hui. L'Etat c'est aussi nous et il faut raisonner plus sphère publique comme je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires que l'un qui jouerait contre l'autre. C'est tout le sens d'ailleurs de la conférence nationale sur les finances publiques qui s'est tenue en janvier parce qu'on est tous dans le même bateau. Jean-Claude CHEVAILLER a cité un éminent auteur, moi ce n'est ni un député ni un sénateur UMP que je cite, c'est dans l'éminente et la prestigieuse revue française de finances publiques du mois de février, c'est un des grands spécialistes de finances publiques françaises qui dit qu'avec cette conférence sur les finances publiques est né en ce mois de janvier 2006 un espoir mais il parle pour tout le monde puisque nous mettons ensemble l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité Sociale qui font, tous ensemble, la difficulté financière de la France. Il dit ceci : «est né un véritable espoir en ce mois de janvier 2006, c'est l'espoir d'un redressement des finances publiques françaises mais ça concerne fondamentalement -ajoute-t-il- le développement durable de la qualité de vie des Français gravement menacée par la dérive des déficits et de la dette». Ces déficits et cette dette, comme nous, mais peut-être encore plus que nous...

**M. LE MAIRE** : Qui a écrit ça ?

**M. Jean ROSSELOT** : Michel BOUVIER qui est un des plus grands spécialistes en matière de finances publiques en France. Il est professeur à Paris I.

**M. LE MAIRE** : Il parle aussi du chiffre de la dette et de l'augmentation de la dette par rapport au PIB ces dernières années ?

**M. Jean ROSSELOT** : On le sait tous, depuis 25 ans...

**M. LE MAIRE** : Non, de 1997 à 2002 ça a baissé de 1,4 ou 1,7.

**Mme Françoise BRANGET** : Il faut comparer ce qui est comparable avec le PIB, rapport PIB, dette/PIB... il a été à plus de 60 %.

**M. LE MAIRE** : C'est justement ça Madame. Mon Cher Jean, je te remercie...

**M. Jean ROSSELOT** : Il est gentil, il me remercie ! Puisqu'il faut faire court, je dirai tout simplement que ce budget ne me semble pas adapté à la situation et à la hauteur des enjeux...

**M. LE MAIRE** : Et tu ne le voteras pas...

**M. Jean ROSSELOT** : ...je suis en effet solidaire et je pense que je ne vais pas le voter, bien sûr.

**M. LE MAIRE** : C'est une grande surprise pour moi, ce qui m'aurait ennuyé c'est que tu le votes d'ailleurs !

**M. Jean ROSSELOT** : Mes collègues ont tous fait leur brillante démonstration, je crois qu'on a fait une critique au scanner, je dirais complémentaire et constructive. Ne prenez pas ça pour le décochement des flèches, ce n'est pas ça. On voudrait que vous compreniez la nécessité d'instaurer de nouvelles règles du jeu budgétaires et politiques au sens d'actions politiques.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie Monsieur ROSSELOT.

**Mme Nicole DAHAN** : Je voulais simplement faire une très courte prise de parole suite à la présentation de la mise en service de la chaufferie bois, pour adresser des remerciements à M. LEGEARD. Malgré la brève durée de sa collaboration avec le groupe, son intelligence et sa force de persuasion lui ont permis d'impulser la réalisation de ce bel équipement. Je voulais encore l'en remercier.

**M. LE MAIRE** : Tu as raison Nicole, c'est très bien. Et M. LEGEARD je voudrais le féliciter pour ça mais aussi pour autre chose parce qu'il a quitté notre assemblée pour créer une entreprise sur TEMIS -parce que lui il reste sur TEMIS- qui s'appelle LEIRIOS que j'ai déjà visitée à plusieurs reprises à la pépinière d'entreprises à Palente et qui, grâce à l'agglomération mais surtout grâce à son talent et au talent de son entreprise, l'autre personne c'est M. Laurent PY est maintenant dans un hôtel d'entreprises dans la Maison des Microtechniques payée elle aussi avec la TPE. Ils ont démarré seuls et actuellement ils sont 25 personnes. C'est un grand succès, ils sont sur TEMIS et bientôt on continuera à les installer sur TEMIS, je crois qu'on peut féliciter Bruno LEGEARD pour ça mais aussi pour ce grand succès industriel de l'ancien adjoint à l'environnement qui montre que quand on a du talent, on peut réussir même à Besançon et spécialement à Besançon car s'il a réussi ici, je crois que c'est grâce en partie aux moyens qu'on a mis à sa disposition. Et je pourrais vous dire juste un mot sur la Maison des Microtechniques ; elle est quasiment pleine, l'hôtel d'entreprises, l'incubateur est pratiquement plein, la pépinière est en train de se remplir et je le redirai tout à l'heure mais s'il y a effectivement des entreprises qui partent, nous avons déjà, pour les terrains d'IMASONIC, deux demandes d'entreprises qui souhaitent et vont y venir. La meilleure chose que je peux vous dire c'est que la micromécanique croit à TEMIS puisque j'ai reçu ce matin et j'ai donné un accord de principe à l'UIMM, l'Union des Industries Mécaniques et Métallurgiques du Doubs qui va venir s'implanter sur les terrains d'IMASONIC et je crois que c'est aussi une belle réponse à tout ce que l'on peut entendre ici et là mais je reviendrai globalement sur IMASONIC pour qu'on arrête de dire ou d'écrire des choses qui ne sont pas justes par rapport à cela, entre parenthèses d'écrire que c'est le Maire qui intervient sur TEMIS. TEMIS est un dossier suivi par la Région de Franche-Comté, par le Département du Doubs, par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par la Chambre de Commerce et d'Industrie qui y est représentée et toutes les décisions qui ont été prises l'ont été à l'unanimité. Effectivement c'est le Président de l'Agglomération, donc moi-même qui en suis le Président, mais pour toutes les décisions j'ai sollicité l'accord total des représentants de la Région, du Département, de l'Agglomération et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ça je tenais à le dire. Le fait que l'UIMM veuille venir sur TEMIS, à proximité du centre de formation des apprentis de l'industrie est pour moi une

très belle image de marque de TEMIS, que ceux entre autres qui ont monté le pôle de compétitivité, à savoir les patrons de l'UIMM viennent là, prouve qu'ils croient aussi à TEMIS et je les en remercie publiquement. Bravo encore à Bruno LEGEARD, à Laurent PY et à toute son équipe. Je suis allé visiter leur établissement, c'est fantastique et lorsque j'ai demandé à ces jeunes d'où ils venaient, ils m'ont répondu de Paris, de Toulon, etc. Beaucoup de personnes sont déjà issues de notre Université mais il y a aussi des jeunes qui viennent d'ailleurs. Ce qui prouve que lorsqu'on sait mettre en place des installations de qualité, qu'on met le haut débit par exemple, je ne vois pas d'ailleurs comment on pourrait fonctionner sans le haut débit, sans le réseau LUMIERE, on attire ici des gens de toute la France et c'est ça que je veux faire en matière de développement économique.

**Mme Annie MENÉTRIER :** Je voudrais simplement dire qu'on ne peut pas voter le budget et les taux de notre commune ce soir sans évoquer les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés de plus en plus de nos concitoyens depuis 2002. En effet, tous les indicateurs de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale dont le rapport annuel vient d'être publié sont dans le rouge. Ils montrent une extension de la précarité ; 20 millions de personnes vivent en situation précaire, ce n'est pas à l'autre bout de la planète, c'est en France, soit 1/3 de la population française et le gouvernement tente, je le dis, de généraliser la précarité en passant en force son CPE. Ce rapport met au grand jour les chiffres de la pauvreté dans notre pays soit 12 % de la population auxquels s'ajoutent 1 000 pauvres par jour. Le mot pauvre s'écrit aussi au féminin pluriel. Hier c'était le 8 mars, journée internationale des femmes et il faut redire que ce sont les femmes qui souffrent le plus parce qu'elles sont largement majoritaires parmi les familles monoparentales ou parmi les personnes vivant seules ou parce qu'elles occupent, pour 80 % d'entre elles, des emplois à bas salaires. Ce sont aussi des jeunes avec 16 % de pauvres parmi les 16 - 24 ans mais l'Observatoire note aussi une progression de la pauvreté chez les personnes âgées et aussi chez les salariés...

**Mme Paulette GUINCHARD :** Chez les retraités plus que chez les gens très âgés.

**Mme Annie MENÉTRIER :** ... personnes âgées, retraitées, je dis personnes âgées, donc c'est après 60 ans, effectivement, les jeunes retraités et chez les salariés et nous retrouvons toutes ces réalités dans notre ville. Trois chiffres : 1 Bisontin sur 8 soit 15 % de la population vit en dessous du seuil de bas revenus fixé à 700 €, 1 ménage sur 11 bénéficie des minima sociaux et 1 actif sur 10 est au chômage. Les associations caritatives comme les Restos du Coeur, on l'a vu ces jours-ci dans l'Est Républicain, qui constatent une hausse de 25 % pour les repas distribués cette année à Besançon, plus précisément à des jeunes, des femmes seules, des retraités et des salariés tirent la sonnette d'alarme. Derrière ces chiffres, il y a des vies, des difficultés permanentes ; on l'a dit, le Maire l'a dit, quand il s'agit de se loger, de se nourrir, de payer les factures d'eau, d'électricité, de gaz, des factures d'énergie qui ont connu une très forte augmentation en 2005 pour les usagers et aussi pour notre collectivité puisqu'il y a un surcoût pour notre collectivité de 0,8 M€. Rappelons que les 30 % d'augmentation du gaz en 2005 qui sont en lien avec les coûts d'approvisionnement ont avant tout bénéficié aux actionnaires privés qui misent aujourd'hui sur la fusion GDF - SUEZ pour augmenter leur profit au détriment des services publics d'EDF - GDF. Face aux difficultés croissantes qu'éprouvent de plus en plus de Bisontins comme de Français, nous avons effectivement la responsabilité de prendre en compte et de toujours mieux répondre à cette urgence sociale qui explose, démocratique et culturelle, en renforçant, et cela a été dit, par exemple le rôle du CCAS, en anticipant la pénurie de logements sociaux, en réfléchissant aux besoins nouveaux liés au vieillissement démographique, en investissant dans l'éducation populaire, en soutenant le service public municipal et l'emploi municipal. Nous savons aussi que les charges des collectivités, contrairement à ce que dit la droite, ne cessent de s'alourdir pour les collectivités, pour les communes. La décentralisation, sans transfert de moyens financiers, conduit nos collectivités locales soit à augmenter la fiscalité pour maintenir les services et le niveau des services, et là les élus communistes sont très réservés quant à l'augmentation des impôts locaux qui sont déjà très injustes, soit réduire l'offre des services. Nous pensons que l'action des élus locaux ne peut se limiter à la gestion d'un budget, aussi intègre et respectueuse de l'intérêt général soit-elle. C'est pour cela, je l'ai déjà dit au dernier conseil municipal que les élus communistes et les parlementaires agissent pour desserrer les contraintes de gestion en posant publiquement et avec les citoyens la question de nouveaux financements pour les collectivités territoriales, et notamment en mettant à contribution la sphère financière, la bulle financière -je ne reviendrai pas sur les chiffres du CAC 40- en mettant donc à contribution cette sphère financière de

l'économie aujourd'hui sous-fiscalisée. Donc c'est tout en travaillant à cette perspective que nous voterons les deux rapports, les rapports n° 2 et 3 sur le budget et les taux. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je te remercie.

**M. Jean-Jacques DEMONET** : Tout d'abord la Société Civile apparentée à la majorité tient à rappeler qu'elle est en accord avec le budget présenté. Les élus l'estiment équilibré en terme d'axe politique. Il recouvre tous les domaines dont la Ville a compétence. Cependant nous nous permettons de nous positionner sur ce qui nous semble le plus urgent face à la situation actuelle. Nous ne sommes pas opposés à une augmentation légère des bases d'imposition car il est difficile d'avoir une politique efficace et en même temps de ne pas toucher à la fiscalité. Toutefois la hausse des bases doit permettre de répondre aux besoins quotidiens des citoyens et en particulier des plus démunis, vous l'avez évoqué dans votre présentation. Beaucoup d'enquêtes que nous relevons avec plaisir, relatent une bonne qualité de vie à Besançon. Cependant elles ne nous font pas oublier la réalité discrète et souterraine d'une partie de la population. Dans cette société, beaucoup ne veulent pas ou ne peuvent pas s'exprimer. En tant que membre du Conseil Municipal, il est de notre devoir de représenter toute la population de notre ville, y compris ceux qui ne se manifestent pas. Il peut s'agir bien évidemment des chômeurs, des jeunes, des sans abri, des demandeurs d'asile mais également des personnes qui, malgré un emploi, ne disposent pas de ressources suffisantes pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins ou de leur famille. Le travailleur pauvre commence à se marginaliser dans notre société et nous devons être conscients et attentifs à cette nouvelle réalité. Ainsi, à côté des réalisations intéressantes, visibles et sans doute utiles, notre priorité serait le développement de services à la population. La Ville doit avoir le souci de mettre en place des outils et des actions afin d'amoindrir les difficultés des citoyens et de les accompagner dans leur quotidien souvent sombre et pénible, par exemple les aides financières et psychologiques, des offres culturelles et loisirs. Chaque action portée par la Ville doit d'une part s'inscrire dans une logique de proximité, c'est-à-dire au plus près des attentes et des besoins quotidiens de la population, et d'autre part s'étendre à l'ensemble des quartiers sans oublier le centre-ville qui malgré les apparences, abrite des personnes en grande difficulté. Pour conclure, nous profitons de cette intervention pour rappeler l'enjeu des choix. Ayons le courage de déterminer ce qui est essentiel à la vie de tous les Bisontins et ce qui relève de l'image de Besançon comme capitale régionale. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je te remercie Jean-Jacques.

**Mme Nicole WEINMAN** : Je ne veux pas intervenir longuement derrière toutes ces belles et bonnes paroles mais en tant que Société Civile dite de droite, je vais livrer mon commentaire...

**M. LE MAIRE** : Vous êtes Société Civile maintenant ?

**Mme Nicole WEINMAN** : ... avec impertinence, puisque c'est mon droit le plus strict. J'ai l'impression ce soir d'être devant un miroir où je regarde Besançon, société bisontine reflet exact de notre société française, avec une opposition ici qui critique votre gestion Monsieur le Maire et une opposition nationale qui critique une gouvernance qui ne lui appartient pas. Chacun comme à son habitude oserais-je dire, défend son pré carré et ses notions du politiquement correct. Quel courage ! Je suis d'accord avec Jean ROSSELOT qui dit que la situation se détériore, c'est vrai, partout, avec vous qui dites que vous n'êtes pas forcément responsable de tout et avec Annie MENETRIER quand elle dit qu'il y a urgence parce qu'on le voit très bien, quel que soit le niveau, que la population va mal, que c'est vrai, les charges augmentent et les porte monnaie restent aussi vides. Nous sommes nous à Besançon, confrontés à une délocalisation voisine, IMASONIC qu'on a laissé faire, comme on laisse faire depuis des années, peut-être à cause ou grâce à l'Europe des entreprises françaises délocaliser en Roumanie ou en Pologne, et aujourd'hui on en est à se dire qu'on va encourager le travail. Alors oui, c'est vrai, je demande qu'on se batte pour ça, pour créer des emplois, créer des activités parce que c'est notre survie à tous et c'est aussi le confort moral et la dignité de nos concitoyens. C'est aussi un futur promis à notre jeunesse et c'est de notre responsabilité de le faire. On s'appuie souvent en matière de gouvernance sur des sondages, c'est très à la mode maintenant. On veut sortir une loi, on fait un sondage, un ministre veut se rendre dans un pays, il fait un sondage. Qu'il y aille ou qu'il n'y aille pas, c'est son problème mais je pense que si on veut que nos concitoyens retournent aux urnes ou qu'ils continuent à voter, il faut arrêter de les traiter avec démagogie et il faut les traiter avec responsabilité. Donc à nous de nous montrer

responsables et de faire des choix afin qu'aujourd'hui les grands bénéficiaires de l'économie ne soient pas uniquement les banques et les assurances qui font 30 % de bénéfices en moyenne et que personne ne dénonce quand tout le monde crève de faim. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE :** Merci, mais vous êtes donc Société Civile de droite maintenant ?

**Mme Nicole WEINMAN :** Vous ne lisez pas la presse Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE :** Si, je lis la presse tous les matins. Il y a de la sagesse dans ce que vous dites mais il y a une chose quand même qui n'est pas juste, c'est que là vous venez de nous montrer un peu les très grandes limites du libéralisme car en fait le libéralisme, quand il y a du profit, il faut que ça soit la loi du marché, que ça soit le meilleur qui gagne, il faut que les gens se bagarrent les uns les autres, donc quand il y a des bénéfices, c'est normal qu'on soit libéral. Par contre, quand les choses ne vont pas, là il faut qu'il y ait un interventionnisme forcé, il faut que les collectivités paient. Donc quand ça va bien, la monnaie on peut se la prendre et se la mettre dans les poches. Privatisons les bénéfices et nationalisons les déficits, ça, quelque part, quand même, ça me... c'est moi qui ai la parole, je vous la redonnerai. Simplement je dis quand même...

**Mme Françoise BRANGET :** C'est un peu réducteur...

**M. LE MAIRE :** ... que les libéraux au niveau national prêchent en permanence l'ouverture des marchés, l'ouverture à la concurrence, etc. et quand il y a des difficultés ils nous disent qu'il faut que la Ville, l'Agglomération ou l'Etat interviennent plus. Pour moi, dans le discours, il y a quelque chose qui ne passe pas car on ne peut pas dire une chose et son contraire. Cela dit, j'aime beaucoup ce que peut dire Nicole WEINMAN, sauf sur IMASONIC où là je ne suis pas d'accord, effectivement, mais je vous en reparlerai tout à l'heure. Michel JOSSE, un autre libéral célèbre ici à Besançon.

**M. Michel JOSSE :** Ah non, Monsieur le Maire, je suis UDF. Notre groupe est UDF et Société Civile.

**M. LE MAIRE :** Expliquez-moi.

**M. Michel JOSSE :** Vous prendrez rendez-vous, je vous l'expliquerai Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Bien Michel, avec plaisir, tu viens quand tu veux...

**M. Michel JOSSE :** Merci Monsieur le Maire. Donc félicitations tout d'abord pour la gestion de la dette de la Ville. Par contre, il ne faudra pas annoncer aux contribuables bisontins une augmentation de 0,7 des trois taxes directes locales mais bien une augmentation de 3,8 comme c'est marqué page 30 du budget primitif, c'est-à-dire 1,8 valorisation forfaitaire des bases décidées par le législateur, 0,7 par la Ville proposé et 1,32 d'évolution physique des bases.

**M. LE MAIRE :** Comment tu calcules ces 3,8 ?

**M. Michel JOSSE :** J'exagère peut-être un peu mais ça demande quand même une petite explication parce qu'elles ont évolué aussi...

**M. LE MAIRE :** Ça ne fait pas 3,6... il ne faut pas comparer l'augmentation des bases avec l'augmentation des taux communaux de la fiscalité.

**M. Michel JOSSE :** J'ai compris, j'ai peut-être un peu exagéré...

**M. LE MAIRE :** Si tu le dis, c'est bien.

**M. Michel JOSSE :** De toute façon l'augmentation est là. Cela pèsera lourdement dans le budget des contribuables bisontins en cette période difficile. Il faudra à l'avenir s'engager plus rapidement dans la construction de logements individuels et collectifs, donc les prévisions sont de 1 150 par an, mais il faudra aller très vite puisque toutes les taxes représentent près de 40 % du budget de la Ville et on pourrait

augmenter les recettes avec tous ces nouveaux habitants et veiller à ne pas perdre de la population comme cela semblerait être le cas sur les quatre dernières années, on parle de 2 800 habitants en moins. Donc le contribuable bisontin, d'après mes calculs, depuis 5 ans, a subi une augmentation de plus de 15 % de ses impôts, ce qui représente à peu près 3 % par an. En ce qui concerne les taux des taxes de France, on a des taux moyens, pour la taxe d'habitation on a à Besançon 22,06, les taxes moyennes de France c'est 14,34, pour le foncier bâti Besançon 23,93 et pour les autres, foncier non bâti : 18,36. Donc on est bien au-delà. Sur le foncier bâti, on est vraiment bon mais ça ne représente pas beaucoup dans le budget.

Je voudrais aussi intervenir pour les amendes de police perçues dans le Doubs par l'Etat qui sont reversées aux communes dans le but de financer les investissements de sécurité routière. Le doublement de 800 K€ à 1 600 K€ résulte simplement du fait que le montant des amendes recouvrées par l'Etat ont doublé l'an n-1. Donc on peut en déduire que l'Etat a fait un effort particulier en vue des communes, ce n'est qu'une conséquence mathématique de l'activité verbalisatrice de l'Etat et des communes. Alors je demande à M. le Maire quel plan d'investissement routier va-t-il faire avec cette somme de 1 600 K€ ? J'attends ses propositions.

**M. LE MAIRE :** Cela entre dans le cadre du PDU.

**M. Michel JOSSE :** C'est très bien. Deux petites choses encore et je vais avoir fini : le rond point de l'espace Valentin, de chez Cassard ? Ça fait deux ans que je réclame un beau rond point qui signale TEMIS avec des arbres, des plantations et tout. C'est une des entrées principales de Besançon et là il n'y a rien. On va à Montbéliard, à Luxeuil, dans n'importe quel village, on a un bel environnement, on pourrait améliorer cette chose-là.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas terminé là-bas, tu le sais bien.

**M. Michel JOSSE :** Ce n'est pas terminé mais on pourrait au moins planter des arbustes, mettre un peu d'éclairage. A Noël vous aviez fait un truc très bien, mais c'est quand même lamentable quand on vient avec des étrangers à Besançon, on se demande où on arrive. Chez Cassard, on voit les voitures, on voit un petit rond point avec un petit arbre au milieu, ce n'est vraiment pas valorisé. Je ne demande pas d'aménagements coûteux mais au moins de belles fleurs, des plantations. C'est dommage, ce n'est pas valorisant pour l'entrée de ville de Besançon alors qu'on a très bien réussi du côté de Rivotte. Je ne parlerai pas de l'entrée côté Planoise puisque c'est de la compétence du Département mais c'est vraiment nul donc il faut faire quelque chose.

Je voudrais enfin que les négociateurs de la SEDD, avec les Adjoints, soient un peu meilleurs dans les négociations sur l'îlot Pasteur avec WAJSBROT et le restaurant à Marché Beaux-Arts qui doit se faire depuis 3 ans qu'on est là. Il faudrait peut-être envisager, comme je le dis toujours, de prendre des gens extérieurs pour avancer dans cette affaire-là.

**M. LE MAIRE :** Mon Cher Michel, je n'ose m'avancer car un jour j'étais sûr à 98 % et cela ne s'est pas fait, mais je vais te dire quand même que normalement on devrait signer 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars.

**M. Michel JOSSE :** Les promesses n'engagent que ceux qui les entendent.

**M. LE MAIRE :** Absolument et que ceux qui y croient.

**M. Michel JOSSE :** Cela fait deux ans qu'on me dit cela.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord, c'est un peu long.

**M. Michel JOSSE :** Je ne dis pas que c'est de votre faute mais c'est la manière de travailler avec la SEDD, il faut peut-être mettre d'autres gens, des agents immobiliers de Besançon qui vont vous trouver des gens... il faut faire quelque chose là-dessus.

**M. LE MAIRE :** Concernant les agents immobiliers, je peux vous dire que j'ai posé la question à la SEDD lorsque j'en étais encore le président. Nous avons envoyé l'information à tous les vendeurs d'immobilier sur Besançon. Donc l'information ils l'ont tous eue.

**M. Michel JOSSE :** Monsieur le Maire, j'irai voir mes amis et je vais vérifier ce que dit la SEDD...

**M. LE MAIRE :** C'est ce que la SEDD m'a répondu.

**M. Michel JOSSE :** ... mais ça m'étonnerait parce que je les côtoie tous les jours et ils ne m'en ont jamais parlé.

**M. Sébastien MAIRE :** Je voulais simplement réagir à ce qu'a dit tout à l'heure Nicole DAHAN, pour la remercier d'avoir rappelé l'implication de Bruno LEGEARD dans l'impulsion sur ce dossier très important de la chaufferie bois, rappeler que c'était effectivement un dossier qui faisait partie de ce fameux accord que nous avons passé entre les Verts et le PS et qui est aujourd'hui un modèle de développement durable cité en exemple dans la presse nationale. J'ai juste été un peu surpris dans le lot d'éloges qui a suivi les arguments sur ce dossier, de ne pas avoir entendu le nom d'Eric ALAUZET puisque...

**M. LE MAIRE :** Il est là lui...

**M. Sébastien MAIRE :** ... si certes Bruno LEGEARD a impulsé ce dossier, la personne qui l'a fait vivre, qui a travaillé et qui a défendu ce dossier pendant des mois et des années, c'est bien Eric ALAUZET, ça me semblait important simplement de rendre à César ce qui appartient à César et je le fais au nom du groupe Vert.

**M. LE MAIRE :** Tu pourrais d'ailleurs, si tu étais juste, rendre aussi hommage au maire qui a porté...

**M. Sébastien MAIRE :** Ça coule sous le sens.

**M. LE MAIRE :** Nous avons parlé à juste titre de Bruno LEGEARD parce qu'il n'était plus là mais je ne vais quand même pas féliciter les uns les autres parce que ce dossier, Eric ALAUZET vous le dira lui-même, a été porté par la délégation mais aussi par le maire qui a soutenu l'inscription des crédits. Tu ne m'as pas cité mais je te remercie quand même d'y avoir pensé. Ça tombait sous le sens mais c'est mieux de le dire. Eric ALAUZET justement.

**M. Eric ALAUZET :** Ça tombe bien parce qu'avant d'évoquer quelques propos subsidiaires, je voulais remercier Nicole DAHAN pour l'hommage (rires) qu'elle a eu la délicatesse de faire à la réalisation de la chaufferie bois. Malheureusement Bruno LEGEARD n'a pas pu venir à la première flambée, il était en déplacement à Paris -je l'avais personnellement invité- je compte bien qu'il soit à nos côtés au mois de septembre quand nous inaugurerons la chaufferie que nous avons conçue ensemble, comme tous les projets énergie que nous menons avec coeur dans ce mandat.

Je reviens sur le budget. Dans la continuité des propos que j'avais tenus lors des orientations budgétaires, j'avais particulièrement insisté sur l'enjeu de la responsabilité. Je crois qu'aux côtés des quatre points cardinaux que le Maire a cités, cette question de la responsabilité, qu'elle concerne les individus, la collectivité ou les institutions, est vraiment une question très très importante. Donc je voudrais poursuivre un petit peu sur ce thème pour lire le budget. Sur le fond, la responsabilité on peut la lier de façon très très étroite au premier enjeu que le Maire a évoqué, celui de l'intelligence. Le pari de l'intelligence constitue sans aucun doute l'enjeu prioritaire parce que c'est le pari de la responsabilité, j'y reviens, et de l'autonomie et que les différentes séquences éducatives que nous avons la chance de pouvoir suivre depuis notre petite enfance jusqu'à l'âge adulte, on a parlé de l'école et plus tard de l'université, sont les éléments qui nous permettront d'être plus intelligents et d'acquérir cette autonomie et cette responsabilité dont nous avons besoin. Et là je dis amicalement à Catherine COMTE-DELEUZE, je pense que le premier enjeu, Catherine, c'est bien celui-là, celui de l'intelligence, avant celui du développement -en toute amitié-. L'autonomie, parce que c'est grâce à l'autonomie que nous pouvons acquérir l'épanouissement individuel et l'accomplissement personnel et c'est grâce à ça que la réussite

professionnelle notamment et personnelle peut être au rendez-vous et que l'insertion de chacun, puisque c'est un des enjeux majeurs, l'insertion de chacun dans la société peut être une réussite, notamment à travers la création d'activités, d'emplois, d'entreprises, d'activités diverses et variées. C'est en cela que l'intelligence est au coeur du projet mais aussi parce que cette intelligence c'est la possibilité pour chacun de valoriser ses talents pour s'épanouir personnellement mais aussi pour les mettre à profit de toute la société. Donc l'autonomie et la responsabilité, j'y reviens.

Responsabilité individuelle déjà, parce que c'est le ferment d'une société harmonieuse et c'est le deuxième enjeu qui a été évoqué, et responsable pour plus de respect mutuel dont on sait qu'on a énormément besoin dans ces périodes de déchirement de la société, pour retrouver des relations plus pacifiques, moins violentes, avec moins d'incivilité, de violence en général et plus insidieusement, cette ambiance générale qu'on vit tous les jours les uns les autres au quotidien, de plus en plus querelleuse, voire procédurière. Et les propos Madame BRANGET que vous avez tenus sur le déneigement à Besançon sont une des choses qu'on entend quotidiennement dans la rue et qui procède de cet état d'esprit de querelle permanente pour un oui pour un non. Je le dis aussi parce que ce matin j'ai eu à répondre à une demande d'un usager qui disait : «mais au mois de janvier, deux jeudis de suite vous n'êtes pas passé ramasser mes ordures ménagères. Je demande un dégrèvement». Voilà la situation dans laquelle on est aujourd'hui et je crois que la responsabilité individuelle invite chacun de nous, avant d'avoir des avis péremptaires sur telle ou telle situation, de connaître tous les éléments d'une problématique avant de conclure. Et plus de responsabilité aussi pour nos collectivités, et je l'avais déjà dit lors des orientations budgétaires, pour ne pas se laisser entraîner de façon aveugle dans cette compétition ruineuse entre les collectivités, entre les territoires, entre les villes, les régions, ruineuse et pas toujours bénéfique, qui produit aussi beaucoup d'effets pervers que nous avons à corriger dans un second temps. Je pense notamment aux dépenses de communication importantes qu'il faut mener pour entrer dans la concurrence, dans la compétition, aux dépenses importantes d'infrastructures, pour toujours répondre à cette concurrence. Et concurrence, vous le savez bien, qui fait des perdants, pas des territoires perdants mais des gens perdants, et qui coûtent cher finalement à tout le monde. Si la responsabilité veut que l'on ne peut pas se mettre en marge de cette compétition, peut-être ; en même temps la sagesse recommande qu'on ne s'y jette pas à corps perdu et qu'on en mesure aussi les effets négatifs. Donc cet enjeu de l'intelligence doit constituer le coeur de notre politique car il conditionne les autres enjeux et particulièrement, ça ne vous étonnera pas que je l'évoque, celui du développement durable. Et là on ne peut que regretter, et j'irai dans le même sens que ce que le Maire a dit tout à l'heure, les retards accumulés par l'Etat sur les programmes de construction universitaire sur lesquels pourtant repose une grande partie du développement et de l'attractivité de notre ville, d'autant qu'à l'orée des nouveaux contrats de plan qu'on vient de voir, les projets sont apparus récemment, conçus par ce gouvernement, de façon un peu hâtive, il faut bien le reconnaître et loin d'une logique de projet qui se rapproche plus des logiques anciennes de guichet où chacun vient avec son projet pour l'inscrire au contrat de plan ; autour de ce contrat de plan plane quand même aujourd'hui une forte hypothèque sur les sommes non dépensées ces dernières années pour le programme universitaire à Besançon.

**Mme Paulette GUINCHARD** : Il n'y a pas d'hypothèque, le gouvernement a dit clairement que ça s'arrêta.

**M. Eric ALAUZET** : Je voulais laisser un dernier espoir.

**Mme Paulette GUINCHARD** : Il n'y a plus d'espoir, cela a été dit clairement.

**M. Eric ALAUZET** : On peut craindre que ces sommes ne passent donc par pertes et profits et je crois que c'est vraiment une façon indigne de conclure un engagement entre l'Etat et les collectivités locales, c'est une mauvaise nouvelle pour Besançon et la Franche-Comté.

Sur les aspects purement budgétaires, j'avais indiqué lors des orientations budgétaires que l'étau se resserrait, à Besançon comme ailleurs et que là aussi nous devons faire preuve de toujours plus de responsabilité. Je rappellerai mais cela a été dit deux - trois fois et on l'entend de plus en plus dans cette assemblée et je crois qu'à l'avenir ce sera une chose à laquelle on ne pourra plus échapper, que la marge d'imposition est d'autant plus limitée que s'applique systématiquement cette augmentation, que vous avez évoquée à quelques-uns déjà, des taux décidés par l'Etat et qui est déjà quasiment au niveau de

l'inflation et que toute augmentation supplémentaire de notre part va donc au-delà de cette inflation. Donc de ce strict point de vue, nous sommes très limités dans nos augmentations d'impôts.

Concernant le recours à l'emprunt, les projections que vous avez pu voir dans les documents montrent bien qu'avec une évolution de la capacité de désendettement autour de 7 ans à l'échéance 2009 - 2010 - 2011, nous avons là aussi atteint les limites maximum en ce domaine, surtout si on met en perspective, bien sûr l'endettement de l'Etat mais aussi l'endettement des particuliers. Donc imposition limitée, recours à l'emprunt limité, les ressources en provenance de l'Etat, on l'a vu, sans doute limitées aussi à l'avenir puisque ce gouvernement a décidé de baisser les impôts. J'ai fait à titre personnel un rapide calcul ces derniers jours qui indique le manque à gagner pour l'Etat sur ma feuille d'imposition, les impôts 2005 à payer en 2006, c'est 1 000 € d'impôt en moins que j'aurai à payer en 2006. Alors de façon très égoïste je suis satisfait mais en tant que citoyen, je me désole. Les dépenses contraintes, notamment liées au développement de nos sociétés vont augmenter fortement dans les années à venir, les inondations, les événements climatiques, etc. A l'échelle locale, on l'a vu, les dépenses croissantes en matière d'énergie vont peser de plus en plus sur nos budgets. Tous les ans on est obligé d'augmenter les dépenses pour l'entretien des grands arbres, vous avez vu qu'avec les événements climatiques de ces derniers jours, les sols ont été jonchés de branches parce que les arbres sont de plus en plus fragiles à cause des sécheresses, s'ajoutent là-dessus les intempéries, ils tombent tous. Je crois que quand je suis arrivé, c'était 30 000 € par an pour entretenir les grands arbres, c'est maintenant 80 000 € et ainsi de suite, donc le nombre de dépenses contraintes va augmenter.

Quant aux économies de fonctionnement, c'est votre cheval de bataille depuis longtemps, beaucoup a déjà été fait et je crois qu'on touche là aussi des limites, qu'il va falloir faire très attention, d'autant que je n'ai pas le culte, comme certains ici, du tout investissement et diminuant au maximum le fonctionnement mais je ne vais pas insister là-dessus, je suis déjà assez intervenu. Donc la seule solution pour l'avenir, enfin une des solutions qui n'est jamais, jamais évoquée, ce serait de programmer avec modération, pondération et responsabilité, les dépenses d'investissement. Il faudra bien le dire un jour ou l'autre parce que vous savez bien qu'elles génèrent aussi des frais de fonctionnement pour mieux valoriser l'existant, notamment des espaces, de l'économie d'espace, mais aussi des bâtiments existants, je crois que c'est là-dessus qu'on devra s'orienter pour les années à venir.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie Eric. Jean-Claude ROY, tu veux peut-être nous parler du déneigement non ? Je voudrais, contrairement à ce qu'a dit Mme BRANGET, avant de passer la parole à Jean-Claude ROY, rendre hommage au personnel municipal. Je rends hommage au personnel municipal qui a été sur le pont, je suis passé le voir, d'ailleurs j'ai encore rencontré Jean-Claude ROY à 23 heures le soir, les camions tournaient à plein, il était sur le pont du matin au soir, Pascal GUDEFIN, je ne sais pas s'il est là ce soir, a été là du soir au matin, il n'a pas dormi pendant un jour et demi - deux jours et je pense qu'il est injuste de dire qu'on a été moins déneigé qu'ailleurs. Il est effectivement tombé plus de neige que jamais nous n'en avons vu, tous les engins ont tourné. Nous avons aussi la volonté, chers collègues, de ne pas mettre du sel si nous ne sommes pas sûrs qu'il est bien utilisé, pas pour un problème de coût -le coût est marginal à la limite- mais parce que ces tonnes de sel nous les retrouverons dans la rivière. Il faut savoir qu'un épisode neigeux comme celui que nous venons de vivre, c'est 200 - 300 tonnes de sel à peu près qu'on retrouve dans la rivière, sel qui pollue et détériore les routes, c'est quelque chose de terrible. On a beaucoup travaillé mais quand il tombe en une nuit autant de neige qu'il n'en est jamais tombé depuis 50 ans, eh bien oui, on ne peut pas tout déneiger. Il est aussi de la responsabilité de chacun de déneiger devant chez lui, ce qui n'est pas fait. On ne peut pas, on ne va pas acheter, doubler le nombre de chasse-neige pour un épisode neigeux qui aura lieu une fois tous les 20 ans, 30 ans ou 50 ans. Donc je dis qu'il est injuste de dire cela et il faut rester sérieux. Et pour reprendre le cas cité par Eric de la personne qui demandait un dégrèvement sur sa taxe de collecte d'ordures ménagères parce que ses déchets n'ont pas été collectés pendant deux semaines, que pouvons-nous y faire ? Ces ordures vont bien, à un moment ou à un autre être collectées. Il faut par rapport à cela rester sérieux et ce n'est pas bien d'entendre ces choses-là. Et je vais aller à contre-pied de ce que vous dites : il y a eu moins de demandes que les autres fois parce que tout le monde a compris que c'était exceptionnel. Il y a eu une grande solidarité dans la ville, j'ai lu dans la presse que des gens s'étaient mis ensemble à pelleter la neige, ils ont cassé la croûte, des vrais liens se sont créés et c'est très bien. Donc je dis bravo, la Ville a fait le maximum, comme d'habitude.

**M. Jean-Claude ROY :** Je voulais déjà intervenir par rapport à l'introduction de Françoise BRANGET. C'est coutumier du fait aujourd'hui d'intervenir en commençant par ces mots : Monsieur le Maire, vous êtes en train de faire ce que fait le gouvernement et vous faites toujours le grand écart pour essayer de nous démontrer que, en gros, entre la droite et la gauche c'est pareil. Madame BRANGET, ne nous faites pas prendre des vessies pour des lanternes, entre la droite et la gauche, il n'y a pas photo, je tiens à vous le dire et à vous le rappeler, il n'y a pas photo. Concernant vos propos sur faire de l'efficacité en matière de déneigement, je trouve qu'ils sont une insulte pour ceux qui ont commencé à partir du vendredi soir à 22 h avec des lampes frontales et des tronçonneuses pour libérer des quartiers parce que des arbres et des branches fermaient ces quartiers. C'est une insulte pour les 110 personnes qui depuis le samedi matin sont revenues de leur congé, de leur repos pour ceux qui n'étaient pas d'astreinte, pour assurer les 10 équipes qui continuellement ont tourné sur la ville du samedi matin jusque dans la nuit du dimanche à lundi et qui ont repris leur ouvrage le lundi matin à 5 h. C'est une insulte pour ceux-là, pour ceux qui ont dormi sur place. Pour pouvoir reprendre le plus rapidement possible et parce qu'ils ne pouvaient plus rentrer chez eux pour la plupart, ils ont couché sur place et ils sont repartis deux heures plus tard et ils ont fait des séquences de 11 h. C'est une insulte, Madame, pour ceux qui, le lundi matin, je dirais même le dimanche après-midi, de la CTB sont venus avec nos services, on a mutualisé nos moyens et nos forces pour déneiger et la rue de Trey et le dépôt de Planoise parce que pour lancer les bus le lundi matin il ne suffit pas de le vouloir, il faut dégager les accès et à Planoise par un effet de vent contraire, on n'avait pas 32 cm mesurés sur une éprouvette mais à certains endroits 50 à 60 cm. Il a fallu un bulldozer et un godet pour emmener et libérer la neige, on ne pouvait pas la pousser seulement, c'était insuffisant. C'est une insulte pour les plus de 300 employés qui, le lundi matin, qu'ils soient du service Voirie, du service Propreté, du service Espaces Verts, du service Assainissement encore, ont libéré les entrées d'écoles, les entrées de crèches, les entrées des lieux publics, c'est une insulte pour ceux-là Madame. La Ville ne s'est pas contentée de faire fonctionner ses services et de les rappeler tous, elle a fait appel dans la nuit car on ne peut pas agir quand il faut libérer les emprises publiques du stationnement gratuit de Chamars, de Battant, du Petit Battant quand les voitures sont là, sous la neige, si vous avez une recette miracle, donnez-nous la, il a fallu donc attendre la nuit du lundi au mardi pour réquisitionner des entreprises comme la STD, comme la SACER qui sont venues nous donner un coup de main. Il a fallu aussi libérer, Madame, cette nuit-là, les emprises des marchés de plein air à Epoisses, à Ile de France, Place de la Révolution, place des Tilleuls sur Palente. Il a fallu aussi, Madame, intervenir sur des lieux où les personnes, et je me doutais que ça allait se passer comme ça le dimanche, qui se sont déplacées le lundi matin avec leurs voitures, les ont abandonnées sur la voirie, sur des aires de retournement de bus où on avait fait de la place le dimanche après-midi, sur des lieux d'entrée d'entreprises, sur des rues en impasse, sur des entrées de crèches, au risque, en cas d'appels de services de secours, de ne pas pouvoir intervenir. Voilà ce que nous avons vécu et nous avons dû attendre l'après-midi du mardi pour arriver à débloquer la ligne 6, la ligne 7 sur Bregille parce qu'on ne régulait qu'en bas, la ligne 24 parce qu'on n'allait pas sur l'aire de retournement Chaffanjon et moi Madame à ceux-là, que vous avez insultés, je leur tire un coup de chapeau d'autant plus que ce soir, la plupart Madame, sont en train de se préparer à intervenir cette nuit par rapport à l'inondation. Alors Madame, si vous les oubliez ceux-là, chapeau ! (applaudissements).

**M. LE MAIRE :** Je vous repasserai la parole mais il y en a d'autres qui l'avaient demandé avant vous.

**M. Emmanuel DUMONT :** Monsieur le Maire, je vais sacrifier à la fête des Françoise, bonne fête Françoise, bonne fête Françoise, même si je n'utiliserai pas le même ton que M. LAMBERT. Je suis d'accord avec Nicole WEINMAN. Je crois que dans le débat budgétaire, il n'y a pas de place pour la démagogie, donc vous avez bien fait et Jean-Claude tu as bien faite de le dire avec toute la force que tu viens d'y mettre, le Maire et Eric aussi. On est en train de parler du budget. Il y a eu aussi en matière de démagogie, les deux sorties de nos collègues LAMBERT et BONNET sur la politique de communication, avec une ambiguïté : on en fait trop, on n'en fait pas assez ? Si on n'en fait pas assez, comment pouvons-nous rayonner, ce que vous souhaitez et qu'on souhaite aussi ? Si on en fait trop... comment on rayonne ? Sur les points que vous avez soulevés, Monsieur BONNET, en intra muros, il s'agit d'informations. D'ailleurs en ce moment le Maire l'a dit, le dispositif d'alerte informe les Bisontins de la montée des crues. Est-ce qu'on en fait trop, est-ce qu'on n'en fait pas assez ? Je n'ai pas bien compris. On a reçu beaucoup de courriers pour nous féliciter sur ce dispositif tout comme, je vais prendre un autre

exemple, pour le guide «Sortir» de BVV par exemple qui informe très bien les Bisontins sur les possibilités tant culturelles que sportives, loisirs, etc. pour lequel nous avons reçu aussi beaucoup de courrier. Pour le rayonnement, au cas où vous ne l'auriez pas vu, nous avons mis en place une politique événementielle assez soutenue qui a commencé en 2002 avec la célébration en grande pompe de l'anniversaire de notre écrivain le plus célèbre, suivi du Tour de France, dans un autre domaine, sportif, les expositions du Musée qui ont quand même un intérêt souvent national, que ce soient les dessins du musée ou l'exposition archéologique dont on parle, Vauban, c'est de la communication aussi, le Festival de Musiques de Rues dont on sait que l'ambition est européenne, c'est aussi de l'événementiel, c'est aussi de la communication et c'est aussi de la qualité culturelle. L'accueil d'un match de l'Equipe de France de Hand masculin, l'accueil de la Coupe du Monde de Hand Féminin, c'est aussi du rayonnement. Alors Monsieur BONNET, vous qui donnez des leçons de mutualisation entre l'Agglomération et la Ville, j'aimerais savoir à l'époque où vous aviez le Conseil Régional, vous aviez mutualisé les moyens avec le Conseil Général pour communiquer sur le Doubs ? je n'ai pas de souvenirs que cela ait été fait. Par contre, je peux vous dire que l'Agglomération qui n'a que deux personnes, contrairement à ce que vous dites, en matière de communication, a déjà mutualisé avec la Ville le portail, ne serait-ce que le portail. Après il y a les compétences nouvelles qui ne sont plus les mêmes et il faut faire savoir ce qu'on fait.

Je vais terminer quand même avec la nouvelle signature de la Ville. Est-ce que vous savez combien on a reçu de courriers pour dénoncer ce nouveau logo ? Il y a eu plus de papier dans les presses, parce que c'est allé un peu loin, la presse locale a fait quelques papiers, après ça a été repris une fois ou deux mais c'est tout, combien a-t-on reçu de courriers, selon vous ? 12 lettres. Demandez à Jean-Claude ROY -excuse-moi Jean-Claude- quand il change un sens de circulation, combien de courriers il reçoit ! C'est tout, on évalue comme ça et si j'en crois ce que les gens me disent, tout le monde la perçoit plus contemporaine, plus lisible, plus élégante. Vous nous demandiez tout à l'heure comment on va l'utiliser. C'est une signature, un logo comme Coca Cola ou une autre marque (réactions), quelle que soit l'entreprise... disons que là au moins vous voyez le logo, ils ont réussi à mettre le Père Noël en rouge, donc je pense que tout le monde voit le logo dans sa tête. Une entreprise qui utilise son logo, c'est pour signer sa présence, eh bien nous allons signer, avec ce logo qui est plus contemporain, plus élégant, plus efficace et plus lisible, les campagnes de communication qu'on ne va pas manquer de mettre en oeuvre.

**M. LE MAIRE :** Très bien Manu. Par rapport au coût, ça a coûté ce qu'on avait indiqué l'année dernière, il n'y a rien de plus.

**M. Emmanuel DUMONT :** Il y avait moins bien et plus cher.

**M. Denis BAUD :** Pour répondre à M. BONNET qui a parlé d'évaluation du contrat de ville, effectivement il y a des évaluations des politiques publiques. C'est une idée qui est souvent sous-jacente chez vous parce que pour vous, dès qu'il y a argent public, forcément il y a gâchis, j'ai l'impression. J'aimerais la même vigilance sur les exonérations fiscales, les baisses d'impôts qui sont accordées sans retenue à ceux souvent qui n'en ont pas besoin et pour des retombées économiques et sociales que nous avons encore du mal à évaluer aujourd'hui. Une évaluation, il y en a eu une au mois de novembre avec les émeutes urbaines car aussitôt le Premier Ministre a dit de rétablir les aides aux associations, donc c'était une forme je crois d'évaluation. Mais effectivement, dans le cadre de la loi, nous sommes en train de faire des évaluations sur économie - emploi - insertion c'est fait, vie sociale c'est en cours et je vais vous dire, ces évaluations, j'en connais déjà les conclusions : trop d'effets millefeuille, trop de saupoudrage, manque de cohérence dans les politiques publiques. On est déjà en train de traiter le sujet sur le terrain et maintenant à Besançon et Monsieur BONNET je vous invite à prendre un rendez-vous avec moi, je vous expliquerai en détail ce que l'on essaie de faire pour justement bien utiliser l'argent public. Le souci qu'on a par contre ces dernières années, à chaque fois, c'est des alternances de gel, de dégel, des effets d'annonce, des rallonges. Je vais vous donner un exemple, avec la CAF, c'est important car la CAF pour nous, c'est 260 000 € pour le contrat temps libre. Eh bien on vient juste d'apprendre que pour 2006 en principe ça devrait être prolongé mais...

**M. LE MAIRE :** Précise bien que s'il y a des difficultés à la CAF, ce n'est pas de son fait...

**M. Denis BAUD :** Non, cela résulte des négociations avec Bercy.

**M. LE MAIRE** : C'est ça.

**M. Denis BAUD** : Donc voilà les soucis qu'on peut avoir. Vous avez parlé également d'organisation de la politique de la ville mais les choses sont très claires. Le principal je dirais de la politique de la ville c'est à la Ville de Besançon. A l'Agglomération il y a surtout le PLIE et c'est pour ça qu'on réfléchit sur la problématique Maison de l'Emploi en coordination avec le Développement Economique. Quant à la Ville, il y a une transversalité du travail et juste avant le Conseil Municipal, nous étions réunis, un grand nombre d'Adjoints, justement pour parler de la meilleure utilisation que l'on allait faire des moyens supplémentaires dont le Maire a parlé tout à l'heure et que nous allons mettre en oeuvre parce que nous travaillons de manière transversale. Une dernière chose, Monsieur LAMBERT, vous nous avez dit hier à Micropolis qu'un jeune a posé effectivement une question parce qu'il avait un problème, M. le Maire m'a dit discrètement d'aller le voir à la fin de la réunion, ce que j'ai fait. Il a actuellement mon numéro de portable dans sa poche et va me rappeler demain. Il a un problème effectivement parce qu'il voudrait monter une micro-entreprise plutôt sur la téléphonie, la réparation et il a besoin d'une vitrine, vous voyez qu'on est déjà au courant, et sur Planoise actuellement c'est vrai qu'on manque de locaux commerciaux. Comme il voudrait être en ZFU, effectivement cela pose problème mais je vais le recevoir, on va examiner son problème avec Vincent, la ZFU et je suis sûr qu'on va trouver une solution.

**M. LE MAIRE** : Jacques MARIOT, tu veux parler de Mégarama je pense, sans te fâcher ?

**M. Jacques MARIOT** : Avant Mégarama, pour Mme BRANGET, simplement à situation exceptionnelle réponse exceptionnelle : vous connaissez M. SOUVET, Maire de Montbéliard, il a fait appel à l'armée pour déneiger sa ville mardi et mercredi. Je pense que c'est une action de bon sens et je l'en félicite.

**Mme Françoise BRANGET** : Bravo.

**M. Jacques MARIOT** : Maintenant réponse à M. ROSSELOT...

**M. LE MAIRE** : Tu m'as fait peur !

**M. Jacques MARIOT** : Monsieur ROSSELOT, vous avez fait une critique au scanner, je vais vous faire une réponse par IRM. Concernant le Mégarama, vous avez dit que ce sont des petits éléments qui ont justifié la décision de la Ville. Je vous ferai remarquer quand même que les 10 personnes compétentes en matière de cinéma qui m'ont reçu à la CNEC à Paris ont validé la position de la Ville de Besançon puisqu'ils ont refusé l'extension de 5 salles supplémentaires à Besançon. Cette décision est fondée sur quatre éléments, des éléments de bon sens ; le premier c'est de dire : aujourd'hui le cinéma français perd entre 15 et 20 % de spectateurs. Ceci n'échappe pas également à Mégarama qui passe les plus de 20 % et Cinéma Marché Beaux-Arts légèrement en dessous. Donc il y a une perte de spectateurs, alors pourquoi créer 5 salles de cinéma supplémentaires ? Deuxième élément, c'est le piratage. Le piratage aujourd'hui, le téléchargement, l'apparition du home cinéma, les DVD, vous êtes vous Mesdames les Députées en plein dedans, c'est en pleine actualité donc aujourd'hui c'est un vrai problème que rencontre le cinéma et je pense que vous avez certainement des réponses à apporter là-dessus. La meilleure preuve c'est que les Bronzés 3 qui sont sortis un mercredi matin il y a un mois, une semaine après des gens que je connais très bien avaient déjà la cassette pour le voir chez eux. C'était marqué dans un journal local. Ceci pour dire que le cinéma pose problème ; effectivement pour les cinéphiles qui veulent voir le dernier film sorti le mercredi matin à 10 h, c'est le seul moment où il y a de la queue. Troisième élément -ma décision est vraiment de bon sens- c'est de dire qu'il y a un multiplex extra-moderne qui vient de s'ouvrir avec 6 salles de cinéma à Vesoul, c'est-à-dire à moins de 40 km du Mégarama. Ce sont donc des clients potentiels, des clients haut-saônois que je connais parce que je suis de la Haute-Saône qui ne vont plus venir à Besançon et qui iront à Vesoul. Vous ne me croyez pas Monsieur ROSSELOT ? Vous vous renseignerez un petit peu sur les gens qui habitent entre Vesoul et Rioz. Et quatrième élément, c'est qu'aujourd'hui aller au cinéma, c'est cinq créneaux par jour et six le dimanche. J'ai fait un tout petit compte, il y a donc 10 salles au Mégarama, il y en a 8 au Marché Beaux-Arts, multiplié par 5 ça fait 90 possibilités par jour pour aller voir un film. Moi je pense aujourd'hui, comme les membres de la CNEC, que le bon sens était de dire que l'offre bisontine était largement suffisante pour que des gens qui habitent le centre-ville aillent au centre-ville, que ceux qui habitent en périphérie aillent en périphérie et que ce

n'était pas la peine de tuer le Cinéma Marché Beaux-Arts sur lequel on laissait entendre dans la presse que la Ville était intéressée, comme si on était indexé aux différents spectateurs qui venaient au Cinéma Marché Beaux-Arts ! J'ai de bonnes relations avec M. KIEFFER, peut-être un peu moins bonnes avec M. LEMOINE aujourd'hui certainement, mais j'ai essayé de fonder cette décision de la Ville de Besançon de refuser l'extension parce qu'aujourd'hui l'offre de cinéma est suffisante sur l'Agglomération de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Plus personne ne demande la parole. Je vais donc parler d'IMASONIC.

**Mme Françoise BRANGET :** Je vais quand même répondre à M. ROY. Je sais qu'il ne m'aime pas beaucoup mais...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas un problème d'aimer ou de ne pas aimer.

**Mme Françoise BRANGET :** ... je sais, mais utiliser le cynisme pour faire croire que je m'en prends au personnel, c'est quand même un peu fort...

**M. LE MAIRE :** C'est la vérité pourtant !

**Mme Françoise BRANGET :** Non, c'est de la calomnie parce que là je n'ai pas critiqué le personnel, au contraire, on peut leur rendre hommage et on peut les remercier...

**M. LE MAIRE :** Ça vote le personnel !

**Mme Françoise BRANGET :** ... mais par contre on peut souligner l'incompétence des élus, tout simplement et là c'est vous qui êtes en charge parce que comme l'a dit si bien Jacques MARIOT, M. SOUVET à Montbéliard est allé chercher l'armée. On aurait pu le faire à Besançon aussi. Alors je regrette, je n'ai pas insulté...

**M. LE MAIRE :** Sauf Madame, qu'il faut que vous sachiez quand même une chose, vous qui êtes membre de la défense nationale... vous devriez savoir que l'armée à Besançon, a beaucoup d'effectifs au Kosovo.

**Mme Françoise BRANGET :** ... je remercie infiniment le personnel municipal d'avoir travaillé même la nuit mais franchement... les militaires sont peut-être au Kosovo mais il en reste quand même encore un peu, ne vous inquiétez pas, il y en a pas loin.

**M. LE MAIRE :** C'est n'importe quoi !

**Mme Françoise BRANGET :** Le personnel municipal fait simplement ce que leur disent leurs patrons, leurs élus, tout simplement. Alors ce n'est pas aux services d'organiser, c'est bien quand même aux élus responsables.

**M. LE MAIRE :** Ce que je voulais dire, d'abord c'est que si ailleurs on a fait appel à l'armée, je considère que c'est parce que les moyens de la ville ne suffisaient pas, premièrement. Deuxièmement et je pensais que l'éminente membre de la commission de défense nationale que vous êtes le savait, les militaires sont au Kosovo actuellement. Je vais aussi vous dire un mot par rapport au déneigement Madame BRANGET, très calmement et même si c'est la Sainte-Françoise, vos propos ne sont pas des propos dignes d'une responsable politique. Ce sont les propos qu'on peut lire dans certains journaux à sensation, des journaux qui veulent accrocher pour faire vendre et derrière lesquels on trouve qu'il n'y a rien. Ce sont des propos qui en fait relèvent la somme de tous les mécontentements, de tous les râleurs et lorsque l'on est un élu et un élu national, on ne doit pas avoir de tels propos. -Madame BRANGET, vous avez parlé deux fois, je vous ai laissé parler- je dis simplement que lorsqu'on est un élu, il est normal que l'on s'oppose mais il n'est pas normal, Madame BRANGET, que vous bondissiez sur tous les lieux communs, que vous méprisiez le travail des élus et fonctionnaires. L'élu Jean-Claude ROY, le Directeur Général des Services Techniques, le Directeur Général et moi-même étions sur le terrain samedi soir à 23 heures aux Ateliers Municipaux. Le lendemain Patrick BONTEMPS était sur le terrain, les élus étaient

sur le terrain, on a mobilisé la Caisse des Ecoles, on a préparé en urgence des repas, tout le monde était sur le terrain, donc je trouve que ce que vous dites Madame BRANGET, c'est très injuste et c'est très grave. Ce sont les élus de votre sorte et je dis ça en vous regardant dans les yeux, qui font le lit de la démagogie parce que vous savez très bien qu'il est très facile de critiquer le déneigement, vous savez très bien que c'est un sujet très facile et que tout le monde va dire : bravo Madame BRANGET, mais je pense justement que les habitants de cette ville sont beaucoup plus intelligents que ça et qu'ils savent très bien qu'on a fait le maximum pour que les choses se passent bien. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Concernant IMASONIC, c'est un sujet sur lequel on est beaucoup intervenu, avec Denis BAUD, avec Vincent FUSTER et tous les autres. Tout d'abord, je vais vous dire une chose, il se trouve que cet après-midi ou hier, nous avons reçu les bases, la taxe professionnelle pour 2006. Elles sont en augmentation par rapport à 2005 de 3,51 %, tant mieux. Elles étaient déjà en augmentation en 2004 de 3,42 %, ce qui fait que cette agglomération, ce manque de dynamisme économique que vous n'avez de cesse de critiquer, eh bien la réalité, c'est qu'en deux ans, Madame, grâce aux politiques que nous menons, grâce au dynamisme des entreprises aussi, grâce à la qualité des entreprises, grâce à la qualité de la main d'oeuvre, grâce à la qualité des ouvriers et la qualité des patrons et aussi à notre action, il y a 17,3 M€ de base en plus, pas de taxe mais de base et qu'en deux ans il y a eu donc plus de 7 %. Ce qui veut dire quoi ? Ce qui veut dire que contrairement à ce que vous dites, on ne fuit pas l'agglomération mais au contraire on y vient. Nous sommes en train de créer la zone du Noret à Mamirolle et vous verrez que là aussi des entreprises nouvelles vont venir s'implanter. Je voudrais aussi rappeler par rapport à la taxe professionnelle, que sur 162 communautés d'agglomération et j'ai là la liste exhaustive, nous sommes 111<sup>ème</sup> sur 162, c'est-à-dire dans le tiers le moins élevé des taux de taxe professionnelle. Nous sommes 111<sup>ème</sup> sur 162. Quand vous parlez du versement transport, alors là c'est incroyable. A l'Agglomération, M. ROSSELOT me dit : oui mais Monsieur le Maire, c'est un scandale que l'on n'ait pas de TCSP, vous êtes en retard mais que faites-vous, que fait FOUSSERET, qu'a fait SCHWINT ? Eh bien, pour faire le TCSP, je vais vous dire deux choses, c'est que premièrement le VT a un avantage par rapport à la taxe professionnelle, c'est qu'il touche les entreprises de plus de 9 salariés mais aussi les collectivités, c'est-à-dire que lorsque l'on met 0,3 % en plus, la Ville paie, l'Hôpital paie et il n'y a pas que les entreprises qui paient, alors que la taxe professionnelle, il n'y a que les entreprises qui paient et que vis-à-vis des entreprises, c'est plus juste d'augmenter le VT que la taxe professionnelle. Et je vais vous donner quelques chiffres de grandes villes que vous connaissez certainement : Saint-Etienne est à 1,50...

**M. Jean ROSSELOT :** Il y a un tramway à Saint-Etienne, il y a un superbe tramway...

**M. LE MAIRE :** ... Nîmes -est-ce que vous pouvez demander à M. ROSSELOT de me laisser parler ?-

**M. Jean ROSSELOT :** Je vous laisse parler.

**M. LE MAIRE :** A Caen, à Rouen, à Nîmes, des villes... mais vous savez à combien il est le versement transport ?

**M. Jean ROSSELOT :** Il y a des tramways partout, heureusement qu'il est plus élevé...

**M. LE MAIRE :** Si vous ne me laissez pas parler Monsieur ROSSELOT, je suspends la séance. Maintenant ça suffit, vous répondez après mais laissez-moi parler. Qu'est-ce que c'est que cette façon d'interrompre le Maire en permanence ?

**M. Jean ROSSELOT :** En permanence ?

**M. LE MAIRE :** Oui en permanence. Je dis simplement qu'à Nîmes, à Caen, à Rouen, parce qu'il y a des tramways, il y a un versement transport à 1,80. Nous, nous l'avons fait passer progressivement à 1,30 % pour ne pas y aller brutalement parce que je peux vous dire une chose c'est qu'à Nîmes par exemple, ils sont passés et ce n'est pas une municipalité très à gauche, de 1,05 à 1,80, d'un seul coup, «tout schuss». Mme BRANGET m'a dit un jour que les financements sur le TCSP n'avaient pas disparu.

Je lui ai demandé de venir dire comment on les trouve, je l'attends toujours, vous allez venir me dire où on va trouver les financements qui ont disparu ? Vous savez très bien, chère Madame, qu'il y avait 35 %...

**Mme Françoise BRANGET** : Vous râlez après la dette de l'Etat, il faudrait savoir...

**M. LE MAIRE** : C'est incroyable ! Il y avait 35 % de financements de l'Etat. L'Etat nous vole 50 M€ et lorsque l'Association des Maires des Grandes Villes de France dont je suis un dynamique vice-président interroge l'Etat, que répond le Ministre à l'Assemblée Nationale ? Il répond : Messieurs les présidents de communautés d'agglomération, nous ne bloquons pas le versement transport, alors augmentez-le. Voilà ce que dit un Ministre, je crois que c'est PERBEN. Et vous, vous nous dites deux choses : vous êtes d'accord et il ne faut pas augmenter le versement transport. Eh bien ça, Madame, je ne sais pas faire...

**Mme Françoise BRANGET** : C'est pour faire fonctionner Ginko, il n'y a que 2,3 M€ qui seront de côté, vous nous prenez pour des idiots...

**M. LE MAIRE** : ... mais effectivement lorsqu'un gouvernement choisit de mettre en place le bouclier fiscal, alors ça le bouclier fiscal ça va intéresser les Bisontines et les Bisontins, c'est-à-dire que c'est le smicard de Planoise qui va rembourser par le biais de ses impôts locaux le supplément d'impôts que paient ...

**Mme Françoise BRANGET** : Il ne paie pas d'impôts locaux le smicard de Planoise ! (réactions).

**M. LE MAIRE** : ... ceux qui étaient dans des tranches à 60 %.

**Mme Françoise BRANGET** : Il y a 31 % des Bisontins qui paient l'impôt...

**M. LE MAIRE** : Madame BRANGET, vous êtes intervenue deux fois. Ici ce n'est pas «le cirque» comme à l'Assemblée Nationale, vous êtes intervenue deux fois, je vous ai écoutée avec respect comme il se doit, maintenant vous n'avez plus la parole et vous me laissez dérouler mes arguments -le cirque sauf quand tu présides Paulette, il faut bien que ce soit la Sainte-Paulette aussi ce soir !- Je continue. Chers collègues, vous êtes complètement dans l'incohérence parce que vous nous demandez d'aller plus vite pour le TCSP et puis par ailleurs vous nous supprimez les moyens de le financer, donc c'est assez extraordinaire.

Concernant TEMIS, je tiens quand même à vous rappeler que le développement des activités sur l'Agglomération du Grand Besançon se traduit par 7 % d'augmentation des bases donc on est loin de fuir l'agglomération bisontine. Nous avons déjà deux demandes pour venir sur le terrain d'IMASONIC mais ça me fait de la peine qu'IMASONIC soit parti. J'ai encore eu le Président d'IMASONIC ce matin au téléphone car nous allons faire un communiqué commun de réponse par rapport à des choses qui sont parues dans la presse. Gérard FLEURY, je le respecte, c'est quelqu'un de bien, j'ai même envie de dire c'est quelqu'un avec qui je suis plutôt ami, je respecte son choix. Cela dit, il a fait un choix industriel, c'est sa responsabilité mais il faut que vous sachiez que dans toute cette agglomération, nous proposons des terrains à TEMIS, au Pôle Santé, la zone du SMAIBO. Quand j'entends dire : il fallait donner les terrains à TEMIS, eh bien Madame, je tiens à vous dire que toutes les décisions qui ont été prises à TEMIS par le Président que je suis l'ont été en accord avec la Chambre de Commerce dont vous connaissez le Président, avec le Président du Conseil Général, avec le Président de la Région parce que sachez quand même Madame que TEMIS dont l'objectif est de créer des milliers d'emplois, c'est en coût pour les collectivités 33 M€. Or quand nous augmentons de 0,7 % ou de 0,15 % la TP à l'Agglomération, vous nous dites que c'est encore trop, comment va-t-on alors pouvoir payer et par qui on va faire payer parce que quand nous baissons le prix du terrain, ce sont les autres entreprises qui le paient puisque l'Agglomération n'a comme source de financement que la TP et tous les cadeaux que nous faisons, on les fait payer aux entreprises et ça il faut que vous le sachiez.

Je vais vous dire aussi autre chose : la TP nous permet quand même de faire fonctionner le pôle de compétitivité. 400 000 € par an de fonctionnement vont être pris en charge par l'Agglomération, rien que pour faire fonctionner la Maison des Microtechniques. Le pôle de compétitivité Madame, eh bien c'est 2 M€ que l'Agglomération va mettre sur 3 ans, le Département c'est 3 M€ et la Région c'est 5 M€.

**Mme Françoise BRANGET** : Et l'Etat ?

**M. LE MAIRE** : Vous faites bien de poser la question, mais essayez de me donner une réponse aussi, pas comme pour le TCSP parce que j'ai des industriels qui sont venus me voir en délégation en me disant : « Monsieur le Président, c'est très bien le pôle de compétitivité, sauf que pour l'instant on n'a pas encore vu l'ombre d'un crédit de l'Etat. Est-ce que vous ne pourriez pas accepter de mettre des crédits pour qu'on puisse démarrer nos projets ? » Alors Madame BRANGET, l'Etat, je vous lance un appel, vous qui êtes parlementaire je vous lance un appel public ce soir, faites en sorte que les crédits arrivent pour le pôle de compétitivité, faites en sorte que je n'aie pas à demander à l'Agglomération, que le Président de la Région n'ait pas à demander -vous avez la même demande à la Région et certainement au Département- faites que nous n'ayons pas à demander à nos assemblées à nous autoriser à verser des crédits au pôle de compétitivité avant que l'Etat n'amène les siens. Est-ce que vous savez que pour la Maison des Microtechniques où l'Etat s'est engagé pour 1,5 M€, on n'a touché que 300 000 € pour l'instant et qu'on n'a pas le restant des crédits pour payer ? Vous le savez ça ? Vous ne le savez peut-être pas, eh bien je le dis publiquement parce que ça suffit de toujours nous donner des leçons, de dire que nous sommes de mauvais gestionnaires, j'ai ici une liste quasi exhaustive de tous les désengagements de l'Etat mais je ne vais pas vous en faire lecture ce soir car c'est trop long et il est trop tard mais je ferai une conférence de presse un jour pour dire ce qu'il en est en réalité. Quand vous avez annoncé l'année dernière 3,8 M€ pour la dotation de solidarité, en définitive on a eu 3,6 au lieu de 3,8, etc. etc. etc. Alors maintenant j'attends votre réponse, je vous lance un appel public et solennel, Madame BRANGET, venez nous dire quand les crédits de l'Etat vont arriver sur les pôles de compétitivité afin que nous ne soyons pas obligés, nous, de faire l'avance comme nous le faisons par ailleurs.

Pour en revenir à TEMIS, je suis allé au moins dix fois visiter l'entreprise IMASONIC, le Président du Conseil Général Claude JEANNEROT y est allé personnellement, Vincent FUSTER aussi. On ne vous donnera pas les détails parce que ce sont des détails commerciaux, mais jusqu'au dernier moment on a bataillé pour qu'ils restent là. Et quand je lis qu'on savait qu'on pouvait les vendre à 28, je veux préciser que ce n'est pas comme ça que les choses se sont passées car il y a déjà au moins trois mois qu'on avait dit à l'entreprise qu'on était d'accord pour 28 parce qu'ils avaient engagé des négociations avant. Vincent FUSTER et Denis BAUD ont suivi cette affaire et on a fait le maximum. Jean ROSSELOT a dit tout à l'heure : « les pays auraient pu régler quelque chose » ; les pays ne règlent pas les problèmes financiers. Le vrai problème qui se pose actuellement, c'est qu'on est en train de revivre ce qui se passait lorsqu'il y avait cette concurrence stérile entre la Ville et les communes de l'agglomération. On allait dans les communes de l'agglomération et on laissait la ville centre payer. Maintenant qu'est-ce qui se passe ? L'Agglomération doit payer quoi ? Je suis allé l'autre jour chez M. PERBEN, on a été très bien reçu d'ailleurs, avec Raymond FORNI, avec François PATRIAT, avec Adrien ZELLER, avec plein de monde, Jean-Pierre CHEVENEMENT, Louis SOUVET -l'éventail était large- nous avons signé un chèque de 13 M€ pour le TGV, donc l'agglomération va payer entre 13 et 14 M€ le TGV. L'Agglomération va payer le supplément de la voie de desserte des Mercureaux, une dizaine de millions d'euros, avec le Département et la Région, bien sûr. Nous allons payer l'aménagement des gares. Le vrai problème, c'est que lorsqu'on va se mettre en dehors des frontières de l'agglomération, et ce n'est pas le pays qui aurait réglé, on ne paie plus. Donc avec le Président du Conseil Général nous nous exprimerons un jour là-dessus. Au niveau de la Région c'est un peu plus difficile parce que la Haute-Saône fait partie quand même de la région mais on doit poser le problème de la territorialité des aides. Il faut raisonner maintenant en bassin d'emplois parce qu'on ne peut pas accepter effectivement que lorsque vous êtes à Saint-Vit par exemple, vous puissiez bénéficier -puisque vous avez donné cet exemple de Saint-Vit- d'un certain nombre d'avantages, et encore, Saint-Vit c'est dans le Doubs, donc pour le département ça ne change pas grand chose, les mêmes avantages que celui qui par exemple est implanté à Dannemarie-sur-Crête sauf que lui est bien plus taxé parce que Dannemarie-sur-Crête est dans l'Agglomération, donc ça pose un vrai problème. C'est le problème des territoires.

**M. Jean ROSSELOT** : (hors micro, inaudible).

**M. LE MAIRE** : Je suis d'accord Jean mais ce n'est pas le pays qui peut régler ça, le pays ne règle pas les problèmes financiers. Il y a maintenant un problème qui se pose, c'est celui qu'on a connu au niveau des villes et qui se pose maintenant au niveau des territoires, qu'on connaît aussi même au niveau

de l'Europe toute entière, c'est qu'on ne peut pas demander qu'un certain nombre de charges, dans le domaine de la formation, de la recherche et autres, soient assurées par des pays industrialisés et qu'on produise dans des produits à bas prix. Et cette démonstration-là, on peut la développer à l'infini. Cela pose un véritable problème. Pour ma part je souhaite que TEMIS continue à accueillir des entreprises, il y en aura et de très belles, vous verrez, qui vont continuer à venir sur ce site. Je regrette effectivement qu'une entreprise comme IMASONIC soit partie à Voray sur l'Ognon mais son président reste un ami et je n'ai pas et jamais je ne polémiquerai avec un chef d'entreprise. Il avait des choix à faire, il les a faits. On peut toujours venir m'interroger, je dis les choses que j'ai à dire publiquement, mais après je n'ai pas envie d'entrer dans une polémique stérile. Ce qui m'intéresse c'est de voir comment, maintenant, on peut faire venir d'autres entreprises sur le secteur et on y travaille. Vous savez Madame BRANGET, Monsieur ROSSELOT, il y en aura d'autres, mais ce n'est pas l'histoire de la TP, je viens de vous en parler, ni du versement transport. Il y en a qui s'en vont mais d'autres qui viennent. Ce qu'il faut regarder, c'est la balance, Madame et je termine en vous disant, avant de passer la parole à Vincent, que j'attends vos premières propositions pour les versements des crédits d'Etat sur le pôle de compétitivité.

**Mme Françoise BRANGET :** Je n'oublie pas, ne vous inquiétez pas ! Je vous donnerai une réponse.

**M. LE MAIRE :** Je n'oublierai pas de vous le rappeler parce que vous deviez me parler des crédits nouveaux pour le versement transport, j'attends toujours. Vous deviez me le dire avant la fin de l'année mais je ne sais pas de quelle année ! J'attends toujours mais vous allez chercher longtemps parce qu'il n'y en a pas.

**Mme Françoise BRANGET :** Les crédits transport, vous savez très bien qu'ils sont supprimés.

**M. LE MAIRE :** Mais vous avez dit le contraire à cette place-là !

**Mme Françoise BRANGET :** Pour ceux qui étaient déjà engagés, pour les TCSP mais pas pour les nouveaux travaux...

**M. LE MAIRE :** Non, non, Madame BRANGET, on va vous ressortir votre intervention...

**Mme Françoise BRANGET :** On ne va pas recommencer le débat.

**M. LE MAIRE :** On ne va pas recommencer le débat, ça vous ennuerait bien parce que vous avez eu tout faux encore cette fois-là mais je ne veux pas polémiquer avec vous, je ne veux surtout pas faire de vous une victime.

**Mme Françoise BRANGET :** N'importe quoi ! Eh bien oui, pas de polémique (rires).

**M. LE MAIRE :** Je ne vous donnerai pas ce plaisir.

**M. Vincent FUSTER :** Sur le dossier IMASONIC je voudrais bien -Madame BRANGET, je m'adresse surtout à vous- je voudrais bien que vous ne limitiez pas ce dossier à un prix de terrain.

**Mme Françoise BRANGET :** Ce n'est pas moi, c'est la presse.

**M. Vincent FUSTER :** Si vous autorisez un élu incompetent à vous donner quelques renseignements sérieux, je vais le faire Madame, écoutez-moi. Donc IMASONIC, le Maire en personne, il y a de cela je crois plus d'un an, a réservé un terrain à IMASONIC alors que le terrain était déjà réservé à un autre industriel...

**M. LE MAIRE :** Par téléphone portable depuis les Etats-Unis.

**M. Vincent FUSTER :** Je tiens à le dire. Donc premier épisode.

**Mme Françoise BRANGET :** C'est bien.

**M. Vincent FUSTER** : Deuxièmement, quand nous avons su que le débat se faisait au niveau d'un terrain, au niveau de la SEDD -je prends ma casquette Président de la SEDD- nous avons été trouver le chef d'entreprise -les chefs d'entreprise parce que je vous rappelle qu'ils sont deux- et nous leur avons fait une proposition globale de maîtrise d'ouvrage pour mettre à leur disposition un bâtiment fini, terminé, soit en VEFA, c'est-à-dire un rachat par le propriétaire, soit en locatif selon leur souhait. Je vous signale que nous avons fait des efforts considérables et quand je dis nous, la SEDD c'est nous, nous avons fait des efforts considérables pour que le prix proposé soit un prix tout à fait correct et sans vouloir dévoiler quoi que ce soit, je peux vous affirmer que c'était un prix très correct. Et nous avons même été au-delà puisque nous avons proposé aux deux chefs d'entreprise de leur racheter le bâtiment existant et d'en faire un hôtel d'entreprises nous-mêmes pour venir en complément...

**Mme Françoise BRANGET** : Je connais ce dont vous voulez me parler.

**M. Vincent FUSTER** : C'est bien si vous le savez mais il faut le dire, n'hésitez pas à en faire de la publicité Madame et ne dites surtout pas qu'il faut donner le terrain de TEMIS et que c'est à cause de son prix que les entreprises s'en vont parce que ce sont là vos propres propos. Et je suis en train de vous dire que ce n'est pas cela du tout.

**Mme Françoise BRANGET** : J'ai dit...

**M. Vincent FUSTER** : Ce n'est pas ça du tout Madame BRANGET. Les chefs d'entreprise comme l'a rappelé le Maire ont fait un choix, c'est de leurs compétences, c'est de leur responsabilité. Ce choix ils l'ont fait en toute conscience mais vous pouvez affirmer haut et clair que nous avons fait, nous, notre propre travail et que nous avons proposé à cette entreprise des conditions tout à fait décentes pour rester sur TEMIS, c'est ça dont il faut tenir compte aujourd'hui et pas 28 ou 33... Non, la proposition globale de la SEDD, c'est-à-dire des collectivités responsables de TEMIS, était une proposition très correcte et je tiens à le signaler ici.

Et un petit mot pour Michel JOSSE, la SEDD fait bien son travail. Ce n'est pas facile de commercialiser la brasserie et j'espère que dans quelques jours je pourrai confirmer, avec le Maire, ce travail de la SEDD.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais rappeler aussi que la SEDD ce n'est pas que le Maire, c'est aussi le Conseil Général, le Conseil Régional, le Maire de Montbéliard, la Chambre de Commerce et d'Industrie, des banquiers, et toutes les décisions ont été prises à l'unanimité par tous ces gens-là. Et vous irez expliquer aux chefs d'entreprise qui paient leur TP ici, que ceux qui veulent aller sur TEMIS -d'ailleurs ça va être une belle foire d'empoigne- et on va peut-être faire ça par tirage au sort, on va leur donner un terrain qui coûte 33 M€. Excusez-moi de vous le dire, ce n'est pas très responsable de la part d'une élue nationale de dire des choses comme ça.

**Mme Paulette GUINCHARD** : Je vais dire deux choses très rapidement, la première sur le bouclier fiscal. Monsieur LAMBERT, je n'avais pas prévu d'intervenir parce que je trouvais que les interventions étaient très longues mais pour nous, Bisontins, parce que justement très peu de gens paient des impôts, le bouclier fiscal c'est ce qu'il y a de plus scandaleux car les personnes qui normalement ont la capacité de participer, comme le disait très bien Eric ALAUZET, à l'organisation publique de l'ensemble des services verront leur capacité largement diminuer et je peux vous assurer que de ce fait c'est les revenus moyens qui auront globalement, soit une augmentation de leur participation d'impôt, soit une diminution de l'offre du service public. Je trouve que ce qu'il y a de plus scandaleux dans ce qui a été voté dans le cadre de la réforme des impôts, c'est le principe du bouclier fiscal. On le sait, nous ici encore plus fortement qu'ailleurs que le principe de la redistribution est le seul moyen de faire fonctionner correctement... La mise en place du bouclier fiscal c'est une atteinte profonde à ce qui est la base de l'organisation française qu'est la redistribution, c'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose porte sur le débat qu'il y a autour d'IMASONIC. Ce qui me surprend le plus c'est le décalage de vos propos par rapport à l'évolution, depuis une dizaine d'années, sur l'ensemble du secteur de l'Agglomération et du bassin de vie de Besançon. Avec Jean-Louis, on a vécu les bagarres quand Valentin s'est mis en place et que les communes nous disaient : «on a des impôts très bas donc les

entreprises viennent». C'est quelque chose de complètement dépassé aujourd'hui, je suis admirative du travail qui est fait grâce à la Communauté d'Agglomération, des contacts entre tous les élus. L'enjeu c'est comment organiser un bassin de vie correct, quelles stratégies mettre en place. Ce n'est pas le pays Monsieur, Monsieur ROSSELOT, vous savez fort bien...

**M. Jean ROSSELOT :** Vous êtes bien placée, avec la suppléante...

**Mme Paulette GUINCHARD :** ...Monsieur ROSSELOT, je n'ai jamais vu ça, cette capacité de couper la parole dès que quelque chose vous amuse ou vous gêne ! Monsieur ROSSELOT, on sait fort bien que ce n'est pas la question de Devecey. Vous savez fort bien que c'est la question globalement du bassin de vie qui nous est posée et que la stratégie, ce n'est pas avec Devecey qu'elle est posée parce que Devecey est dans le SCOT et dans l'ensemble des dispositifs de réflexion sur notre secteur. La stratégie de collaboration est à mettre en place avec la Haute-Saône. Monsieur ROSSELOT, en tant que Conseiller Régional, vous avez voté pour des zones FEDER ; or on savait fort bien que les zones FEDER, aidées par l'Union Européenne, qui participe à la mise en place des dispositifs, à partir du moment où elles étaient en limite du territoire du Doubs, étaient en situation de fragilité. Et à partir du moment où vous avez accepté le zonage et le financement des zones FEDER...

**M. LE MAIRE :** Vous avez créé la distorsion !

**Mme Paulette GUINCHARD :** La concurrence c'est vous qui l'avez créée et qui avec l'Etat, à l'époque, avez voté ces systèmes-là. Et on voit bien qu'actuellement, s'il n'y a pas un travail d'imagination, d'invention et j'ai cru comprendre que c'était ce que Claude JEANNEROT et Jean-Louis FOUSSERET voulaient faire en terme de collaboration de recherches, d'acceptation d'équilibres financiers entre la Haute-Saône et notre secteur, on n'y arrivera pas ou alors il faudra changer profondément encore une fois les dispositifs de fiscalité et d'organisation territoriale, sinon on sera réellement en situation de concurrence et de concurrence stérile. C'est ce qu'on a vécu pendant dix ans, je ne souhaite pas du tout qu'on le revoie sur la Haute-Saône parce que ça peut être réellement très grave.

Et je terminerai par un point sur la concurrence. On parle beaucoup de l'économie. Je souhaite que très rapidement avec la Haute-Saône soit mise en place aussi une stratégie de collaboration sur l'habitat parce que l'habitat, si les gens s'installent là-bas, c'est aussi des taxes d'habitation, d'un autre côté. Plutôt que de se battre, mettons en place un dispositif d'équilibre entre nous, ça sera plus intelligent. Mais Monsieur ROSSELOT je ne suis pas sûr quand vous avez voté les zones FEDER, que vous avez pensé à l'époque que vous mettiez en place un dispositif de concurrence.

**M. Jean ROSSELOT :** Très rapidement. Ce que je sais, lors de mon passage au Conseil Régional...

**Mme Paulette GUINCHARD :** Vous les avez votées ces zones FEDER.

**M. Jean ROSSELOT :** Les zones FEDER sont de la compétence de l'Etat, relais de l'Union Européenne sur les territoires. Ce que je sais, c'est qu'il y a eu seize dispositifs de pays, il n'en manquait qu'un, celui de la région de Besançon pour l'ensemble de la Franche-Comté...

**M. LE MAIRE :** Ça n'aurait rien changé à ce problème-là.

**M. Jean ROSSELOT :** ... Ce n'est pas du compassionnel qu'il nous faut, je regrette beaucoup, c'est avant qu'il fallait penser la chose... et vous le sentez, on voit que vous le sentez. Vous savez très bien et Paulette est bien placée pour le savoir avec Michel BOURGEOIS qui, lui-même, reconnaît qu'il y a quelque chose d'aberrant dans ce découpage des territoires qui n'englobent pas Devecey et par conséquent Voray. Vous savez très bien qu'à l'origine de ça il y a une turpitude politique j'allais dire entre vous et vous. Et on en paie d'une certaine manière les pots cassés. Une vraie anticipation aurait consisté à avoir en effet, comme l'a dit Jean-Louis FOUSSERET, une échelle des territoires qui corresponde au bassin d'emplois...

**M. LE MAIRE :** Merci.

**M. Jean ROSSELOT :** ...et le bassin d'emplois, précisément, c'est un peu la définition de la procédure de pays qui nous permettait d'avoir des procédures d'installations d'entreprises qui allaient jusqu'à Rioz, qui allaient jusqu'à Marnay, qui allaient jusqu'à Saint-Vit, qui allaient jusqu'à Valdahon, qui allaient jusqu'à Rougemont. Voilà la cohérence telle qu'elle devait se faire. Et si aujourd'hui on a ces phénomènes-là, ils ont une source et la source est là. Vous n'avez pas pensé, Paulette l'a dit, la stratégie de coopération avec la Haute-Saône. Alors ce n'est pas nous qui gouvernons, c'est vous. On a le droit quand même de vous le faire remarquer, premièrement. Deuxièmement, le bouclier fiscal, Paulette, comment une élue nationale peut raisonner comme ça, en terme encore une fois de compassionnel.

**M. LE MAIRE :** Elle a raison mais si !

**M. Jean ROSSELOT :** C'est hypocrite de dire des choses pareilles. C'est quoi ce bouclier fiscal ? C'est la réponse à la constatation du fait que les gens qui ont de l'argent, à cause ou grâce aux procédures mises en place par le parti socialiste quand il était au pouvoir en France et la droite modérée -procédures d'organisation de la libre circulation des capitaux- et qui habitent à Roubaix par exemple, puisqu'on leur en offre la possibilité, se déplacent de 50 km avec leurs capitaux là où il n'y a pas d'impôts sur la fortune. Et ce n'est pas précisément pour éviter cette hémorragie des capitaux parce qu'on n'a encore rien trouvé d'autre que les capitaux pour dynamiser une économie, pour créer des emplois. Pourquoi voulez-vous qu'ils s'en privent ? On a essayé de mettre un garrot pour limiter cette hémorragie des capitaux qui est quand même le nerf de la guerre, il faut faire travailler l'économie et créer des emplois, un garrot pour empêcher la fuite de l'argent parce que, je le répète, avec la politique suivie en matière d'Europe, pourquoi les gens s'en priveraient-ils, donc on a instauré un bouclier pour essayer de les garder tout en respectant la règle européenne.

Jean-Louis FOUSSERET, pour terminer sur le versement transport, ça aussi c'est quand même un peu bizarre, il ne faut pas s'énerver mais quand vous nous énumérez la liste des villes qui ont un versement transport aussi élevé sinon supérieur au nôtre, la différence avec nous, c'est qu'elles ont des tramways.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr que non, elles n'ont pas toutes des tramways, je te donnerai la liste...

**M. Jean ROSSELOT :** Je voudrais quand même continuer si ça ne vous dérange pas... Il y a six ans, Jean-Louis, était présentée ici la maquette du trolley-bus. Ecoutez, il y a un problème de gouvernance, c'est vous qui dirigez, c'est vous qui gouvernez, nous, nous sommes là pour essayer de prendre votre place, c'est normal, mais on est là, c'est la règle...

**M. LE MAIRE :** Tu vas avoir du mal, remarque, il va falloir que vous vous amélioriez...

**M. Jean ROSSELOT :** C'est la règle de la démocratie, on est là pour souligner les carences et ce qui ne va pas. Alors quand je vois le tramway de Saint-Etienne, ville de taille à peu près comparable, ou de Caen, eh bien eux, ça roule depuis longtemps. Il y a six ans...

**M. LE MAIRE :** Il roule à Nîmes Jean ? Est-ce qu'il roule ?

**M. Jean ROSSELOT :** C'est en construction (rires).

**M. LE MAIRE :** menteur ! Ce n'est pas possible (rires).

**M. Jean ROSSELOT :** Honnêtement, Françoise BRANGET dit que c'est en construction, je n'en sais rien mais il faut être sérieux.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas moi qui ne suis pas sérieux !

**M. Jean ROSSELOT :** Quand bien même il n'y aurait que Saint-Etienne et Caen des villes assez comparables à la nôtre, ça suffirait quand même pour souligner les carences. Eux roulent et nous on a des maquettes. Il y a six ans, on a transposé les études à l'Agglomération et on en est toujours là.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Plus personne ne demande la parole donc je vais conclure. D'abord à Nîmes ça ne roule pas, il n'y a rien et ils sont passés de 1 à 1,8 pour le versement-transport. Je ne vais pas refaire le débat. Je dirai simplement à Jean ROSSELOT qu'un garrot n'a jamais rien soigné...

**M. Jean ROSSELOT :** C'est urgent...

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, très calmement, je vous redemande une nouvelle fois...

**M. Jean ROSSELOT :** Oui, d'accord.

**M. LE MAIRE :** ... de laisser l'orateur parler, vous n'avez plus la parole. Ce qui m'intéresse Monsieur ROSSELOT, ce ne sont pas les gens qui ont de l'argent à Roubaix, ce sont ceux qui n'en ont pas à Besançon...

**M. Jean ROSSELOT :** C'est une mesure nationale.

**M. LE MAIRE :** ... il n'est pas capable de tenir sa langue plus de 10 secondes, c'est incroyable ! Mais mon Cher Jean, vous vous ridiculisez. Je voudrais dire quand même qu'on vient de battre un record, il y a pratiquement 6 h qu'on parle de ça -non 4 h- (réactions) mais j'ai trouvé le temps tellement long, tellement long...

**M. Jean ROSSELOT :** C'était bien la peine de se moquer de Bernard LAMBERT.

**M. LE MAIRE :** Je me demande très simplement, parce que vous savez, je ne suis quand même pas naïf, les échéances arrivent, chacun se positionne, veut se faire entendre, veut pouvoir avoir quelques lignes dans la presse dont nous avons là trois éminents représentants, ça compte, on le sait. Donc on parle beaucoup. Simplement je vous remercie pour vos contributions, je vous remercie de ce que vous avez dit mais j'ai un regret, l'opposition discute, elle conteste, un peu de progrès car quelques-uns ont dit : c'est bien ça, mais quand même : peut mieux faire. C'est votre droit de contester, mais ce soir malgré le fait que Bernard LAMBERT ait repris ce que Françoise ROSSELOT (réactions), non Françoise BRANGET et Jean ROSSELOT avaient dit -excusez-moi, c'est la fatigue, ce n'est pas un nouveau couple que je viens de former- je n'ai pas vu de proposition d'un projet alternatif, j'ai entendu des élus dire : vous augmentez de 0,7 % les impôts, ce n'est pas bien mais qui par ailleurs vous disent, même si ce n'est pas la même ligne de fiscalité : il faut donner 33 millions de terrains à l'Agglomération, donc je constate qu'il n'y a pas eu de débat de fond ce soir quand même et je le regrette. Il y a eu des petits débats mais peu de débats de fond.

Je pense par contre que c'est un bon budget, c'est un budget qui préserve l'avenir, un budget tout à fait raisonnable. Il est raisonnable fiscalement, parce que vous savez, les difficultés des gens, on les connaît, je ne dis pas que vous ne les connaissez pas mais nous, nous les connaissons et je pense que c'est un budget qui, d'une certaine façon, prépare l'avenir et qui, ça va vous faire hurler certainement, est visionnaire. C'est aussi un budget, je le pense, qui en préparant l'avenir, bien sûr, ça vous a toujours ennuyés que nous préparions l'avenir, se situe, je le répète quand même, dans une contrainte difficile avec les désengagements de l'Etat. Je m'engage ce soir à faire une conférence de presse où j'exposerai chiffres à l'appui, dans un délai d'un mois, tous les désengagements de l'Etat que nous avons, comme ça la presse aura le temps de pouvoir en parler car si je repars là-dessus on va en avoir pour une heure, il va y avoir de la contestation et on ne s'en sortira pas. C'est un budget donc qui tient compte de tout cela. Vous savez, cet Etat, il est fantastique. La décentralisation c'est bien mais il décentralise les dépenses et il garde les recettes, ça c'est fabuleux... Vous n'avez pas remarqué qu'on avait quand même un faible taux d'endettement, qu'on maintenait notre épargne brute, que nous avons de bons indicateurs mais ça, je crois, Chers Collègues, que vous ne le remarquerez jamais, parce que vous avez toujours considéré que pour vous, l'opposition c'était de s'opposer. Le débat est clos, Jean ROSSELOT, il est clos ! Nous passons au vote maintenant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget (avec réserve d'un membre de la Commission), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (le groupe

UMP ayant voté contre, le groupe UDF Société Civile s'étant abstenu), décide de voter le budget primitif 2006 et l'ensemble des propositions soumises par le Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 30 mars 2006.*